ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-19
ISBN 0-660-62516-4

Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

2004–05 Estimates

Report on Plans and Priorities

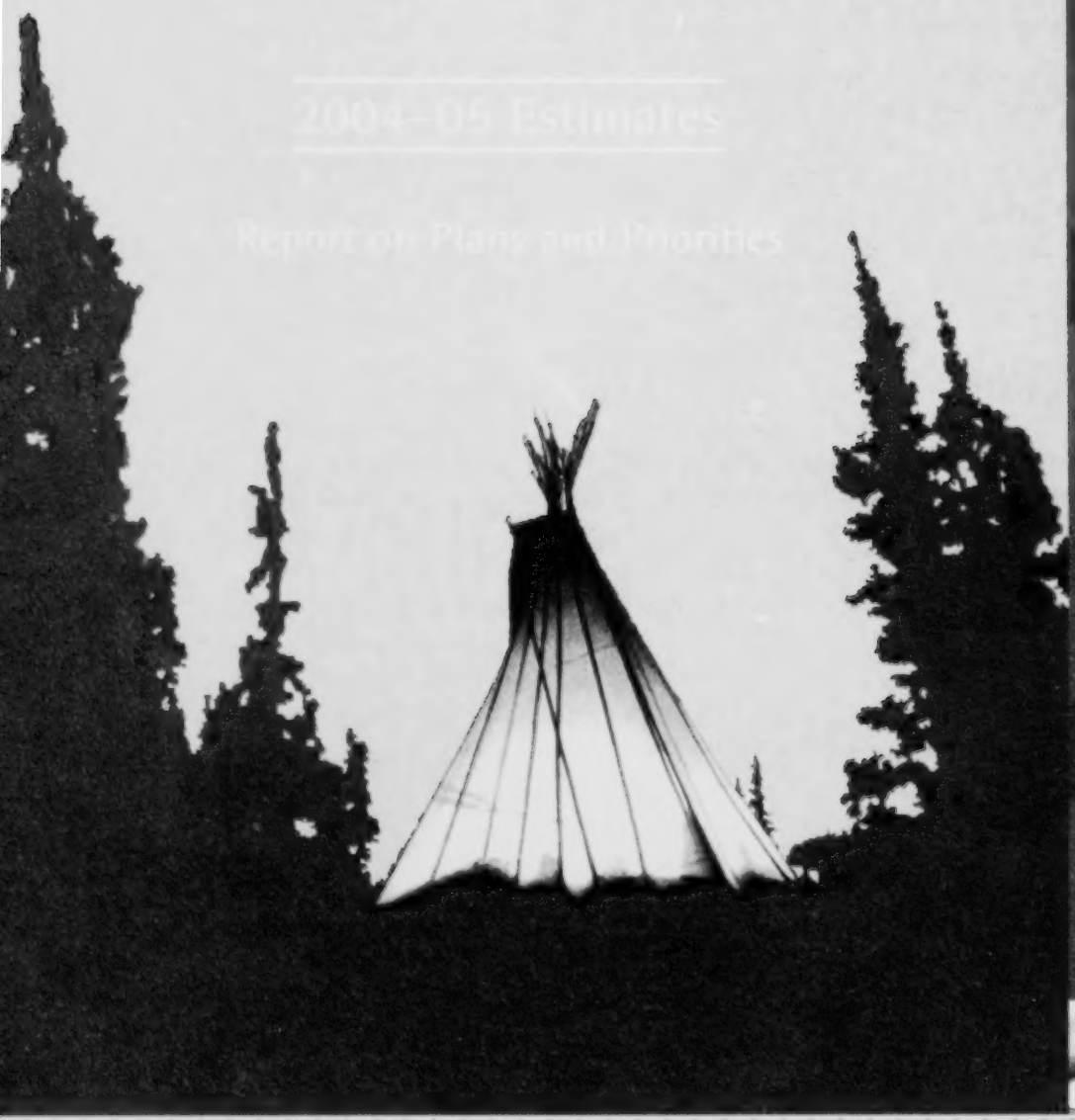

The Honourable Andy Scott, PC, MP
Minister of Indian Affairs and Northern Development

Canada

Table of Contents

SECTION I *Messages* *1*
Minister's Message 1
Management Representation Statement 3

SECTION II *Raison d'être* *5*

SECTION III *Planning Overview* *7*
Planning Context 7
Managing for Results — Organizing to Deliver 12
Federal Partners 14
Profile of Canada's Aboriginal People 15
Profile of Canada's North 16

SECTION IV *Plans and Priorities by Strategic Outcome* *17*
Indian and Northern Affairs Canada 17
Canadian Polar Commission 67

SECTION V *Organization* *73*
Strategic Outcomes and Business Lines 73
Accountability — Organization and Business Lines 75
Planned Spending 76

SECTION VI *Annexes* *77*
Tables 77
Sustainable Development Strategy 81
Federal Partners — Contacts 83
Reliability of Statistics 86
Contacts for Further Information 87

Index *88*

SECTION 1 *Messages*

Minister's Message

It is a pleasure to present the *2004–05 Report on Plans and Priorities* for Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission.

I am honoured to assume the responsibility that has been given to me as Minister of Indian Affairs and Northern Development, and proud to lead a department that is committed to a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners.

Today, we stand at a crossroads in our nation's history. There is a renewed sense of national purpose and a renewed spirit of confidence in our country. We are determined to focus our energies and efforts on our shared aspirations for a better and stronger Canada. The key to this is an agenda for real and sustainable changes based on a shared commitment to securing the social foundations upon which Canadians can grow and prosper. At Indian and Northern Affairs Canada, this spirit finds expression in a commitment to strengthening relationships with First Nations, Inuit and Northerners and their leadership. We will explore ways of working together based on the premise that no one understands the needs and priorities of First Nations, Inuit and Northerners better than the people themselves.

As stated in the February 2004, *Speech from the Throne*, the conditions in too many Aboriginal communities offends our values as Canadians. It is in all our interest to turn the corner, and to do so without delay. To this end, we will forge a new partnership with Aboriginal people and their leadership, and Northerners, to strengthen our relationship and work on our shared goal of reducing and eliminating the gap in life chances between Aboriginal people and other Canadians. The status quo is not acceptable, and we are dedicating ourselves to see positive, lasting and meaningful change.

The Government of Canada believes that Canada's future will be shaped by our ability to effectively utilize the ingenuity and creativity of Canadians from coast to coast to coast. We have seen considerable economic growth in First Nations, Inuit and Northern communities across the country. But we also know there are too many communities that have not shared in that growth, and where unacceptable levels of poverty continue to linger. We must build on success where it has emerged, and invest in enabling communities so that all are able to break cycles of poverty and reach their full potential.

The task for all of us is to remove the barriers which impede success, and identify those tools that will allow us to reach our highest goals and challenges in turn creating strong and healthy communities. In this regard, education for a young and growing First Nations population, in conjunction with sustainable economic development, are key areas for the future of First Nations, Inuit and Northerners.

In the North, we have seen new opportunities arise at a time when the process of devolution begins to unfold. INAC is committed to furthering this process while working with our Northern partners to strengthen capacity, enhance local infrastructure and promote sustainable development. The North has tremendous potential, and we will continue our efforts to ensure that Northerners — and all Canadians — are able to benefit.

This *Report on Plans and Priorities* describes the department's agenda for action and its long-term policy focus for realizing our shared aspirations. It also reflects new management processes within INAC and confirms the department's commitment to work collaboratively with our many partners to improve the quality of life for First Nations, Inuit and Northerners in Canada.

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004–05 Report on Plans and Priorities (RPP) for Indian and Northern Affairs Canada and the Canadian Polar Commission.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2004–05 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by the Treasury Board Secretariat.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Michael Horgan
Deputy Minister

April 18, 2004
Date

105-01049/

SECTION II *Raison d'être*

Indian and Northern Affairs Canada

The *mission* of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is "Working together to make Canada a better place for First Nations, Inuit and Northerners."

This mission incorporates the principles of:

- a partnership among First Nations people, Northerners and other Canadians that reflects our mutual interdependence and enables us to work together to build a better future;
- financially viable First Nations governments able to generate their own revenues and able to operate with secure, predictable government transfers;
- First Nations governments reflective of, and responsive to, their communities' needs and values;
- the political, economic and social advancement of Canada's three territories; and
- a quality of life for First Nations people and Northerners that is similar to that enjoyed by other Canadians.

These principles also apply to INAC's new results-based management framework, which makes it easier for the department, other federal government departments, and First Nations, Inuit and Northerners to harmonize their efforts.

INAC's core responsibilities with respect to Aboriginal people are primarily to Indian Bands, Status Indians living on reserve and the Inuit. The department's primary role is to support First Nations and Inuit in developing healthy, sustainable communities and in achieving their economic and social aspirations. INAC negotiates comprehensive and specific land claims and self-government agreements on behalf of the federal government, oversees implementation of settlements and promotes economic development. It is responsible for funding province-like services such as education, social assistance and social support services to residents ordinarily resident on reserve with the goal of ensuring access to services comparable to those available to other Canadian residents. It also supports housing and community physical infrastructure on-reserve. The vast majority of these programs and services are delivered

in partnership with First Nations, who directly administer 85 percent of Indian and Inuit Affairs Business Line funds.

INAC's role in the North is extremely broad and includes settling and implementing land claims, negotiating self-government agreements, advancing political evolution, managing natural resources in the Northwest Territories and Nunavut, protecting the environment, and fostering leadership in sustainable development both domestically and among circumpolar nations.

This broad mandate is derived largely from the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act*, the *Indian Act*, territorial acts and legal obligations arising from section 91(24) of the *Constitution Act, 1867*; however, the department is responsible for administering over 50 statutes in total. Consequently, INAC's mandate is complex and its responsibilities encompass a broad range of services and overlap responsibilities of numerous other federal government departments.

Canadian Polar Commission

The Canadian Polar Commission is responsible for monitoring, promoting and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

SECTION III *Planning Overview*

Planning Context

The long history and rich culture of Canada's indigenous peoples and the unique characteristics of the North help define our national identity. First Nations and Inuit peoples are an important part of our national fabric and seek to share in the social and economic privileges most Canadians enjoy. Similarly, the North, although it encompasses 40 percent of Canada's land mass, does not yet enjoy a level of development comparable to other regions in Canada. INAC and the federal government are committed to providing opportunities for First Nations, Inuit and Northerners to more fully participate in and benefit from Canada's political, social and economic development.

The First Nations and Inuit population is the youngest and fastest-growing segment of the Canadian population. This may represent an advantage for First Nations and Inuit youth as a largely aging population prepares to leave the workforce in Canada — they may be in a position to supply needed skills and talent, provided they have the capacity and tools to take advantage of these opportunities, particularly in regions where Aboriginal people constitute an increasingly significant component of the labour force.

First Nations and Inuit governments are also poised to reap greater economic benefits as settlement of land claims and self-government agreements provide greater certainty over rights to natural resources, contribute to a more positive investment climate and create greater potential for economic development, jobs and growth. Many First Nations and Inuit communities are also engaged in successful revenue-generating initiatives, which further contribute to community development. However, more efforts are needed to ensure First Nations and Inuit communities have access to the full range of economic development tools available to non-Aboriginal communities in similar circumstances.

In the North, Canada's three territories have been transformed in recent decades, but there is tremendous potential for further development. The increasing capacity and authority of territorial institutions are providing new governance models and demonstrating effective partnerships between Aboriginal and non-Aboriginal groups. The North also possesses world-class diamond, gold and other mineral deposits and enormous oil and gas reserves; in addition, major gas pipeline projects are under consideration. These assets will generate significant economic benefits, not only for Northerners but for all Canadians. Work is under way to ensure that such activities are sustainable and that the northern environment is protected.

The government of Canada's response to the vast potential that exists will have a lasting impact on whether First Nations, Inuit and Northerners become fully contributing partners in Confederation or whether the cycle of dependency will continue. To generate positive, lasting change that benefits First Nations, Inuit and Northerners and contributes to Canada's overall success, the federal government, together with its partners, needs to address a number of issues. Some of these issues are:

- Socio-economic disparities between Aboriginal and non-Aboriginal people need to be reduced if First Nations and Inuit are to have the same life chances as other Canadians.
- First Nations, Inuit and Northerners must have the necessary education, skills and training to participate in a knowledge economy.
- Their governments must have the necessary tools to improve the quality of life in their communities.
- Increased demand for basic programs and services resulting from population growth.
- Attention must be given to the urban Aboriginal situation, which requires different approaches with a broader set of partners.
- Proper regulatory, legislative and institutional capacity, and sound economic and physical infrastructure are needed to maximize opportunities for sustainable development both on reserve and in the North.
- Strengthening partnerships with First Nations and Inuit is critical to support program delivery, but to be effective, partners need to recognize the varying capacities that exist across the spectrum of First Nations and Inuit governments and tailor responsibilities accordingly.
- Given the range of federal departments and agencies with responsibility for Aboriginal programming, challenges in coordinating federal efforts across the government must be addressed.
- Provinces/territories as well as the private sector need to be part of the solution, considering the many jurisdictions involved in promoting, supporting and managing development.

Strategic Plan

INAC and the federal government are committed to providing opportunities for First Nations, Inuit and Northerners to more fully participate in and to benefit from Canada's political, social and economic development. The INAC Strategic Plan provides the road-map for achieving these objectives by setting out the long-term policy focus of the department. The Strategic Plan provides guidance to sectors and regions on the broad steps required to keep the INAC agenda on track; and its priorities, consistent.

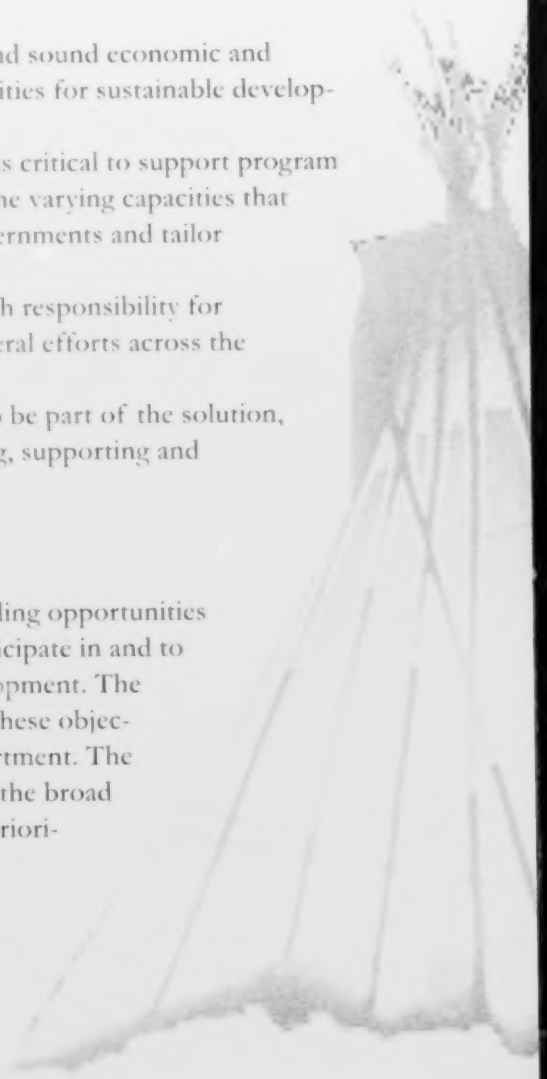

The plan focuses on two equally important and mutually reinforcing objectives: improving quality of life and fostering self-reliance. These objectives inform the activities and investments that are required in the short, medium and long term.

Most importantly, the Strategic Plan is premised on the notion that significant, visible and sustainable improvements are possible primarily through redefined relationships with our partners i.e., with Aboriginal people and Northerners, with provinces and territories, and with other federal departments and agencies, each of whom hold different and often unique levers for generating positive and lasting change. Overall, the success of INAC to meet these objectives is linked to the recognition of the importance of relationships as a fundamental starting point for moving forward.

Working in collaboration with our partners, INAC will ensure policies and other tools are in place to support strong governments. The objective is to strengthen a government-to-government relationship, enabling First Nations and Inuit to provide programs and services to their citizens that are comparable to those of other Canadians. In the territories, INAC will continue to work with Northerners and other partners to strengthen relationships and build effective, efficient institutions of government. INAC recognizes the diversity among its partners and the different capacities, cultures and values that exist among them. To be effective, steps to foster stronger government capacity must take these differences into account.

Within the federal government, Aboriginal programming is shared among 14 federal departments and agencies. Similarly, in the North, INAC works with a number of federal departments to manage federal interests in the territories. INAC will continue to work with federal partners to identify areas where greater efficiencies can be created through more integrated and mutually supportive policies and programs.

Provinces and territories are also key partners in creating sustainable economic development and providing social services. Renewed attention will be given to the development of strategies that involve all jurisdictions in improving quality of life and fostering self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners.

In addition to strengthening relationships, INAC will support and enhance areas with the greatest potential to produce lasting results for the largest number of Aboriginal people in need. Efforts will also be focussed in areas with the highest potential to leverage resources with federal departments, other levels of government and with First Nations and Inuit themselves. Two such areas include education and economic development.

In terms of education, INAC will work to support First Nations schools systems that have the capacity to provide a quality of education similar to that of provincial systems, including comparable competencies for teachers, access to special education services and support for early childhood development.

In terms of economic development, mandates, authorities, regulatory regimes and funds will be coordinated to support strategic, sustainable investments. We will work with partners to provide the economic and physical infrastructure for development.

More broadly, INAC will review its policies and programs to determine where re-engineering could produce stronger results that specifically contribute to quality of life.

Overall, INAC's focus on strengthening and renewing relationships, combined with the emphasis on a select number of key areas that can produce significant change, should result in transformative change that allows First Nations, Inuit and Northerners to successfully pursue their own aspirations within Canada.

Planning and Measuring Progress

Improving quality of life and fostering self reliance are long-term objectives that entail many different aspects of INAC's mandate. INAC will measure its progress toward these long-term objectives through its new Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS), which groups INAC activities into five strategic outcomes — the Government, the People, the Land, the Economy and the Operations — that demonstrate how each aspect of the INAC mandate contributes to national, long-term objectives. Demonstrated progress under these strategic outcomes will clearly show positive and sustained movement toward an improved quality of life and greater self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners.

Audit and evaluation activities are also important functions in ensuring greater accountability for results. As part of implementing the department's new management framework, INAC will ensure the adoption of a Multi-Year Audit and Evaluation Plan based on considerations of strategic importance, risk, materiality and other criteria.

Sustainable Development Strategy

INAC has developed its third Sustainable Development Strategy (SDS) for 2004–06, entitled *On the Right Path Together: A Sustainable Future for First Nations, Inuit and Northern Communities*. The SDS presents a vision of where the department would like to be in the future and complements the department's overall mission of improving the quality of life and fostering greater self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners. The SDS puts forward targets that commit the department to trying new and innovative approaches to fulfilling its mandate to achieve more positive social, economic, environmental and cultural results at the community level.

The commitments in the SDS are organized into five themes — Consultation and Joint Decision Making; Long-term Planning; Water Management; Climate Change and Energy Management; and a broad theme related to modifying INAC's structure, policies and processes to integrate the concept of sustainable development into all aspects of its operations. The major commitments in each theme are included in the body of this document. It is anticipated that further integration of the SDS and the *Report on Plans and Priorities* (RPP) will occur in future years. Details with respect to content and direction of the SDS can be found in the SDS Annex in Section VI. The entire strategy and accompanying action plans can be found at http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_e.html.

Managing for Results – Organizing to Deliver

In 2003, Treasury Board Secretariat published the **Management Accountability Framework** (MAF), which sets out the expectations and indicators regarding management excellence. INAC has begun to put the MAF into operation and to promote its role in strengthening management practices within the department, beginning with an emphasis on current practices and controls, areas that require improvements and strategies to accomplish results. This is outlined further in Section IV under Operations (Internal Support and Strategic Direction).

INAC is committed to transforming its relationship with First Nations, Inuit and Northerners. To better meet changing needs and priorities, INAC's own good governance — how the department is organized, how it plans its programs and services, and how it evaluates performance — is of fundamental importance. Maintaining this forward agenda depends on a continued focus on **"One plan, One process,"** a common vision for the future and a consistent and coordinated plan of action focused on real, measurable and sustainable outcomes.

Over the past year, the department has made a number of concrete investments to promote stronger and more effective departmental planning, decision making, operations and reporting of results. Through a new organizational structure and business management process, the department is aligning its plan with its people, and building the kind of management systems that are essential to the success of individuals, teams and networks pursuing a common mission.

Clarity, consistency and accountability in managing for results will be achieved and maintained through the new departmental **Integrated Planning and Reporting System** (IPRS). This holistic business management process will enable an ongoing, effective, horizontal approach to achieving and communicating clear strategic outcomes, performance objectives and results. Among other key benefits, the IPRS will integrate departmental planning more closely with government-wide plans and priorities through the departmental Strategic Plan; rationalize departmental planning, operating and reporting processes at all levels and in all locations through the development of Strategic Outcome Business Plans; maximize the impact of INAC's strategies and programs through more effective alignment with INAC's program authorities; foster more transparent accountability across the department for spending and results against these plans by articulating these requirements in Performance Management Agreements; and provide the basis for a shared managing-for-results framework with partners.

To implement the IPRS and to build a solid foundation for departmental planning and reporting through the *Report on Plans and Priorities* (RPP) and the *Departmental Performance Report* (DPR), clear and accountable leadership and well-defined work team governance structures are essential.

In this light, the department is implementing a results framework based on the following **logic model**.

Long-term Outcomes

STRATEGIC OUTCOMES

(Describes the issue to be addressed and statement of intent of where INAC would like to be with its stakeholders longer term)

A more promising future for all First Nations and Inuit and Northerners as demonstrated by accomplishments in the following areas: The Government; The People; The Land; The Economy; The Operations.

More sustainable and accountable Aboriginal governments, stronger partnerships, improved quality of life, increased self-sufficiency and economic independence.

Intermediate Outcomes

TARGET RESULTS (mid-points)

(Directional statements that require partnerships to implement, and need to take into account differences among communities)

See Section IV – Plans and Priorities by Strategic Outcome for details.

Collaborative Outcomes

PARTNERED RESULTS WITH FIRST NATIONS, INUIT AND NORTHERNERS

(strategies and plans to achieve Target Results to be developed with stakeholders)

First Nations and Inuit people and communities

First Nations communities:
- adopt specific approaches that contribute to strategic outcomes
- gain capacity to manage their own affairs
- improve their legal, regulatory, fiscal, social, governance and infrastructure support climate

Constructive progress on disputes, land claims, negotiations and other statutory and fiduciary responsibilities.

Substantive progress on the evolution of the territories in a manner consistent with the principles of sustainable development.

Collaboration on economic development, increased participation and engagement in determining approaches, frameworks and plans with INAC and other partners.

Federal, provincial and regional governments, not-for-profit and private sectors

PARTNERED RESULTS WITH DELIVERY PARTNERS

Appropriate access to capital and services from private sector financial and service institutions and other related organizations.

Better integration of federal, provincial and territorial governments provide harmonized policies, programming and funding, laws and regulations in support of strategic outcomes.

Operations

INAC

ACTIVITIES	OUTPUTS
• Liaison with First Nations and other partners	• Meetings, fora for information exchange to develop clear policies, identity management priorities and foster improved decision-making
• Development of strategy, policy, guidelines, etc.	• Frameworks, guidelines and other policy outputs
• Funding processes	• Funding Agreements/payments
• Specialized support for infrastructure and services	• Infrastructure outputs
• Litigation management	• Strategic court decisions/out-of-court settlements
• Advisory and information services	• Service and communication outputs
• Public education and awareness	• Public education and awareness outputs

RESOURCES: $5.9 billion in 2004–05 and 4,097 full-time equivalents

Federal Partners

Fourteen federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people, with total expenditures of approximately $8.8 billion in 2004–05 (see Figure 1). Basic, province-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on federal partners is included in Section VI.

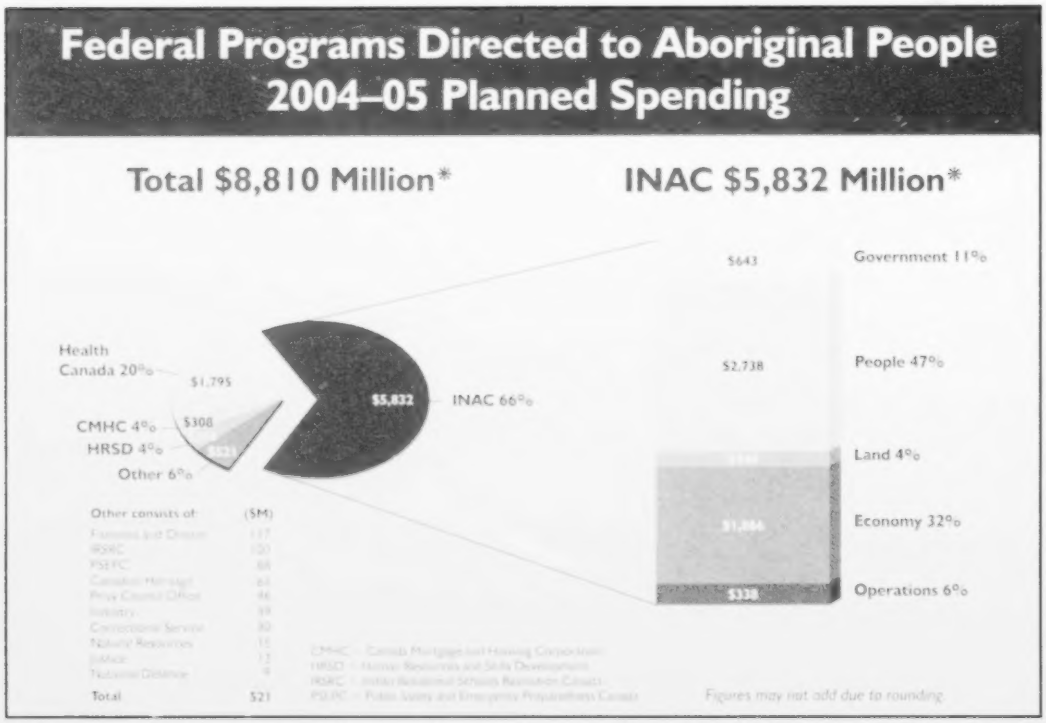

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only (excludes $76 million in non-budgetary expenditures).

Figure 1

Profile of Canada's Aboriginal People

The *Constitution Act, 1982* recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Inuit and Métis**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to Indian bands and **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act*.[1] **Métis** people are of mixed First Nations and European ancestry, who identify themselves as Métis. The **Inuit** are the Aboriginal people of Arctic Canada and live primarily in Nunavut, the Northwest Territories and northern parts of Newfoundland and Labrador and Quebec. The Inuit do not live on reserves and are not covered by the *Indian Act*.

INAC's core responsibilities with respect to Aboriginal people are primarily to Indian bands, Status Indians living on reserve and the Inuit. INAC has responsibilities with respect to Indian bands and self-governing First Nations on reserve and/or settlement lands.

In the North, INAC works in cooperation with northern Aboriginal people and territorial governments to develop governance structures and to finalize and implement land claims and self-government agreements. Given the unique context of Canada's North, and in accordance with the federal policy on Aboriginal self-government[2], some agreements also include Métis north of 60° latitude.

Status Indians living on reserve represent about 62 percent of the Status Indian population. There are 458,600 on-reserve Status Indians and 285,200 who reside off-reserve.[3] In total, there are 614 First Nations communities, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. About 61 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents — only six percent have more than 2,000. Overall, 35 percent of on-reserve Status Indians live in urban areas, while 45 percent live in rural areas; 17 percent live in special-access areas and four percent in remote zones.

The on-reserve Status Indian population is expected to increase by 53 percent from 2004 to 2021, compared with 11 percent for the Canadian population as a whole. About 40 percent of the Status Indian population is under the age of 20, compared with 25 percent for the overall Canadian population.[3,4]

---

[1] A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act*.

[2] See http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_e.html.

[3] 2000-based projections using the Indian Registry System for the year 2003.

[4] *Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 2000–2026*, Statistics Canada, 2001.

Profile of Canada's North

In Canada's North, which occupies 40 percent of Canada's land mass, the three territories consist of some 96 organized communities, most of them home to small populations, the majority of whom are First Nations, Métis or Inuit. Some 92,300 residents are scattered across this area; Nunavut's population is 26,700, while there are 37,100 people in the Northwest Territories and 28,500 in the Yukon.

The population in the North is young, with 44 percent of the population under the age of 25. Over half of the population of the North is Aboriginal, varying from 86 percent in Nunavut to about 53 percent in the Northwest Territories and about 26 percent in the Yukon. There are few reserves; as a general rule, northern governments are responsible for providing programs and services similar in type to those for which INAC is responsible on reserves in southern Canada.

SECTION IV *Plans and Priorities by Strategic Outcome*

Indian and Northern Affairs Canada

Summary

This section presents a summary of plans and priorities for Indian and Northern Affairs Canada under INAC's new results framework. The framework provides internal cohesiveness, aligns resources to outcomes and results, and improves corporate discipline by focusing the department and its partners on performance.

Figure 2 provides a chart summarizing plans and priorities by strategic outcome, result theme (ongoing priority), business line and planned spending. The remainder of Section IV provides further details of plans and priorities for the reporting period, including target results, deliverables and time lines.

Figure 2

Indian and Northern Affairs Canada

Summary

This section presents a summary of plans and priorities for Indian and Northern Affairs Canada under INAC's new results framework. The framework provides internal cohesiveness, aligns resources to outcomes and results, and improves corporate discipline by focusing the department and its partners on performance.

Figure 2 provides a chart summarizing plans and priorities by strategic outcome, result theme (ongoing priority), business line and planned spending. The remainder of Section IV provides further details of plans and priorities for the reporting period, including target results, deliverables and time lines.

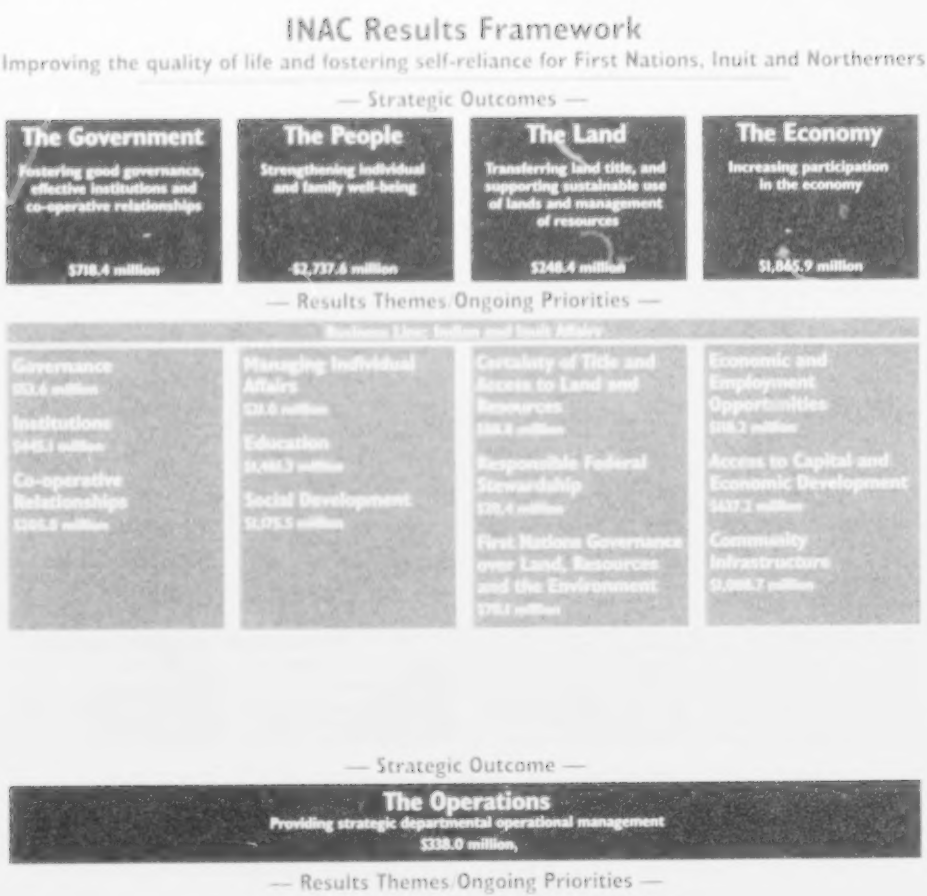
INAC Results Framework
Improving the quality of life and fostering self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners
— Strategic Outcomes —
The Government
Fostering good governance, effective institutions and co-operative relationships
$718.4 million
The People
Strengthening individual and family well-being
$2,737.6 million
The Land
Transferring land title, and supporting sustainable use of lands and management of resources
$248.4 million
The Economy
Increasing participation in the economy
$1,845.9 million
— Results Themes/Ongoing Priorities —
Governance
Institutions
Co-operative Relationships
Managing Individual Affairs
Education
Social Development
Certainty of Title and Access to Land and Resources
Responsible Federal Stewardship
First Nations Governance over Land, Resources and the Environment
Economic and Employment Opportunities
Access to Capital and Economic Development
Community Infrastructure
— Strategic Outcome —
The Operations
Providing strategic departmental operational management
$338.0 million,
— Results Themes/Ongoing Priorities —
Business Line: Departmental Management and Administration
External Support and Risk Management
Litigation Management
Communication (including improved bilingualism)
Internal Support and Strategic Direction
Internal Coherence and Corporate Discipline

Figure 2

To achieve its strategic outcomes, the department is organized into three business lines as follows:

Indian and Inuit Affairs

Providing an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by supporting good governance and accountability for First Nations governments to their citizens as the basis for social and economic development; promoting enhanced skills and expertise contributing to more self-reliant First Nations and Inuit governments and individual and community self-sufficiency; and addressing past grievances so that we can continue to move forward.

Northern Affairs

Strengthening Canada's three northern territories by supporting northern governance institutions through the devolution of province-like responsibilities and intergovernmental cooperation; working in partnership with Northerners to ensure the sustainable development of the North, including its people, resources, environment and economy; and fostering intergovernmental cooperation internationally on circumpolar issues.

Departmental Management and Administration

Providing policy direction and sound management of the department for efficient and effective planning, accounting, personnel, communications and other administrative support; and promoting understanding of mutual obligations to help resolve grievances and manage risks.

STRATEGIC OUTCOME

The Government

Fostering good governance, effective institutions and cooperative relationships

Lead: Assistant Deputy Minister, Claims and Indian Government
Planned Spending: $704.5 million per annum

What is this strategic outcome about?

This strategic outcome supports effective governance and institutions that enable First Nations and Inuit governments to achieve an improved quality of life. First Nations and Inuit governments are increasingly responsible for their own affairs: devolution arrangements have transferred administrative authority for the delivery of most programs and services in communities; self-government agreements are expanding law-making powers and establishing new fiscal relationships; and further development of intergovernmental and Treaty relationships is providing the basis for cooperation with other governments and communities in Canada and for resolving long-standing claims and disputes.

Creating an environment that empowers First Nations and Inuit governments and strengthens effective institutions and cooperative Treaty and intergovernmental relationships.

These developments support First Nations governments' efforts to develop clear accountabilities to their citizens and to improve social and economic conditions. INAC will continue to help increase self-sufficiency by supporting effective governance and by promoting institutions and processes that foster cooperative Treaty and intergovernmental relationships. All Canadians benefit from healthier, more self-reliant First Nations and Inuit communities better positioned to benefit from social and economic activities.

Effective governance is key to socio-economic development. It allows First Nations and Inuit governments to empower citizens, to exploit opportunities and to improve programs and services to enhance social and economic well-being.The department strengthens First Nations and Inuit governance and financial management through legislative initiatives, administrative mechanisms and capacity development, as well as through its programs and policies.

Institutions support First Nations and Inuit governments in managing resources, in providing programs and services, and in formulating, implementing and enforcing sound policies and regulations. Some institutions work with governments and other partners in areas such as research, governance, education and the environment. The department supports these institutions through funding, research and participation.

Federal, provincial/territorial and First Nations and Inuit governments are building foundations for cooperative relationships by negotiating and implementing land claims and self-government agreements, by mutually clarifying Treaties, and by putting in place the means to work together in identifying priorities for joint action. Negotiations fulfil Constitutional obligations, promote mutual respect, build partnerships, help define common agendas, and reduce conflict and litigation. Agreements give First Nations and Inuit the tools they need to support their cultures and improve their economies: certainty over rights to lands and resources, and clarity for the exercise of self-government powers.

Plans, Priorities, and Benefits and Results

Result Theme/Ongoing Priority: **Governance**

Fostering stronger governance contributes directly to healthy, stable and prosperous communities and improved well-being for First Nations and Inuit. To strengthen governance, INAC is focusing on legislative initiatives, programs and policies, and administrative mechanisms that foster stable, legitimate and effective First Nations and Inuit governments that are culturally relevant and accountable to their citizens. (Increased control over lands, resources and the environment under the Strategic Outcome — The Land also contributes to the evolution of First Nations and Inuit governance.)

Benefits and Results: Increased accountability, responsiveness and transparency of First Nations and Inuit governments, along with the appropriate jurisdictions, authorities and access to resources, will lead to social and economic benefits and increased community well-being.

Results Strategy: Fostering increased self-reliance of First Nations and Inuit governments by recognizing decision-making and enabling accountable, transparent, legitimate and citizen-empowered governance systems, in partnership with First Nations and Inuit.

Target Result 1: Foster increased capacity to enable First Nations and Inuit groups to adopt broader responsibilities and governance functions; and develop, design and implement innovative programs that respond to their priorities.

Deliverables and Time Lines

- Increased number of candidates who participate in INAC's electoral process training courses (ongoing).
- Capacity building in human resources for governance through First Nations administrations (ongoing).

- Modernized design of Band Support Funding by 2005–06.
- Support to develop governance models that foster increased collaboration and aggregation (ongoing).

Target Result 2: Enable First Nations and Inuit citizens to hold their governments accountable.

Deliverables and Time Lines

- Creation and implementation of an Internet-accessible virtual library/forum of governance "best practices" (by March 2005).
- Support for First Nations that are developing and ratifying their own, customized election codes under the *Indian Act* (ongoing).
- Support for the ratification of up to 13 self-government constitutions by First Nations and Inuit groups (by 2005–06).

Target Result 3: Enable and support First Nations and Inuit groups in adopting broader responsibilities and governance functions.

Deliverables and Time Lines

- Increase in the number of First Nations and Inuit groups that undertake and complete self-government negotiations (ongoing).
- Support for by-law advisory services leading to the coming into force of an increased number of by-laws under the *Indian Act* (ongoing).
- Work in partnership with First Nations to increase the number of elections run by independent electoral officers (by 2004–05).

Target Result 4: Financial transfer arrangements that are matched to First Nations governance capacity.

Deliverables and Time Lines

- Assess the extent to which First Nations funding agreements are reflective of their management capacity for prevention and intervention if anomalies are observed (by March 2006).

Target Result 5: Fiscal relations that are responsive to community priorities and show increased transparency, predictability and accountability.

Deliverables and Time Lines

- Ratification of financial management and accountability codes (ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: **Institutions**

Institutions that are well populated by First Nations and Inuit; that are culturally appropriate, effective and comprehensive; and that support increased self-reliance of communities and governments.

Benefits and Results: Strengthened institutions will increase the effectiveness of First Nations and Inuit governments to meet service delivery and other needs. Strengthened institutions require an independent and professional public service that possesses the capacity to carry out a wide range of responsibilities and functions.

Results Strategy: Fostering effective First Nations and Inuit governments, in close collaboration with all partners, by providing focused support to the development of a rationalized and cohesive array of institutions that reflect the values of these governments and their citizens (includes the strengthening of an independent public service and the further development of professional associations).

Target Result 1: Improved models for effective governance of institutions that foster increased collaboration and aggregation, as well as improved working relationships and partnerships between and among First Nations, Inuit and Canadians in general.

Deliverables and Time Lines

- Increased number of effective constitutions, charters, laws, rules/codes, policies, procedures and practices that support First Nations institutions (ongoing).
- Based on an inventory, increased number of strategic partnerships that support institutional development (ongoing).

Target Result 2: Strengthened local, as well as regional and national, institutions of public administration to which all communities have access.

Deliverables and Time Lines

- Subject to approval by Parliament and Royal Assent, implement the fiscal and statistical institutions to advise First Nations and Inuit governments (2004–05).
- In cooperation with First Nations, establish an independent Centre for First Nations Government (2004–05).

Target Result 3: A professional and independent First Nations/Inuit public service that provides sound advice and implements decisions.

Deliverables and Time Lines

- Continued financial capacity building through such mechanisms as the Aboriginal Financial Officers Association of Canada.

- Increased number of forums for sharing information and best practices (ongoing).
- Increased number of communities and institutions whose employees meet standards set by professional associations; includes developing and strengthening professional Aboriginal associations (ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: **Cooperative Relationships**

Building better intergovernmental and Treaty relationships with First Nations and Inuit to pursue shared objectives.

Benefits and Results: Treaties, comprehensive land claims and self-government agreements establish the foundation for cooperative relationships which respect Aboriginal and Treaty rights, provide certainty over rights to land and resources, and clarify the exercise of self-government powers. These agreements protect the rights of First Nations and Inuit, ensure access to economic opportunities, promote self-sufficiency and enhance the pursuit of shared objectives. To succeed, these agreements require mechanisms to build cooperative relations, to fulfil obligations, to achieve common understanding and to resolve disputes.

Significant progress has been realized through exploratory Treaty processes and commissions, comprehensive and specific claims settlements and self-government agreements. Comprehensive land claims agreements have achieved certainty for lands and resources for over 40 percent of Canada's land mass; 166 specific claims have been settled over the past decade; 32 First Nations are operating under self-government agreements; and 456 First Nations and Inuit groups are participating in land claims and self-government negotiations. Progress on agreements is continuing.

Results Strategy: Establishing cooperative relationships by building on common understandings of historic Treaties and through negotiation and implementation of comprehensive land claims and self-government agreements and development of processes that lead to the resolution of specific claims and grievances.

Target Result 1: Shared understanding between First Nations and governments on the historic Treaty relationship and increased public awareness of historic Treaties through enhanced effectiveness of Exploratory Treaty Tables (ETTs) and historic Treaty commissions.

Deliverables and Time Lines

- Establishment of and support for the work of Treaty commissions (ongoing).
- Evaluation of ETTs (Saskatchewan 2004–05, other ETTs to follow).
- Continuous public education with regions, private sector, First Nations and other government departments.

Target Result 2: Address specific claims and establish the Specific Claims Resolution Centre (SCRC).

Deliverables and Time Lines

- SCRC established and operational (by 2006–07).
- Reaching 12 final specific claims settlements a year (ongoing).

Target Result 3: Achieve certainty over rights to land and resources, and predictability and clarity for the implementation of self-government, through the negotiation of comprehensive land claims and self-government agreements.

Deliverables and Time Lines

- Success of key initiatives at self-government and comprehensive land claims Tables, including framework agreements, Treaty-related measures, incremental Treaty agreements, agreements-in-principle, final agreements, implementation plans and fiscal agreements (ongoing).
- Funding support for capacity development (e.g., through the Negotiations Preparedness Initiative) while negotiations are continuing (ongoing).

Target Result 4: Effective processes to implement relationships and agreements, as well as review and renewal of implementation plans and fiscal arrangements.

Deliverables and Time Lines

- Management and support for structures and mechanisms that oversee implementation (ongoing).
- Periodic review and renewal of implementation plans and fiscal arrangements in accordance with the agreements (ongoing).
- Implementation of measures to improve federal/provincial/territorial cooperation (ongoing).
- Implementation of measures to improve federal interdepartmental coordination (2004–05).
- Establishment of new processes for mandating implementation plan renewals and updates (2005–06).
- Establishment of a federal interdepartmental mechanism to address Aboriginal issues interdepartmentally in regions where no such mechanism exists (2006–07).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

The political, social and economic circumstances under which the transformation toward greater self-reliance is taking place vary across the country. INAC needs to be aware of the interests and capacity of different communities and to be able to respond with programs and policies that are flexible. The department must work with First Nations and Inuit, provincial and territorial governments and other federal government departments to find the best ways to support increased self-reliance. Failure to effectively manage this challenge could result in continuing litigation and conflict and hence slower progress in improving living conditions.

Over the past decade, there has been a growing consensus by First Nations and Inuit, the federal government and outside experts that, to build self-reliant, healthy communities, First Nations and Inuit must have control over the decisions that affect their lives and governance tools to exercise this control in the interest of their communities. In other words, progress in enabling effective governance and self-government is essential to an improved quality of life and increased self-reliance for First Nations and Inuit.

In light of not re-introducing C7 into Parliament, the First Nation Governance Bill, a key opportunity for the department is to develop an engagement process in partnership with First Nations to discuss governance approaches supporting the principles of transparency, accountability, effectiveness and efficiency.

Areas for Improvement and Lessons Learned

To be more successful, the department needs to communicate with First Nations and Inuit communities on our respective priorities and work together more closely to pursue common purposes. After many years of implementing land claims and self-government agreements, we have learned that more emphasis must be placed on transforming the relationships with First Nations and Inuit communities, not just on fulfilling our obligations.

Key Partnerships

In addition to partnering with First Nations and Inuit, partnerships are required with provincial and territorial governments as key players in negotiating and implementing agreements and working with institutions. Partnerships with industry, environmental groups and academic establishments help with capacity development and research.

STRATEGIC OUTCOME

The People

Strengthening individual and family well-being

Lead: Assistant Deputy Minister, Socio-Economic Policy and Programs
Planned Spending: $2,657.8 million per annum

What is this strategic outcome about?

First Nations and Inuit people are among the most disadvantaged groups in Canada. Research indicates that the areas most likely to produce lasting improvements in quality of life are education and economic development. However, sound education systems cannot achieve maximum results without sound social and health services that support ready-to-learn children and families. Similarly, the ability to maximize economic development and employment opportunities requires safe, stable and healthy individuals, families and communities.

Integrated interdepartmental policy development, program design and service delivery undertaken in partnership with First Nations and Inuit and other partners. Jointly developed management and accountability frameworks that include jointly agreed-upon performance indicators to support and measure effectiveness and outcomes.

This strategic outcome supports the national objective of giving First Nations and Inuit access to a range and level of services reasonably comparable to those enjoyed by other Canadians in like circumstances, while enabling First Nations and Inuit control over the policies, programs and services that most directly affect their quality of life.

Plans, Priorities, and Benefits and Results

Result Theme/Ongoing Priority: **Managing Individual Affairs**

Professionally managing individual First Nations affairs.

Benefits and Results: The objective of managing individual affairs is to provide a professional standard of service to fulfil Canada's constitutional, Treaty and statutory obligations and responsibilities, while meeting the diverse requirements of First Nations people. The Registration Program ensures the application of proper criteria in the determination of entitlement of legal status under the *Indian Act*, and the issuance of a secure Certificate of Indian Status as confirmation of registration under the Act. The Administration of Estates Program oversees the approval of wills, appointment of administrators, resolution of disputes concerning testamentary matters and the timely administration of estates including the appropriate distribution of assets. The Indian Moneys Program involves the proper administration

(collecting, maintaining, expenditure) of Indian Trust moneys held in the Consolidated Revenue Fund for minors and mentally incompetent persons pursuant to the *Indian Act*. The fulfilment of Canada's Treaty annuity payment obligations includes annual payments of Treaty annuities, triennial clothing allowances and hunting/fishing allowances and supplies.

Results Strategy: The effective administration of individual First Nations affairs under the *Indian Act* and Treaties requires that the department manage at a professional service standard reflective of its fiduciary and trust responsibilities. The commitment to the provision of an effective professional service standard includes the modernization of polices and systems and continuous improvement of practices reflecting the fiduciary and trust obligations to ensure the timely and appropriate application of the entitlement criteria for registration; the proper management of estates; the protection and timely disbursement of individual moneys; and the fulfilment of Treaty annuities and allowances.

Target Result 1: Up-to-date Indian register and departmental Band Lists.

Deliverables and Time Lines

- Delays with respect to the determination of entitlement to registration on departmental Band Lists will be eliminated (ongoing).

Target Result 2: Certificate of Indian Status issuance.

Deliverables and Time Lines

- Status cards issued, renewed and replaced (ongoing).
- Options for a new, more secure card system will be developed (2004–05).

Target Result 3: Estates administration.

Deliverables and Time Lines

- Timely administration of estates (ongoing).

Target Result 4: Administering individual moneys.

Deliverables and Time Lines

- Management of trust accounts (ongoing).

Target Result 5: Treaty payments.

Deliverables and Time Lines

- Timely payment of Treaty annuities and allowances (ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: **Education**

High-quality education supported by First Nations regional education systems, and increased levels of educational attainment for First Nations and Inuit students.

Benefits and Results: The department supports programming in the following areas:

- The Elementary/Secondary Education Program provides funding to ensure that students who live on reserve have access to education programs comparable to those provided by the province in which the reserve is located.
- The Special Education Program, which operates within the elementary/secondary education system, provides services to improve the achievement levels of on-reserve First Nations special education students by providing access to special education programs and services that are culturally sensitive and meet provincial standards in the province in which the First Nation is located.
- The objective of the Post-Secondary Education Program is to support the increased participation and success of First Nations and Inuit students, both on and off reserve, in recognized post-secondary education programs, thereby improving their employability, and to increase the availability of post-secondary programs tailored to the cultural and educational needs of First Nations and Inuit students.
- The Cultural Education Centres Program supports First Nations and Inuit communities in expressing, preserving, developing and promoting their cultural heritage and language.
- The First Nations and Inuit Youth Employment Strategy emphasizes the importance of education for effective labour market participation and provides opportunities for First Nations and Inuit youth (aged 15 to 30, who ordinarily live on reserve or in recognized communities) to improve their job skills.

Results Strategy: A gap currently exists between First Nations and other Canadian students (Auditor General's Report, April 2000). INAC is committed to working with First Nations, Inuit and other stakeholders to improve First Nations and Inuit educational attainment. The department's programming supports First Nations and Inuit initiatives to provide high-quality, culturally relevant education. It does so by increasing the ability of First Nations schools to recruit and retain a high-quality teaching staff; increasing parental and community involvement in education; meeting the needs of special education students; and further enhancing Indian control over Indian education by increasing First Nations capacity, decision making, and participation and control of education through the establishment of education systems.

Target Result 1: Support First Nations and Inuit to provide high-quality, culturally relevant education (i.e., contribute to First Nations schools' capacity to recruit and retain qualified teachers).

Deliverables and Time Lines

- Provide proposal-driven funding for teacher professional development training and support activities (2004–05).
- Prepare preliminary analysis to document any gaps in parity between First Nations and provincial teachers' salaries (2004–05).
- Complete final analysis (2004–05).

Target Result 2: Continue to support First Nations to provide special needs programs comparable to those in the province where the First Nation is located.

Deliverables and Time Lines

- Develop an improved reporting template (2004–05).
- Build support systems in First Nations schools to assist First Nations with Special Education Program reporting requirements (2004–05).
- Examine the types and outcomes of special education programs and services provided to students living on reserve that attend provincial schools (2004–05).
- Analyse trends in provincial expenditures and service standards for special education (2004–05).
- Assess the level of need for special education services for students attending band-operated or federal schools (2004–05).
- Conduct a formative evaluation of the Special Education Program (2004–05).

Target Result 3: Support First Nations parental and community involvement in education.

Deliverables and Time Lines

- Provide funding for pilot projects that increase parental and community involvement in education.
- Conduct a review of the first-year pilots (2004–05).
- Finalize program guidelines for the pilots (2004–05).
- Conduct a formal evaluation of the pilot projects (2005–06).

Target Result 4: Review the Post-Secondary Education Program.

Deliverables and Time Lines

- Review the program, including program management, and develop a plan to bring about improvements taking into account internal/external audits and evaluation (2004–05).

Target Result 5: Assist First Nations and Inuit to secure culturally appropriate teaching methodologies and curricula, and provide support for community-based cultural education programs and services.

Deliverables and Time Lines

- Develop and implement a follow-up plan for the evaluation on the Cultural Education Centres Program (ongoing).
- Provide input to Canadian Heritage on the Aboriginal Languages Initiative (ongoing).

Target Result 6: Support opportunities for First Nations and Inuit youth to improve their job skills and acquire work experience.

Deliverables and Time Lines

- Fund First Nations and Inuit organizations to provide school-based work/study opportunities and career planning (ongoing).

Target Result 7: Further enhance Indian control over Indian education by increasing First Nations capacity, decision making, participation in and control of education; strengthen support for existing regional First Nations education systems and expand the number of regional First Nations education systems.

Deliverables and Time Lines

- Develop a clear articulation of INAC's role with respect to education (2004–05).
- Provide support to Treaty 6 and Treaty 8 in Alberta to implement their plans to establish education systems (ongoing).
- Participate in tripartite negotiations in British Columbia toward First Nations jurisdiction over education (ongoing).
- Produce research reports on education systems with particular attention to indigenous education internationally (ongoing).
- Develop models for First Nations education systems in collaboration with regional First Nations organizations (ongoing).
- Negotiate renewal of the Mi'Kmaw Kina'matnewey (MK) Agreement in Nova Scotia (2004–05).

Result Theme/Ongoing Priority: **Social Development**

First Nations assume responsibility for, and jurisdiction over, "social development," including policy development, program design and service delivery, to build self-reliant, sustainable, healthy and stable First Nations communities.

Benefits and Results: Social development services and benefits are intended to be community-based and -controlled. Their purpose is to support reserve residents through individual and family services that have been designed, developed and implemented in collaboration with key partners. Services include: First Nations Child and Family Services, to respond to child protection needs and provide family support and preventive services; the First Nations National Child Benefit Reinvestment Initiative, to reduce child poverty and promote attachment to the workforce; Income Assistance services, to provide for basic needs such as food, clothing and shelter, as well as special needs such as funeral and burial expenses; Family Violence Prevention services, to provide temporary shelter, counselling, public education and awareness; Assisted Living, to provide non-medical services for personal, group and respite care to allow functionally impaired persons to maintain their independence.

Results Strategy:

- Strengthen partnerships with First Nations, provinces and territories and other government departments, to jointly articulate strategic orientations and to develop integrated social development policy frameworks and programs, as well as to clarify respective roles, responsibilities and accountabilities.
- Build capacity in First Nations by supporting life skills training; creating communities of interest or networks to promote best practices in case management, social work and social policy; and sound program management to facilitate the transfer of jurisdiction over social development to First Nations.
- Ensure the provision of services that are reasonably comparable to provincial services provided in similar situations.

Target Result 1: Increase the safety and security of First Nations children, individuals and families (ordinarily resident on reserve) in their own homes and communities.

Deliverables and Time Lines

- Re-focus funding support for Child and Family Services, on prevention of abuse and neglect (2004-05).
- Develop an options paper on the linkages between the Income Assistance Program and the Aboriginal Human Resources Development Strategy (2004–05).

Target Result 2: Improve social support services for First Nations adults, seniors and children who experience functional limitations (due to health problems, age or disability) to maintain their independence, to maximize their level of functioning and to live in conditions of health and safety.

Deliverables and Time Lines

- In collaboration with First Nations and other partners, complete a policy options paper on Long-term Care (2004–05).

Target Result 3: Clarify roles and responsibilities (i.e., of service providers and INAC).

Deliverables and Time Lines

- Incorporate management control frameworks in funding agreements (2004–05).
- Complete five national/regional/provincial manuals for Income Assistance, Child and Family Services, Family Violence Prevention, Assisted Living and National Child Benefit (2004–05).

Target Result 4: Strengthen the interface between federal/provincial/territorial and First Nations partners.

Deliverables and Time Lines

- Improve federal/provincial/territorial interface by increasing the number of regional tripartite Tables on Child and Family Services (2004–05).
- Work in partnership with Health Canada and Human Resources and Skills Development Canada to develop "single- window" service delivery options with respect to Early Childhood Development (ongoing).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

Improving the quality of life for First Nations and Inuit requires cooperation between federal government departments, First Nations and Inuit, First Nations national and regional organizations, provincial/territorial ministries and agencies and other partners. Success is also dependent on other factors, such as the rapidly growing First Nations and Inuit population, geographic remoteness and increased mobility on and off reserve. Consequently, INAC will take a coordinating and advocacy role — encouraging, enabling and facilitating cooperation.

Building capacity in First Nations and Inuit communities continues to be a challenge. Differences among communities make it necessary for INAC to adopt a flexible approach to program management that differentiates between communities. Recruitment and retention of qualified, professional staff is another ongoing challenge for First Nations and Inuit communities. Finally, as INAC's role changes and First Nations assume greater responsibility for program delivery, departmental capacity issues must be addressed.

The lack of effective coordination of federal/provincial/territorial and departmental performance assessment and reporting is hindering the development of approaches that take into account the unique requirements of First Nations. Efforts at interdepartmental coordination are ongoing; for example, INAC works with both Health Canada and Human Resources and Skills Development Canada (HRSD) regarding Early Childhood Development. INAC and HRSD have also become partners in post-secondary training

to ensure a continuum of education programs and services that reflect the First Nations and Inuit philosophy of life-long learning and improve their employability. This contributes to the strategic outcome of strengthening individual and family well-being, while helping to reduce the skills deficit that is being forecast Canada-wide in the next decade.

Balancing First Nations and departmental data reporting requirements is another ongoing challenge. The lack of jointly developed, community-relevant performance indicators and supporting statistical systems is hindering results-based accountability and impeding reliable, meaningful reporting. As well, the lack of rationalized data requirements has placed an onerous reporting burden on First Nations and Inuit communities. The definition and development of core performance indicators for the various programs will enhance data quality and analysis, clarify respective accountabilities and streamline reporting systems.

Relationships with First Nations often suffer due to their lack of trust in the federal government, and current active monitoring by INAC further aggravates this perception — it appears contrary to the direction of devolution. Moreover, *Indian Act* and other legislative frameworks constrain program delivery to administration of obligations. Thus, the shift to a joint, intergovernmental approach to program design and delivery will be a long-term undertaking.

The establishment of education systems will contribute significantly to ensuring that First Nations schools, many of which are small and geographically remote, can offer the array of educational programs available to other Canadians and benefit from economies of scale.

Investing in effective social development programs and services will improve life opportunities for First Nations peoples. Community-based planning provides an opportunity for First Nations and Inuit communities to identify and articulate their social development priorities and the means by which to address these priorities.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Pursuant to recommendations from internal evaluations, audit reports and policy reviews, the following actions are currently being taken with respect to social development programming:

- reinvigoration and expansion of tripartite Tables to foster effective First Nations/provincial/federal working relationships in support of the delivery of child and family services;
- maintenance of up-to-date national and regional program manuals;
- continuation of efforts to move beyond passive income assistance to an active measures program that promotes attachment to the workforce;
- establishment of tripartite (federal/provincial/First Nations) agreements with a clear statement of roles and responsibilities.

Over the last 25 to 30 years, it can be demonstrated that program delivery, coupled with capacity development, does achieve results. First Nations Child and Family Services agencies have evolved and matured because attention was paid to building capacity as an integral part of the policy and program framework, and to making sure the shift in accountability between INAC, First Nations and provinces was clearly understood. International experience confirms that community participation is essential for the successful design, development and delivery of programs.

The joint work undertaken with First Nations to develop and implement the Special Education Program demonstrated that progress in First Nation and Inuit education is fostered by a meaningful collaborative approach between all stakeholders. As part of the effort to improve performance measures, INAC has developed the "Student Tracing Methodology" so that INAC can work with First Nations to utilize INAC education data (Elementary/Secondary and Post-Secondary) to trace student cohorts funded by INAC to determine their progression, retention and graduation rates. Based on the recommendations of the National Working Group on Education and other studies, departmental officials are working with First Nation partners regionally and nationally to target the issues that have been highlighted as key to student success. These issues include: teacher recruitment and retention, parental and community involvement, need for First Nation education systems to promote aggregated education services and benefit from economies of scale.

Key Partnerships

- First Nations and Inuit communities and organizations
- Other federal government departments
- Provinces and territories
- Professional (social work, teachers) associations and organizations

The Mushuau Innu Relocation Agreement (MIRA) and Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy (LICHS) are examples of key partnerships. The relocation of the Mushuau Innu to the new community at Natuashish in December 2002 represents a major step to bringing closure to the federal government's obligations outlined in the MIRA and towards addressing the community's social problems. Negotiations are also moving forward to address an outstanding housing requirement at Natuashish for remaining eligible Innu as well as for essential professional and support staff. With respect to the LICHS, INAC and its federal partners, the Province and the Innu will continue to work in partnership in order to advance Innu healing, build increased Innu capacity for the management and delivery of some government programs, complete reserve creation (Sheshatshiu), and achieve improvements in health, education, family and social well-being, economic development and First Nations governance.

STRATEGIC OUTCOME

The Land

Transferring land title, and supporting sustainable use of lands and management of resources

Lead: Assistant Deputy Minister, Lands and Trusts Services
Planned Spending: $179.4 million per annum

What is this strategic outcome about?

First Nations and Inuit culture, identity and economic opportunities are inextricably linked to the land and natural resources. INAC's long-term objective is to contribute to a future in which First Nations governments are responsible for sustainable development of their own lands and resources. INAC is committed to creating an environment that allows First Nations, the federal government and other partners to move beyond the historical mistrust and legislative and regulatory roadblocks that have hindered First Nations and Inuit communities from reaping the benefits offered by lands and resources. INAC's strategy is to help ensure First Nations have the necessary institutional and professional support they need, while effectively managing federal government responsibilities during the transition.

Over the next three years, efforts will focus on removing structural and systemic barriers to the implementation of land transfers; improving the way policies, regulations, programs and procedures are developed, monitored and enforced; and establishing legislative and institutional frameworks to support the transfer of responsibility and control over lands, resources and the environment through sectoral and/or comprehensive self-government arrangements. At the same time, the department will support development of First Nations professional skills and strengthen its internal ability to support the overall process.

Success will only be achieved through genuine partnerships based on open dialogue, transparency and cooperation. INAC will build effective partnerships with First Nations and Inuit communities and governments and other partners, to ensure commitment to final outcomes.

Plans, Priorities, and Benefits and Results

Result Theme/Ongoing Priority: Certainty of Title and Access to Land and Resources

INAC has responsibility to transfer the title of lands to First Nations and Inuit communities, largely through specific and comprehensive land claims. The return of historically expropriated lands (e.g., railway lands) is adding additional land to reserves. Historic antagonism, protracted negotiations, jurisdictional

disputes and other factors have impeded access to land, delayed or halted investment and development opportunities, and contributed to socio-economic disadvantages. As a result of sustained efforts over the last 10 to 15 years (see Result Theme: Cooperative Relationships, above), significant progress has been made: the reserve land base is doubling and certainty of title has been achieved over 40 percent of Canada's land mass.

This increased access to lands and resources is creating significant economic opportunities for First Nations and Inuit communities. This is the key to increased self-reliance and self-government. INAC must ensure an efficient process to transfer these lands.

Benefits and Results:

- Increased self-reliance and economic independence for First Nations and Inuit people, communities and governments as a result of economic development and revenues derived from timely access to lands and resources.
- Improved investor confidence and increased investment opportunities flowing from certainty of title and clarification of jurisdiction.
- Business partnerships, business creation, development and expansion.
- Positive impacts of economic development on social, cultural and environmental circumstances of First Nations and Inuit peoples, communities and governments.
- New approaches to federal, provincial and territorial relations with First Nations and Inuit communities and governments.

Results Strategy:

- Remove structural and systemic barriers to development of land and resources through the rapid implementation of confirmation and land transfer components of agreements. Efforts will focus on supporting the efficiency and effectiveness of the Additions to Reserve (ATR) process by capitalizing on best practices and lessons learned. INAC will also facilitate increased access to benefits from economic development activities on traditional territories.
- Build new partnerships and strengthen existing relationships with First Nations, other federal government departments, provinces and municipalities to foster understanding of the benefits of and strategies to facilitate First Nations and Inuit access to land and resources.

Target Result 1: Efficient ATR process.

Deliverables and Time Lines

- Complete up to 100 ATRs (based on past history) in 2004–05.
- Develop a strategy to track and report on progress in terms of the average time to add land to reserves (by March 2005).
- Reduce the time it takes to add land to reserves from 5–7 years to 2 years (by March 2007).

Target Result 2: Clarify land title for Aboriginal parties to comprehensive claim settlements.

Deliverables and Time Lines

- Complete land title transfer, registration and survey requirements pursuant to land claims agreements (ongoing).

Target Result 3: Clarify status of utility rights-of-way crossing reserves.

Deliverables and Time Lines

- Settlement negotiated with the CPR/9 First Nations/Canada (2004–05).
- Optional tax/title settlement model for other railways/utilities introduced (ongoing).

Target Result 4: Improve formal relationships to facilitate additions to reserve.

Deliverables and Time Lines

- Develop protocols with First Nations, the Federation of Canadian Municipalities, the provinces and other federal government departments such as Environment Canada, Natural Resources Canada and the Department of Justice organizations (ongoing).

Target Result 5: Reconciliation of outstanding land transactions with respect to expropriation by provinces (section 35 of the *Indian Act*).

Deliverables and Time Lines

- Develop and approve appropriate strategy to resolve section 35 takings (2004–05).
- Protocol with the Province of British Columbia to resolve approximately 65 section 35 takings (2004–05).
- Resolve approximately 35 outstanding section 35 takings in other provinces using best practices from the B.C. experience (2006–07).

Result Theme/Ongoing Priority: **Responsible Federal Stewardship**

The federal government acts in a direct stewardship role as the legal custodian of reserve lands. While management activities for these reserve lands are often shared between the Government of Canada and First Nations, the responsibility for reserve land management rests with INAC under the *Indian Act* and the *Indian Oil and Gas Act*. First Nations communities and governments are becoming increasingly sophisticated in their pursuit of new and more complex development opportunities. The volume of such activities is also increasing as access to lands and resources increases. INAC and First Nations need to overcome the constraints of an antiquated legislative and regulatory regime under the *Indian Act* and the *Indian Oil and Gas Act*. Otherwise, delay in implementing investment

and development opportunities will continue to contribute to ongoing socio-economic disadvantages and strained relationships.

INAC seeks to modernize operations and develop and maintain a modern regulatory environment in partnership with First Nations, so that the federal government can be a responsible steward during the transition to First Nations self-government over lands and resources.

Benefits and Results:

- Sound stewardship of First Nations reserve lands by the federal government.
- Reciprocal knowledge transfer and information sharing in support of a common understanding of sound stewardship of land and resources.
- A common understanding of strategies to facilitate sustainable stewardship of land and resources.
- Overall improvement of socio-economic and environmental conditions of First Nations communities.
- Remediation of contaminated sites.
- Reduced risk of litigation associated with fiduciary responsibilities.

Results Strategy:

- Effective management of First Nations reserve lands, resources and revenues held in trust by the federal government. The Government of Canada's commitment to sound stewardship of reserve lands will require continual improvements to the legislative and regulatory framework, as well as the way in which we develop, monitor and enforce policies and regulations and incorporate environmentally sound principles and practices.
- Renewed partnerships and strengthened relationships with First Nations, other federal government departments, provinces and municipalities.

Target Result 1: Develop and implement Indian and Inuit Affairs Program Environmental Stewardship Strategy.

Deliverables and Time Lines

- Develop Environment Directive (2004–05).
- Develop Indian and Inuit Affairs Program Environmental Management System (2004–05).
- Implement Indian and Inuit Affairs Program Environmental Management System (2006–07).

Target Result 2: Enhanced administrative means for First Nations to access Indian moneys held in the Consolidated Revenue Fund.

Deliverables and Time Lines

- Implementation of the new Specific Purpose Expenditure Trust Policy (in 2004–05).

Target Result 3: *Indian Oil and Gas Act* amendments and associated regulations.

Deliverables and Time Lines
- Under development for late 2004–05.

Target Result 4: New instruments to regulate, enable and facilitate commercial and industrial activity on reserves.

Deliverables and Time Lines
- Deliver legislative options regarding commercial and industrial activity on reserves, in partnership with First Nations (2004–05).
- Implementation, including appropriate agreements and regulations (2005–07).

Target Result 5: Reduce the number of contaminated sites.

Deliverables and Time Lines
- Steady reduction in inventory of contaminated sites requiring remediation (ongoing).

Target Result 6: Improve registration and enforcement of regulations surrounding land transfers.

Deliverables and Time Lines
- Develop enforcement tools (2004–05).
- Develop land registration service delivery standards (2004–05).
- Commence land registry clean-up (2004–05).
- Complete land registry clean-up (2006–07).

Result Theme/Ongoing Priority: First Nations Governance over Land, Resources and the Environment

Significant components of the current legislative framework under the *Indian Act* and the *Indian Oil and Gas Act* are outdated and paternalistic and limit progress. Legislative and regulatory change and modern institutional frameworks are required to enable First Nations to assume jurisdiction and control over land. Important steps, such as the *First Nations Land Management Act*, have already been taken by First Nations and the federal government to move this agenda forward. Nevertheless, more remains to be accomplished to establish the full suite of legislative and institutional arrangements necessary to support the transition to full First Nations governance over their lands, resources and environment.

To support the transfer to First Nations governance over land, resources and the environment, INAC will support First Nations-led initiatives to develop

the appropriate legislative vehicles, provide First Nations with professional development tools, and continue to support the creation of First Nations institutions and professional associations.

Benefits and Results:

- Responds to First Nations aspirations to govern lands, resources and moneys.
- Promotes sustainable development of First Nations lands and resources.
- Allows more effective exploitation of economic opportunities and enhanced community self-reliance.
- Provides the professional and institutional structures to support First Nations authority over lands, resources and moneys.
- Creates sectoral options in the transition to comprehensive self-government.
- Provides the framework for intergovernmental cooperation between First Nations, provinces, and the federal government.

Results Strategy:

- Strengthen the land management competencies and professional skills base in First Nations communities and governments through professional training and expanded First Nations participation in decision making about land and resources.
- Support the development of the necessary suite of First Nations sectoral institutions and professional associations in lands, natural resources and the environment.
- Work jointly to create modern enabling legislation to provide First Nations with opportunities to opt out of the *Indian Act* and *Indian Oil and Gas Act* and assume control of sector-specific arrangements.

Target Result 1: A First Nations Oil and Gas and Money Management Act.

Deliverables and Time Lines

- Potential legislative initiative developed with First Nations (available by 2004–05).

Target Result 2: Modern First Nations Land and Environmental Management Training Program.

Deliverables and Time Lines

- New curriculum, certification and delivery guidelines (2004–05).
- Implementation of the new Lands Management Training Program (2006–07).

Target Result 3: A more modern reserve land program for First Nations.

Deliverables and Time Lines

- New reserve land management program options developed (2004–05).

Target Result 4: Expansion of First Nations under *First Nations Land Management Act*.

Deliverables and Time Lines

- Lands Advisory Board exploratory discussions on tribal entry (2004–05).
- Bijuralism options for Quebec First Nations to accommodate the different legal system in that province (2004–05).
- Up to 75 First Nations (by 2006–07).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

The proposed strategies will improve access to lands and resources on which First Nations and Inuit communities and governments can base sustained socio-economic development and self-sufficiency. First Nations pursuit of increasingly sophisticated and diversified development opportunities is presenting a growing challenge for the department to meet its management responsibilities on reserve lands. INAC must have the professional expertise and regulatory tools to keep pace with the modern First Nations agenda.

Significant components of the current legislative framework are outdated and paternalistic, hindering a positive climate for First Nations and Inuit communities and governments to attract investment. Key challenges include difficulty obtaining consensus to amend or introduce new legislation; limited institutional and human resources competencies in land management of First Nations and Inuit communities and governments; and the need to establish effective partnerships among First Nations and Inuit governments and federal, provincial and territorial governments. Failure to address these challenges could lead to a lengthier and more difficult transition to self-government and lost economic opportunities and could require the federal government to act in a stewardship role for a prolonged period.

A key challenge for the department is to ensure that its own house is in order, so it acts and is seen to act as a development facilitator by First Nations and Inuit and their investor partners. The proposed strategies will support the federal government's role as a steward of reserve land; establish the appropriate legal framework, systems and processes; build the land management competencies of First Nations and Inuit governments; and establish appropriate and effective partnerships.

The proposed strategies for First Nations governance over land, resources and the environment seek to ensure that optimal conditions exist to attract investment; to maximize the socio-economic benefits flowing from lands and resources under the control and management of First Nations and Inuit communities; and to foster strategic partnerships and joint ventures to seize opportunities associated with development of land and resources.

Areas for Improvement and Lessons Learned

A key lesson learned is the value of effective partnerships, in particular with First Nations and Inuit organizations, in implementing strategies for land and resource management. The *First Nations Land Management Act* (FNLMA) offers a model of optional First Nations-led sectoral self-government legislation for dealing with other land and resource jurisdictions (i.e., oil and gas, and Indian moneys).The success INAC has achieved is due to cooperation by all partners. INAC simply cannot move forward alone — the department needs to focus on developing effective partnerships with First Nations and Inuit organizations, other federal government departments, provinces and municipalities, along with the private sector, community-based organizations and non-governmental organizations.

Building new competencies and strengthening the capacity of all partners is also important to enable all parties to assume their new responsibilities in the context of First Nations and Inuit governance over land, resources and the environment.

Finally, departmental operations must be streamlined to put our own house in order; for example, the average time for processing Additions to Reserve is excessive (up to seven years) and results in increased litigation, increased costs to the Canadian taxpayer, missed economic opportunities and damaged relationships with First Nations.

Key Partnerships

As noted above, partnerships are key to the success of this strategic outcome. Some of our key partners are:

- First Nations governments interested in assuming jurisdiction and developing the necessary legislative instruments, through such means as the First Nations oil and gas pilot projects.
- The Lands Advisory Board leads implementation of the FNLMA.
- The National Aboriginal Lands Managers Association (NALMA), comprising some 200 First Nations land managers working in First Nations communities. The work of these managers encompasses about 90 percent of reserve lands.
- The Indian Resource Council (IRC), representing approximately 130 First Nations with interests in oil and gas, nominates the majority of the co-management Board of Indian Oil and Gas Canada (INAC's Special Operational Agency responsible for managing the *Indian Oil and Gas Act* and regulations). Oil-producing First Nations hold 80 percent of the department's Capital and Revenues Trust fund.
- The National Aboriginal Forestry Association works with INAC and Natural Resources Canada representing First Nations forestry interests.

- Provinces: Reserve land is contiguous to provincial land. First Nations and Inuit community development of land and resources is enhanced through harmonization of management regimes and establishment of strong working relationships.
- Municipalities: The Federation of Canadian Municipalities (FCM) has established the Canadian Centre for Municipal/Aboriginal Relations to build effective relationships between First Nations and municipal governments. INAC works with FCM and First Nations to foster collaborative working relationships.
- Other federal government departments possess specific mandates and accountabilities that support INAC's commitment to execute its responsibilities. They include: Agriculture and Agri-Food Canada; Canadian Heritage; Canadian Environmental Assessment Agency; Environment Canada; Fisheries and Oceans Canada; Justice Canada; National Defence; Natural Resources Canada; Parks Canada; Privy Council Office; and Transport Canada.

STRATEGIC OUTCOME

The Economy

Increasing participation in the economy

Lead: Assistant Deputy Minister, Socio-Economic Policy and Programs
Planned Spending: $1,844.1 million per annum

What is this strategic outcome about?

This strategic outcome concentrates on establishing a supportive investment/business climate to enable First Nations and Inuit individuals, communities and businesses to seize economic opportunities by leveraging investments in infrastructure for economic and community development.

Building the economic foundations necessary to close the socio-economic gap between Aboriginal and non-Aboriginal people will foster safe, stable and heathy First Nations and Inuit communities with a greater participation in the Canadian and global economies.

Plans, Priorities, and Benefits and Results

Result Theme/Ongoing Priority: Economic and Employment Opportunities

Economic and employment opportunities for Aboriginal people.

Benefits and Results: The department will facilitate the development of an environment that allows for greater participation by First Nations and Inuit in economic ventures with key partners. Aboriginal people will be better positioned to identify and act upon economic opportunities, thus creating a sustainable economic foundation.

Results Strategy: Advocate and facilitate the development of partnering initiatives with targeted public and private corporations, unions, governments and other stakeholders.

Target Result 1: Increase economic and employment opportunities for Aboriginal people.

Deliverables and Time Lines

- Improved relationships between Aboriginal communities and organizations and mainstream business and other organizations (ongoing).
- Development of agreements concerning employment contracts between Aboriginal communities and organizations and mainstream employers (ongoing).
- Increased Aboriginal employment opportunities in targeted sector (2006–07).
- Expansion of existing businesses and creation of new businesses (ongoing).
- Development and implementation of a dedicated strategy to assist Aboriginal women to achieve a level of participation in the economy that is reflective of their representation in Canadian society (strategy by 2005 and ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: Access to Capital and Economic Development

First Nations, Inuit and Innu access to capital and economic development.

Benefits and Results: Financial transfers, as part of specific and comprehensive claims settlements and economic development assists First Nations/Inuit/Innu individuals and communities to identify and act on opportunities for economic growth. The department is investing in economic development activities that will facilitate greater participation by First Nations, Inuit and Innu, increase business opportunities, and support economic development, capacity and financial and economic infrastructure.

Results Strategy:

- Support First Nations/Inuit/Innu communities in building the foundations for sustainable economic growth through investments in economic infrastructure, human capacity, economic governance, economic development strategies, business development, and development of land and natural resources.
- Improve the climate for economic development through changes to the regulatory environment, access to capital initiatives, and partnerships with other federal government departments, the private sector, provincial and territorial governments.

Target Result 1: First Nations, Inuit and Innu communities have increased business opportunities and services, economic development and capacity, and financial and economic infrastructure.

Deliverables and Time Lines

- Improved business climate (ongoing).
- Enhanced individual/community human capacity to support economic growth (ongoing).
- Improved economic infrastructure (ongoing).
- Better access to resources, capital and sources of expertise (ongoing).
- The development of regional economic strategies consistent with Aboriginal and other partners' priorities (strategies by 2005 and ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: Community Infrastructure

Community physical infrastructure.

Benefits and Results: First Nations and Inuit communities will acquire and maintain community facilities and services that are consistent with recognized standards and comparable to services provided to nearby communities by provincial and local governments.

The operational objective of the Capital Facilities and Maintenance (CFM) program for First Nations assets is to make federal investments that assist First Nations to maximize the life cycle of their community physical assets (such as water and sewage systems and housing); mitigate health and safety risks; ensure assets meet applicable codes and standards; and ensure they are managed in a cost-effective and efficient manner.

Results Strategy:

- Implement the Long-term Capital Plan and the enhanced capital management regime.
- Complete the CFM program review and identify viable options for future program design.
- Implement the First Nations Water Management Strategy.
- Implement joint INAC/Canada Mortgage and Housing Corporation housing action plans.
- Promote innovative alternatives to finance and manage community physical infrastructure in First Nations communities.

Target Result 1: Assist and enable First Nations to ensure that community physical infrastructure is well planned, protected and managed in a sustainable, cost-effective and efficient manner.

Deliverables and Time Lines

- Investment decisions are aligned with national priorities (2005–06).
- Issues related to long-term CFM program sustainability and accountability are addressed (2005–06).
- First Nations communities will have safe, potable water and wastewater facilities that meet federal guidelines (2006–07).
- Improved on-reserve housing conditions (ongoing).
- Public-private partnerships to address on-reserve community physical infrastructure needs (2006–07).
- The economic benefits generated from the construction and maintenance of community physical infrastructure are maximized (ongoing).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

Challenges related to this strategic outcome include the need to develop skills and training that respond to capacity gaps and to acquire knowledge of and access to labour market opportunities; ongoing barriers to engaging private sector capital and having ability to respond to major economic development projects; lack of integration of economic development initiatives between federal government departments; and the need for succession planning for small and medium-sized businesses.

In 2001, the employment rate for First Nations was 41 percent compared to 53 percent for the off reserve First Nations population, 51 percent for the Inuit (only) population and 64 percent for the total Canadian population. The largest gap in employment rates between First Nations on reserve and the total Canadian population was 47 percentage points for the 15–24 age group (2001 Census).

While the proportion of First Nations/Inuit pursuing post-secondary education is improving, only 21 percent of on-reserve First Nations people have a post-secondary certificate, diploma or degree compared with 40 percent for all Canadians (2001 Census). Furthermore, 21 percent of Inuit (only) have also reached this level of education while 27 percent of First Nations off-reserve did so. These educational gaps have contributed to the gap in workforce participation and income.

Failure to invest in economic development and community physical infrastructure will result in reduced employment opportunities and higher dependency rates, continuing disenfranchisement of Aboriginal youth, and substandard assets that present health and safety risks (i.e., poor water quality, inadequate and unsafe housing).

On the positive side, provincial governments increasingly view Aboriginal economic development as a priority, particularly in the western provinces, where there is great potential for partnerships with the co-op movement; other investors and public-private partnerships also show potential to build on success models and develop First Nations financial institutions.

Areas for Improvement and Lessons Learned

More effective performance information would support more efficient and effective decision making. More coordination/integration of federal resources could maximize investments with respect to development of skills and training needed.

Key Partnerships

- Public and private corporations
- All levels of government (federal, provincial, territorial, municipal, Aboriginal)
- Unions
- Sectoral institutions
- Aboriginal stakeholders
- Infrastructure Canada Program (for more information on this horizontal initiative see http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_e.asp).

STRATEGIC OUTCOME

The North

Strengthening Canada's three northern territories

Lead: Assistant Deputy Minister, Northern Affairs
Planned Spending: $184.5 million per annum

INAC's Strategic Outcomes in Canada's three northern territories

In Canada's three northern territories, the settlement of land claims and self-government agreements and devolution of province-like responsibilities to northern governments remain long-standing federal objectives in support of the North's political development. With the majority of land claims agreements signed or nearing completion, the creation of new institutions of public government and the progress on self-government, efforts are now focused on supporting strong intergovernmental relationships.

INAC's overall strategic focus in the North is on strengthening Canada's three northern territories by: supporting northern governance institutions through the devolution of province-like responsibilities and enhancing intergovernmental cooperation; working in partnership with Northerners to promote the sustainable development of the North; and fostering international cooperation on circumpolar issues.

The transfer of control and administration of public lands, water and natural resources to the Government of Yukon took effect on April 1, 2003. Negotiations for a similar transfer are now under way in the Northwest Territories (NWT) and efforts have begun to strengthen the foundation for such a transfer in Nunavut. As governance structures evolve in the North, coordination and cooperation among public government and its institutions and Aboriginal government institutions are taking on increasing importance. In addition, fostering international cooperation on circumpolar issues has become a priority, not only at the government level, but also for individual Northerners concerned about concentrations of pollution in the Arctic.

In the NWT and Nunavut, INAC continues to have responsibility for the management of land, water and natural resources. Pressures for new sources of oil and natural gas have resulted in major exploration and investments in the North, including proposals to develop major gas fields in the Mackenzie Delta, to build a gas pipeline down the Mackenzie Valley and to investigate the possibility of an Alaska Highway pipeline. Pipeline development would provide sustained growth in northern economies and create opportunities for employment, training and new business, not only in the oil and gas industry, but also in related industries such as construction, transportation and small business spin-offs. Investments are also being made in mineral exploration and development.

Conditions in Canada's North pose unique challenges to the delivery of programs and services — the remoteness of many small communities scattered across wide distances, a severe climate and gaps in infrastructure (e.g., connectivity, roads, ports). Gaps in skills and capacities among individuals, communities and governments and in science and technology also pose challenges for economic growth. In addition, Northerners are concerned about the cumulative effects of major resource development projects on the sensitive Arctic environment, along with the potential impacts of year-round sea access, and broader issues such as climate change, contaminants in the Arctic food chain from transboundary pollutants and the large number of contaminated sites, including abandoned mines, in the North requiring remediation.

Northerners, both Aboriginal and non-Aboriginal, are willing to invest in development on the condition that environmental concerns and socio-economic impacts are addressed and that they participate in and benefit from development. Northern communities are working to address capacity challenges to effectively participate in decision making, to conserve social structures and to foster sustainable development.

A key challenge facing INAC will be to support development of the vast resource potential of the territories while ensuring the ecological integrity of the northern environment is protected. In partnership with other federal government departments and Northern partners, INAC is investing in increased northern research and attempting to close legislative, policy and regulatory gaps to put in place more efficient and stable regulatory regimes that both encourage economic growth and ensure sustainable development in the North.

Plans, Priorities, and Benefits and Results

Strategic Outcome: The North — The Government

Result Theme/Ongoing Priority: **Northern Governance**

Progress on the Aboriginal agenda and on northern institution-building has contributed to the beginning of a social and cultural revitalization in Aboriginal communities and to strengthened partnerships essential to current and future development. Further attention to these priorities and to supporting the capacity of Northerners to manage governance is essential. Northern governance also has an important international dimension since transboundary issues must be addressed through both domestic and international action.

Benefits and Results: Fostering good governance and building effective institutions and cooperative relationships will help to prepare Northerners to face the challenges and opportunities from increased exploration and development of natural resources,

support a competitive investment climate within the principles of sustainable development, and enhance inter-ministerial efforts to promote agreements, protocols and information sharing on key Arctic issues.

Results Strategy: Supporting intergovernmental relationships is a key ongoing strategy, along with continued devolution of control and administration of public lands, water and natural resources to northern governments, working cooperatively to build effective governance institutions pre- and post-devolution, and fostering inter-governmental cooperation on circumpolar issues.

Target Result 1: Achieving key milestones in the devolution of province-like responsibilities to northern governments.

Deliverables and Time Lines

- A signed Agreement-in-Principle on the devolution of province-like responsibilities in the NWT (2004).
- Approval of the final NWT Devolution Transfer Agreement and tabling of legislation for consideration by Parliament (in 2005–06).
- Progress toward Nunavut devolution through a range of activities including the development of resource management legislation (see Strategic Outcome: The North — The Land, below) and cooperative approaches to territorial economic development (see Strategic Outcome: The North — The Economy, below) (ongoing).

Target Result 2: Improved development and management of strategic issues in each territory through effective intergovernmental mechanisms.

Deliverables and Time Lines

- Participation in and support for senior-level fora (Yukon and NWT Intergovernmental Forums and Nunavut Senior Officials Working Group) (ongoing).
- Strengthen interdepartmental cooperation and communication on northern issues through the NWT and Nunavut Federal Councils, including the 2004 Public Service Leadership Conference in the NWT (ongoing).

Target Result 3: Addressing key Arctic issues through strengthened intergovernmental cooperation and international action.

Deliverables and Time Lines

- Advance on Canada's Arctic Council objectives at the two upcoming Senior Arctic Officials Meetings, May 4–5 and November 15–16, 2004, and at the Arctic Council Ministerial Meeting, November 17–18, 2004.

Target Result 4: Improved community economic development in the Russian North through partnerships.

Deliverables and Time Lines

- With the Inuit Circumpolar Conference (Canada), complete the final program of activities of the five-year technical assistance project, *Institution-building for Northern Russian Indigenous Peoples* (2004–05).
- Increase the sharing of best practices in federalism, governance and northern development with Russian partners in the Siberian Federal District through workshops, interchanges and other learning events (ongoing).

Strategic Outcome: The North — The People

Result Theme/Ongoing Priority: Healthy Northern Communities

One of the challenges facing federal, provincial and territorial governments is to find the most effective means of ensuring that people living in isolated communities in northern Canada have the physical and economic means to obtain sufficient safe and nutritious food at all times. Food security is influenced by a number of factors, including the price of imported foods and the safe consumption of traditional foods. On a broader scale, scientists are learning more about climate change and its impact on the Arctic. Adaptive strategies will need to be developed, evaluated and then adopted in northern communities.

Benefits and Results: Individual and family well-being is enhanced when investments are made to improve the health of individuals, and communities are provided with the information and the tools they need to respond to broader issues such as the effects of climate change and contaminants in the Arctic food chain.

Results Strategy: Subsidizing the transport of nutritious perishable foods to isolated northern communities to keep the prices affordable is a key strategy for improving the health of Northerners. With funding provided by Health Canada, INAC is conducting pilot projects in Kugaaruk (Nunavut), Kangiqsujuaq (Quebec) and Fort Severn (Ontario) to determine whether further reductions in the cost of shipping the most critical perishable foods (e.g., fruit, vegetables and fresh dairy products), along with nutrition education and promotion of healthy foods, would improve health in isolated communities.

Funding and managing research into the sources of contaminants in the northern food chain is resulting in improved understanding of their impact on traditional

foods. Emphasizing human health research and effective community dialogue assists Northerners to make informed choices about traditional food consumption, while supporting international agreements to control contaminants reduces the impact on human health throughout the circumpolar world.

To mitigate climate change, INAC is working in partnership with territorial governments, other federal government departments and Aboriginal organizations to increase energy efficiency and the use of renewable sources of energy, decrease reliance on diesel fuels, and reduce greenhouse gas emissions. Emphasis will also be placed on defining the impacts of climate change and the options for adaptation in northern communities.

Target Result 1: Improved food security and health of Northerners.

Deliverables and Time Lines

- Ensure retailers using the Food Mail Program pass savings on to customers through regular monitoring and reporting of prices; report on food price survey results via the INAC Web site (ongoing).
- Complete the pilot projects in three northern communities, in cooperation with Health Canada, Canada Post, the Nunavut and Ontario governments, and the Nunavik Regional Board of Health and Social Services, to provide a sound basis for Ministers to make sustainable, long-term decisions about funding for the Food Mail Program (2004–05).
- Improve the efficiency of the transfer of funds for hospital and physician services provided by the territorial governments to First Nations and Inuit residents through permanent adjustments to program authorities (2004–05).

Target Result 2: Increase understanding of the sources and effects of contaminants in the northern food chain.

Deliverables and Time Lines

- Conduct research into effects on human health and monitor effects on communities at highest risk, where exposure to contaminants are of concern to health authorities (ongoing).
- Conduct environmental trend monitoring related to human health and international controls to enable the provision of sound dietary advice in high-risk communities (ongoing).
- Address Canada's obligations under the Stockholm and the Long-Range Transboundary Air Pollution (LRTAP) Conventions and the Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) by assessing Arctic temporal trends and new chemicals of concern in the Arctic (ongoing).

Target Result 3: Better understanding of the impacts of climate change, options for reducing greenhouse gas emissions, and partnerships and incentives to implement options both in the North and in Aboriginal communities. (Note: Funding for the Aboriginal community portion in the provinces is captured under the Strategic Outcome — The Land; above).

Deliverables and Time Lines

- Reduce greenhouse gas emissions in the North and in Aboriginal communities during the Kyoto reporting period (2008–12).
- Implement Aboriginal and northern partnership mechanisms in each territory and province to coordinate federal and other actions on reducing greenhouse gas (2004–05).
- Develop annual regional plans in each INAC region for the implementation of the Aboriginal and Northern Community Action Plan on Climate Change (2004–07) and other climate change programs as appropriate.
- Developing an impacts and adaptation strategy by 2005 for incorporation into the federal impacts and adaptation plan, in partnership with territorial governments, provinces, Aboriginal organizations and other federal government departments.

Strategic Outcome: The North — The Land

Result Theme/Ongoing Priority: Northern Land and Resources

One of INAC's key challenges in the North is to support economic development of the vast natural resources of the territories while protecting the ecological integrity of the sensitive northern environment. Environmental stewardship is all the more important in the context of projected levels of exploration and development activity, the impacts of climate change and the large number of contaminated sites in the North.

Benefits and Results: Supporting the sustainable development of the North's natural resources while protecting Arctic ecosystems so that the North's resources will be available for the use and enjoyment of future generations.

Results Strategy: The remediation of northern contaminated sites and enhancing INAC's ability to minimize the environmental impacts of resource development through environmental management/conservation programs is a key strategy in protecting the Arctic environment. Strengthening institutions, fostering partnerships and other initiatives lead to timely, open and predictable regulatory approval processes and improve prospects for resource development that is environmentally responsible and sustainable.

Increasing geoscientific and other science-based knowledge, and supporting the formation of the next generation of northern science experts, will contribute to the capacity for sound decision making throughout the North in both the public and private sector.

INAC has responsibilities for non-renewable resource management (i.e., oil and gas, mining) in the NWT and Nunavut. These responsibilities extend to the offshore, which will continue to remain a federal responsibility post-devolution. Investing in increased northern research and closing legislative, policy and regulatory gaps, in partnership with other federal government departments and northern partners, will support more efficient and stable resource regulatory regimes and encourage the growth of the northern economy in a way that is sustainable.

Target Result 1: Strengthened environmental management and stewardship to reduce health and safety risks posed by northern contaminated sites and major resource development projects.

Deliverables and Time Lines

- Mitigate environmental and human health risks through continued care and maintenance at several abandoned mine sites in the Yukon and NWT (ongoing).
- Finalized project descriptions for the Giant and Colomac Mines (2005) with implementation pending environmental assessment and licensing approvals.
- Remove 75 percent of PCB-contaminated soil from the Resolution Island Site in Nunavut (by the winter of 2005) (remediation completed by 2007).
- To the extent financial resources permit: 1) enhance the NWT-Protected Area Strategy specifically for the Mackenzie Valley over the next five years to identify, evaluate and establish interim protection for a network of protected areas prior to or concurrent with the proposed Mackenzie Valley pipeline (ongoing); and 2) implement the NWT Cumulative Environmental Effects Management Strategy and Framework to facilitate ecological protection and responsible economic development within a sound environmental management framework (ongoing).

Target Result 2: Expanded knowledge base for sound decision making through increased levels of northern research, including collection, acquisition and sharing of data.

Deliverables and Time Lines

- Address critical gaps in capacity and scientific research so that governments can take sound, timely decisions on project proposals and identify measures to mitigate exploration, development and transmission of natural gas in the Mackenzie Valley (ongoing).
- Improve the quality and quantity of geoscience data in the North through investments in geophysical coverage, digitizing and compiling existing data, and enhancing existing projects with partners, including the Geological Survey of Canada, the governments of the Yukon, NWT and Nunavut, and Nunavut Tunngavik Inc. (2004–05).

Target Result 3: An effective northern operating environment through provision of clear, efficient and stable resource regulatory regimes.

Deliverables and Time Lines

- Complete development of new regulations under the *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act* in partnership with the Government of Yukon and the Council of Yukon First Nations.
- Continue to advance Canada's interest in long-term northern energy development by co-ordinating the federal regulatory and policy response to the Mackenzie Valley pipeline.
- Complete development of the northern resource framework for decision making as outlined in the INAC 2004–06 Sustainable Development Strategy (by 2006).
- Complete regulatory amendments to the Frontier Lands Petroleum Royalty Regulations to meet today's operating environment (2004–05).
- Develop an electronic oil-and-gas royalty management system to facilitate on-line royalty submissions and provide a mechanism for assisting in administration, assessment and audits of royalties (bulk of development in 2004–05); update MINERS database to reflect recent amendments to the Canada Mining Regulations (2004).
- Enhance cooperation and understanding of mineral resource issues through meetings of northern Mines Ministers and the Industry Government Overview Committee (ongoing).
- Provide greater certainty concerning resource development in Nunavut through introducing legislation to govern the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Impact Review Board (2005–06); preparing the Waters Management Action Plan for Nunavut (2005–06); and reviewing Nunavut Water Regulations in conjunction with the Nunavut Water Board and Nunavut Tunngavik Inc. (2004–05).

Strategic Outcome: The North — The Economy

Result Theme/Ongoing Priority: **Northern Economy**

The capacity of the North to respond to development requires the attention and support of the federal government if Northerners are truly to participate in and benefit from resource development. Territorial governments have the responsibility for province-type roles in economic development, but have limited sources of revenue and budgetary flexibility. With half the population under 25 years of age, maintaining a sufficient rate of job creation is also a key objective.

Benefits and Results: Supporting investments that strengthen the three territorial economies results in sustainable economic growth and enables Northerners to participate in and benefit from northern development.

Results Strategy: INAC, with its partners, is making investments required to strengthen the North's economic foundations, both physically (e.g. roads, municipal infrastructure, connectivity hardware) and from a knowledge perspective (e.g. increased capacity among Northerners to create their own economic opportunities through the development of adaptive technologies, improved scientific knowledge, and the participation in project review processes).

Target Result 1: Improved northern infrastructure.

Deliverables and Time Lines

- Complete the delivery of the 28 municipal infrastructure projects supported under the current Infrastructure Canada Program (by the end of 2005–06).
- Ensure the majority of new Municipal Rural Infrastructure Fund (MRIF) projects related to "green" projects and housing are under way in all three territories (by 2006–07).

Target Result 2: Enhanced innovation and knowledge.

Deliverables and Time Lines

- Complete the evaluation of the Innovation and Knowledge Fund in 2004; respond to all recommendations; and seek renewal of the fund based on its record of improved information in such areas as the potential for a Nunavut fishery, the geoscience information base, and expanded community access to high-speed (broadband) Internet service (2004–05).

Target Result 3: Increased benefits and opportunities for Northerners from resource development.

Deliverables and Time Lines

- Enhance benefits to Northerners through strategic use of INAC Aboriginal Economic Development Programs by stimulating community opportunities associated with a number of development projects, including: Tahera Diamond Mine and Doris Hinge Gold Mine (Nunavut); Bathurst Road and Port Feasibility Study (Nunavut); and the Mackenzie Valley pipeline and Beaufort gas exploration and development (NWT) (ongoing).
- Ensure correct disbursement of royalties due to Aboriginal groups under signed land claims agreements (ongoing).

Target Result 4: Cooperative approach to territorial economic development.

Deliverables and Time Lines

- Consult with Northerners on how to spend the new funds announced in Budget 2004 for northern economic development as part of the development of a Northern Strategy for the longer term.

- Provide a comprehensive and coordinated departmental response to the Nunavut Economic Development Strategy (2004–05), including identification of areas where joint action is possible and would result in tangible improvements to Nunavut's economy.
- Support the NWT Economic Development Advisory Forum in its use of an economic impact model aimed at targeting investment to the most promising business developments as well as capacity building (ongoing).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

There are challenges, risks and opportunities associated with delivering on INAC's Strategic Outcomes in the North. Development of forums that promote intergovernmental discussions are essential for each territory's social, political and economic viability. In Nunavut, where the territory is just five years old, the particular challenges lie in strengthening partnerships and working together to build a track record of success. Working cooperatively with the territorial government, Nunavut Tunngavik Incorporated and other territorial partners as they implement their strategy for the development of the territory will be key to building a foundation for the future.

The negotiation of devolution in the NWT, along with the completion of land claims and self-government agreements, will result in new partnerships between public and Aboriginal governments. It will be important for all parties in the NWT to participate in the development and maintenance of these new relationships to realize the broader goal of increasing northern control over northern resources and bringing decision making closer to those most affected.

Federal Councils in the Yukon, NWT and Nunavut can bring together federal government departments to coordinate the design and implementation of federal programs and services, to improve their delivery to Northerners and to ensure that they accommodate the unique circumstances of each territory. All three territories must be able to capitalize on federal infrastructure funding now available in significantly larger amounts than under previous arrangements, so that northern jurisdictions are able to improve the quality of life of their citizens and reap the benefits of significant economic opportunities now on the horizon in the North.

Industry is close to the point of decision on the construction of gas pipelines that would transport northern natural gas to southern Canadian and American markets. Continued investor interest in diamond mining and renewed interest in gold mining also increase the potential for Northerners to benefit from employment and business opportunities. These developments heighten the urgency to have the appropriate regulatory and information bases in place so that environmental safeguards and socio-economic provisions can be identified and included in development and monitoring activities.

Federal and stakeholder participation in environmental assessments related to major resource development projects and a strong regulatory regime are vital to creating public confidence and accountability in resource development in the NWT and Nunavut. The risks, if federal departments and northern regulatory boards are not prepared to manage resource development, entail loss of employment opportunities, tax revenues and royalties for Northerners and other Canadians, and threats to the ecological integrity of northern ecosystems.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Yukon Devolution Transfer Agreement

Northern circumstances necessitate close and effective working relationships between Aboriginal and non-Aboriginal Northerners. The negotiation of the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement (DTA), with all parties at the table, provided one process that helped to ensure all interests were reflected in the final agreement. However, devolution involves a wide range of complex issues and, while the transition on April 1, 2003 went smoothly, some matters, particularly implementation, could have been better handled. Accordingly, INAC is undertaking a "lessons learned" exercise on the Yukon devolution process. This study will be completed in 2004 so that the results will be available for devolution negotiations in the other two territories.

Northern Contaminants Program

Effectively managing human health and safety and environmental issues in the North is of highest priority for Canadian governments, northern residents and other stakeholders. The evaluation of the Northern Contaminants Program (NCP) in 2002–03 found that, under INAC's leadership and management, the NCP has become a model for interdisciplinary research that is being emulated in other countries. The NCP was found to have had many positive impacts at the international level, including providing a vehicle for Canadian northern Aboriginal people to have community concerns expressed in international fora. In addition, the evaluation indicated that the NCP has established new standards for partnerships, particularly with Aboriginal organizations. The program is now being used as a reference standard for other programs. For those wanting to learn more about the NCP see http://www.ainc-inac.gc.ca/ncp/index_e.html.

Contaminated Sites

While the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's Annual Report to Parliament in October 2002 highlighted concerns about the federal management of contaminated sites, including abandoned mines in the North, it noted that the department had made progress in its handling of contaminated sites. INAC has already taken action on the recommendations, including the prevention of environmental damage before it occurs, through a combination of tools, including water licences, surface leases and environmental agreements, and by increasing the amount of financial security

collected from mining companies. INAC is overseeing the collection of sufficient financial funds to deal with the potential closure and restoration of each new mine site. Under the Federal Contaminated Sites Accelerated Action Fund announced in the federal Budget 2003, INAC is expected to make significant advances in care and maintenance and remediation activities at the highest-priority contaminated sites in Canada over the 2004–07 planning period.

Food Mail Program

The focus of the Auditor General's Report on the Food Mail Program in December 2002 has helped to raise the profile of the important contribution of this program in making a healthy diet more affordable for Northerners. During 2004–05, efforts will continue to focus on enhancing program effectiveness. Priority is being given to isolated communities served from Happy Valley-Goose Bay and Churchill, since the use of these entry points appears to be causing more serious food quality problems than other entry points. Baseline nutrition and food security surveys undertaken in three Food Mail pilot project communities between October 2001 and December 2002 have documented serious food security and nutrition problems in these communities, which confirms the need to continue to reduce the cost of the most important perishable foods, take measures to improve quality and variety, and provide nutrition education. These pilot projects will be evaluated in 2004–05; the information will provide a basis for better understanding the role of the Food Mail Program as a component of the broader approach to food security in isolated northern communities.

Key Partnerships

To better deliver Canada's circumpolar agenda, INAC continues to build and expand its network of institutions and countries interested in circumpolar and Arctic issues. The Arctic Council is a key circumpolar forum that involves all eight Arctic countries (Canada, Denmark, Finland, Iceland, Norway, Russia, Sweden and the United States) and six international indigenous peoples organizations (Aleut International Association, Arctic Athabaskan Council, Gwich'in Council International, Inuit Circumpolar Conference, Saami Council and the Russian Association of Indigenous Peoples of the North). INAC has also established strong domestic partnerships in this area, including with the Inuit Circumpolar Conference (Canada) and the Council of Yukon First Nations, both of which are active in bilateral cooperation with Russia.

In the three northern territories, INAC uses a partnership approach to carry out most of its activities under all four strategic outcomes. Over the coming planning period, INAC will continue to use a number of fora to continue this partnership approach, including the Federal Councils, the NWT and Yukon Intergovernmental Forums, the Nunavut Senior Officials Working Group and the Industry-Government Overview Committee (mineral resources).

STRATEGIC OUTCOME

The Operations

Providing strategic departmental operational management

Lead: Assistant Deputy Minister, Regional Operations Support and Services
Planned Spending: $338.0 million per annum

What is this strategic outcome about?

This strategic outcome underpins all other departmental business lines by providing essential services that support the ongoing operation of the department and help to achieve its strategic objectives.

The benefits to First Nations, Inuit, Northerners and other Canadians are well-informed policy development and effective, efficient and consistent program delivery that supports the government's Aboriginal agenda.

It entails building and sustaining a value- and results-based modern culture of management excellence that supports INAC internally and externally in achieving its mandate and strategic objectives; strengthens its decision-making, planning, operational and reporting processes; assists to strengthen relationships with First Nations, Inuit and Northerners; and fosters a better understanding of First Nations, Inuit and northern issues in Canadian society and internationally.

Plans, Priorities, and Benefits and Results

Result Theme/Ongoing Priority: **External Operations**

Supports the achievement of strategic outcomes through the management of transfer payments, communications, litigation management, consultations, streamlining of reporting by First Nations, risk management, sustainable development and emergency management.

Benefits and Results: Initiatives undertaken under this result theme result in greater awareness and understanding of Aboriginal and northern issues and foster cooperative relationships between Aboriginal and non-Aboriginal people.

They also improve accountability in government; increase transparency; strengthen departmental management, decision-making, planning and reporting processes; and enhance the department's ability to support the government's Aboriginal agenda to better the opportunities of First Nations, Inuit and Northerners.

Results Strategy: Achieving a culture of management excellence by:

Emphasizing initiatives that strengthen relationships with First Nations, Inuit and Northerners, including litigation management that is geared toward resolution and prevention strategies. Initiatives must also ensure a transparent, timely and accessible dialogue with partners and create an environment for better understanding of First Nations, Inuit and northern issues in Canadian society.

Continuing efforts to increase transparency, to improve accountability and use of information in relation to transfer payments and reporting by First Nations, and to enhance departmental capacity to manage risks, assist First Nations in emergency management and help ensure sustainable development.

Target Result 1: Accelerated case closure rate for low value, straightforward and moderate court cases.

Deliverables and Time Lines

- Assess INAC's strategic plan for each case in the inventory of litigation (ongoing).

Target Result 2: Assess public awareness of First Nations, Inuit and northern issues and understanding of the evolving nature of the relationship with First Nations, Inuit and Northerners and adjust communications activities and products as appropriate.

Deliverables and Time Lines

- A strategic communications framework through a corporate communications plan that is integrated with the departmental planning framework, environmental scanning and research, strategic partnerships and an evaluation framework (ongoing).
- Operational communications support through effective strategies, activities and products, a public affairs strategy, and a strengthened relationship with regional offices (ongoing).
- Strategic and tactical communications advice by identifying opportunities and challenges in advancing the department's agenda, correlating strategies for compliance with direction from central agencies and other government departments and highlighting potential impacts on clients, stakeholders and partners (ongoing).

Target Result 3: Improved departmental and First Nations, Inuit and Northerners' capacity in relation to risk management and the management of emergencies in communities; improved interdepartmental collaboration; and, streamlined accountability, reporting and information-sharing mechanisms.

Deliverables and Time Lines

- Full integration of risk management into internal audit work and into planning, policy, operational and decision-making processes (ongoing).

- Development of a departmental Corporate Risk Profile.
- Establishment of new mechanisms for interdepartmental collaboration to address Aboriginal issues (December 2005).
- Increased and improved emergency management through arrangements/agreements with provinces and emergency organizations (ongoing).
- Modernization of INAC's reporting infrastructure and requirements in relation to agreements with First Nations, Inuit and Northerners (2004–06).

Target Result 4: Promote cooperative relationships between and amongst federal, provincial/territorial and First Nations and Inuit governments.

Deliverables and Time Lines

- Federal, provincial and territorial Aboriginal Affairs Ministers and national Aboriginal leaders are to meet on an annual basis. The focus this year will be to develop and consider strategies and recommendations on housing and education.

Result Theme/Ongoing Priority: **Internal Operations**

Internal Support and Strategic Direction, internal coherence and corporate discipline.

Benefits and Results: By supporting a more integrated approach to departmental planning and reporting, INAC will be better equipped to allocate human and financial resources in a transparent and accountable manner.

Results Strategy: Develop a culture of management excellence in the department by developing leadership at all levels, by strengthening and developing capacity in both employees and management systems, and by building more effective working relationships.

The department will adopt a new, re-based, Multi-Year Audit and Evaluation Plan anchored in the new Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) and the departmental Results-based Management and Accountability Framework (RMAF) and Risk-based Audit Framework (RBAF).

A limited number of more critical audits and evaluations stemming from commitments made in previous years will be conducted while the department effects the transition to implementing its new, re-based, Multi-Year Audit and Evaluation Plan anchored in the new PRAS, departmental RMAF and RBAF.

Reinforced processes will be established to ensure that senior management receives timely, high-quality, independent and professional advice and assurances on the performance of management frameworks, departmental programs, policies, operations and risk management.

Target Result 1: Public Service Values continually reinforced by leaders and employees at all levels.

Deliverables and Time Lines

- Communication to employees at all levels of the organization to help them understand their accountabilities and obligations associated with the Public Service Code of Values and Ethics (ongoing).

Target Result 2: Results-based Management and Accountability Framework that provides effective strategic direction.

Deliverables and Time Lines

- Results-based management implemented by assigning accountability for results in Performance Management Agreements (PMAs) — employees' goals and objectives cascade from Deputy Minister's accountabilities (ongoing).
- Increased horizontal collaboration by clarifying accountabilities for each Results Theme (ongoing).

Target Result 3: Understanding by employees of departmental direction, results to be achieved and their accountability for strategic outcomes.

Deliverables and Time Lines

- Employees at all levels understand how their work contributes to the achievement of INAC's strategic outcomes, to be demonstrated by surveys (ongoing).
- Implement INAC's Management/Leadership program incrementally (2004–07).

Target Result 4: A diverse, representative and capable workforce and workplace that is focused on results and prepared to deliver INAC's mandate today and into the future.

Deliverables and Time Lines

- Develop a Diversity Strategy, with a focus on increased and equitable representation of Aboriginal employees in INAC (2004–05).
- Foster a workplace that provides opportunities for recruitment, development and advancement of Aboriginal people and other designated groups, and promotes retention in the federal public service (ongoing).
- Implement INAC's policy for continuous learning (2004–05).
- Implement the new official languages policy that comes into effect in April 2004.

Target Result 5: An integrated planning and reporting process to provide a cohesive approach to results-based management and assist managers and employees in meeting their accountabilities and achieving their objectives.

Deliverables and Time Lines

- Establish INAC/First Nations/Inuit/Northerner priority-setting processes for sustainable development in regions where such processes do not currently exist (2005–06).
- Develop and implement a comprehensive departmental Information Management and Information Technology Strategy aligned with strategic outcomes and priorities (2004–05).
- Integrate gender equality analysis throughout departmental policies, programs and processes (ongoing).
- Develop and implement an enhanced assurance framework related to procurement, and materiel and assets management (by 2004–05).

Target Result 6: Improve service delivery to clients.

Deliverables and Time Lines

- Establish or revise service standards for selected internal services (ongoing).
- Integrate functional specialists with client groups and reposition them as strategic partners and expert sources for functional guidance (ongoing).
- Assess the need for delivery of services in both official languages according to the results of the decennial census and adjust service delivery where necessary (2004–05).

Target Result 7: More effective relationships.

Deliverables and Time Lines

- Develop and implement new approaches for improving interaction between headquarters and regions (ongoing).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

Improving the quality and effectiveness of the department's relationship with First Nations, Inuit, Northerners and other Canadians at the national and community level, and developing a results-based culture of management excellence will be the focal point of the department's efforts to achieve the strategic operations outcome over the next few years.

Internally, this will mean focussing on the effectiveness of departmental operations and on the relationship and interactions between regions, sectors and headquarters. Many factors may impact the department's ability to continue to deliver effective services, such as an aging workforce, competition for talent within the federal public service and

between the public and private sectors, a highly mobile workforce and a limited pool of experienced functional specialists in areas such as human resources, finance, and audit and evaluation.

Canadians and Parliamentarians expect that departments will monitor program effectiveness, demonstrate and document results achieved, and reallocate human and financial resources away from ineffective or low-priority activities. INAC's ability to deliver timely information, support and guidance to decision makers has a direct impact on their ability to respond to this expectation. Departmental activities to increase horizontal collaboration, the implementation of a departmental information management strategy, streamlining of First Nations reporting through improved data collection, and an enhanced planning and reporting system are initiatives that have been undertaken to resolve these challenges. These efforts will strengthen INAC's decision-making, operations, and planning and reporting processes, resulting in improved ability to deliver on its mandate and strategic objectives.

In response to the new official languages policy that comes into effect in April 2004, the department is preparing a new framework to communicate changes in accountabilities and will ensure that it complies with the requirements of the *Official Languages Act*. In addition, as required by the Act and Regulations, INAC is conducting a review of the first official language preference of the Aboriginal clients of its regional offices. This review will be conducted in a manner which recognizes and respects the culture of INAC's Aboriginal clients and incorporates existing information on the first official language preference of Aboriginal clients.

Another challenge for INAC in achieving its strategic operations outcome lies in the adversarial nature of litigation that can place at risk elements of the department's relationship with First Nations, Inuit and Northerners. At the same time, high volumes of litigation can impede the department's capacity to make strategic investments in other areas. INAC has therefore re-engineered its approach to litigation to create a culture of results-based litigation management, which focuses on professional management of cases before the courts, out-of-court resolution through a range of tools, when possible, and prevention of future litigation.

Areas for Improvement and Lessons Learned

The shift to a results-based culture of management excellence requires a concerted effort to communicate the benefits and attributes of this approach and a demonstrated commitment to implementing it in support of decision-making and resource allocation. The introduction of Modern Comptrollership within INAC demonstrates the importance of employee engagement, awareness and understanding to the successful implementation of a department-wide initiative.

In order to ensure that managers and employees understand their individual and collective roles in achieving departmental strategic outcomes, and contribute to providing accurate, consistent and timely data for departmental management systems, INAC is leading the way among federal departments in developing a Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS), Results-based Management and Accountability Framework (RMAF) and Results-based Audit Framework (RBAF). These tools will provide the connectivity between the individual activities and the Government's Aboriginal agenda. As part of the ongoing efforts to deliver results, INAC will continue to exploit opportunities to improve communications internal and external to the department, and work with employees and stakeholders to continuously improve departmental processes and operations.

Pursuant to audits and reviews, including Chapter 1 of the 2002 Report of the Auditor General, *Streamlining First Nations Reporting to Federal Organizations*, INAC has planned several follow-up actions. These include conducting a review and analysis of INAC's current data collections to validate their continuing business value, identifying accountability and results-based data requirements, working with other departments to avoid duplication of data collection and establish sharing protocols, and creating a dialogue with First Nation, Inuit and Northern partners on innovative approaches for affordable and sustainable data collection.

Key Partnerships

Effective internal partnerships with regions and sectors are vital to the creation of a culture of management excellence within INAC. Sustaining strong relationships with external stakeholders is crucial for the department to reach its strategic objectives. Working with our partners, we will develop processes that improve and facilitate the exchange of information between regions and headquarters, and with First Nations, Inuit and Northerners, that reduce complexity and duplication, and that stress efficiency and effectiveness. By improving our ability to work with our partners, we will encourage the exchange of information and facilitate corporate management of the department's resources, which, in turn, will assist communities in building capacity on the road to self-sufficiency and contribute to improving life chances for First Nations, Inuit and Northerners.

Canadian Polar Commission

Summary

Strategic Outcome	Results Themes/Ongoing Priorities	Resources ($ Millions)
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues	• Communicating Polar Science to Canadians	$0.4
	• Strengthening Canada's Presence in International Circumpolar Organizations	$0.3
	• An Increasingly Important Advocacy Role with Respect to Polar Knowledge in Canada	$0.3

Details

STRATEGIC OUTCOME

Canadian Polar Commission

To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues

Planned Spending: $1.0 million per annum

What is this strategic outcome about?

This outcome is intended to help Canada maintain its position as a leading polar nation by ensuring Canadian scientists have access to funding, resources and proper logistical and infrastructure support to maintain the high standards expected of Canadian polar researchers; to ensure that Canadians have a better understanding of the Arctic and its role in global climate change; and to increase understanding of how to live and prosper sustainably in Canada's northern regions.

Canadian Polar Commission

STRATEGIC OUTCOME

to provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues

Result Theme/Ongoing Priority: Communicating Polar Science to Canadians

Benefits and Results:

- Continue improvement in the coordination of polar research, expansion of the knowledge base and increased access to information.
- Increase the critical mass of information needed to undertake meaningful analysis; to identify significant trends, strengths and gaps in Canadian polar research; and to allow policy makers to make informed decisions.
- Contribute to the understanding of polar issues so that Canadians become more familiar with polar research needs and how they may be addressed.

Results Strategy:

- Increase national and international awareness of polar issues and research activities.
- Continue systematic and regular reporting on Canada's performance in polar research.
- Continue to expand the Canadian Polar Information Network.
- Continue to promote and expand the on-line directory of polar researchers.
- Continue refining and expanding the Internet site on polar information for primary, secondary and university students.

Target Result 1: Enhance polar knowledge.

Deliverables and Time Lines

- Publish the Commission's *Meridian* newsletter and the newsletter of the *Canadian Antarctic Research Network* (ongoing).
- Provide links to national and international polar research resources and refine the Polar Science Forum, a Web-based, interactive tool for discussion of issues affecting the conduct of polar science and the development of policy (ongoing).
- Facilitate conferences and workshops on emerging national and international issues such as Arctic sovereignty and governance, in collaboration with other organizations (ongoing).
- Encourage international exchanges among circumpolar researchers (ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: **Strengthening Canada's Presence in International Circumpolar Organizations**

Benefits and Results:

- Increase awareness and support for world-class polar research by Canadians in the Arctic and Antarctic.
- Raise the profile of Canada as a circumpolar nation domestically and internationally.

Results Strategy:

- Continue to ensure an effective Canadian presence on international organizations and committees.
- Promote greater participation and leadership by Canadians scientists in interdisciplinary and multidisciplinary research projects dealing with global issues, including International Polar Year in 2007–08.

Target Result 1: Raise Canada's international profile as a circumpolar nation.

Deliverables and Time Lines

- Participate in the Northern Dimension, University of the Arctic, the Arctic Council, the International Arctic Science Committee, the Northern Research Forum and the Scientific Committee on Antarctic Research (ongoing).
- Continue collaboration with researchers to promote research and publicize international Arctic and Antarctic issues (ongoing).

Result Theme/Ongoing Priority: **An Increasingly Important Advocacy Role with Respect to Polar Knowledge in Canada**

Benefits and Results:

- Reflect the Commission's commitments to both Arctic and Antarctic polar research more clearly by working with government departments and agencies to develop national strategies, initiatives and policies, by working with organizations interested in developing a Canadian Antarctic Research Program, and by facilitating and encouraging Canadian scientists to develop research projects that will address issues of concern to Canadians and that will benefit Northerners.
- Increase awareness of the need for stronger support for and better access to polar research by universities and federal government departments and agencies.

Results Strategy:

- Continue to monitor and report on the state of polar knowledge in Canada.
- Support the development of a national policy for Arctic and Antarctic scientific research.
- Support Canada's compliance with international agreements (i.e., the Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty) (ongoing).

Target Result 1: Develop stronger Canadian science and technology in polar regions.

Deliverables and Time Lines

- Continue the Indicators of Polar Knowledge project (ongoing).
- Publish the Commission's *Meridian* newsletter and the newsletter of the *Canadian Antarctic Research Network* to provide current information on polar research to national and international researchers, policy makers, students and the public (ongoing).
- Develop a Canadian Antarctic Research Program (ongoing).
- Develop a national strategy on Arctic research (ongoing).

Challenges, Risks, Opportunities and the Rationale for the Choices Made

The Canadian Polar Commission (CPC) helps focus national attention on the need for world-class polar research, information and associated infrastructure, and on the need to improve the conditions for domestic research. In addition, the CPC acts as a point of contact and for polar research and source of information for links between governments, the research sector, Northern communities, industry, the academic sector and indigenous organizations.

The CPC also acts as a primary point of contact with the international circumpolar scientific community, represents Canada on the International Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research (as Canada's adhering body), and provides liaison with research organizations throughout the circumpolar world.

Areas for Improvement and Lessons Learned

The Web-based Canadian Polar Information Network has the potential to offer much more polar information to Canadians than it is currently able to do. For example, funding constraints meant a real-time video feed for polar research conferences, seminars and workshops was not possible. The CPC's increased profile over the past few years has raised expectations in the polar research community such that the number of requests it receives to hold meetings and conferences and to provide other support has increased exponentially.

The Commission finds it impossible to meet the demand. Its funding has decreased by approximately 25 percent since it was created in 1991. As such, the Commission is only able to maintain current activities; it cannot undertake new initiatives, such as examining the adequacy of polar research infrastructure or establishing consultative processes to develop a national Arctic and Antarctic research policy.

Key Partnerships

Northern Dimension, University of the Arctic, the Arctic Council, the International Arctic Science Committee, the Northern Research Forum and the Scientific Committee on Antarctic Research.

Department of Foreign Affairs and International Trade, Fisheries and Oceans Canada, Environment Canada, Indian and Northern Affairs Canada, Social Sciences and Humanities Research Council, Natural Sciences and Engineering Research Council, Canadian Institutes of Health Research, Association of Canadian Universities for Northern Studies, the Canadian Circumpolar Institute, the Arctic Institute of North America, Groupe d'études inuit et circumpolaires, Québec Océan, Centre d'études nordiques, indigenous organizations.

SECTION V *Organization*

Strategic Outcomes and Business Lines (2004–05)

Indian and Northern Affairs Canada ($ millions)

	Business Lines			
Strategic Outcomes	Indian and Inuit Affairs	Northern Affairs	Departmental Management and Administration	Total
The Government – Fostering good governance, effective institutions and co-operative relationships	704.5	13.9	–	718.4
The People – Strengthening individual and family well-being	2,657.8	79.8	–	2,737.6
The Land – Transferring land title, and supporting sustainable use of lands and management of resources	179.4	69.0	–	248.4
The Economy – Increasing participation in the economy	1,844.1	21.8	–	1,865.9
The Operations – Providing strategic departmental operational management	–	–	338.0	338.0
Total	5,385.8	184.5	338.0	5,908.3

Due to rounding, figures may not add to totals shown. Includes non-budgetary expenditures of $76 million.

2004–05 Main Estimates (Old Structure) Crosswalk to New Results Framework

	Old Structure	New Structure				
		Government	People	Land	Economy	Operations
Indian and Inuit Affairs Program						
Lands and Trust Services	149.8	19.4	21.0	95.7	7.0	6.7
Elementary/Secondary Education	1,128.5	–	1,128.5	–	–	–
Post-Secondary Education	305.2	–	305.2	–	–	–
Social Development	1,175.5	–	1,175.5	–	–	–
Capital Facilities and Maintenance	852.7	–	–	–	852.7	–
Housing	161.3	–	–	–	161.3	–
Indian Government Support	395.7	390.1	–	–	–	5.6
Economic Development	137.6	–	–	–	137.6	–
Self-Government	156.4	128.8	27.6	–	–	–
Regional Operations	127.2	–	–	–	–	127.2
Claims	999.8	165.7	–	83.7	685.5	64.9
Sub-Total	5,589.7	704.0	2,657.8	179.4	1,844.1	204.3
Northern Affairs Program	199.3	13.9	79.8	69.0	21.8	14.8
Administration Program	119.4	0.5	–	–	–	118.9
Total	5,908.3	718.4	2,737.6	248.4	1,865.9	338.0

Canadian Polar Commission ($ millions)

	Business Line
Strategic Outcome	Canadian Polar Commission
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	1.0

Accountability – Organization and Business Lines

Indian and Northern Affairs Canada

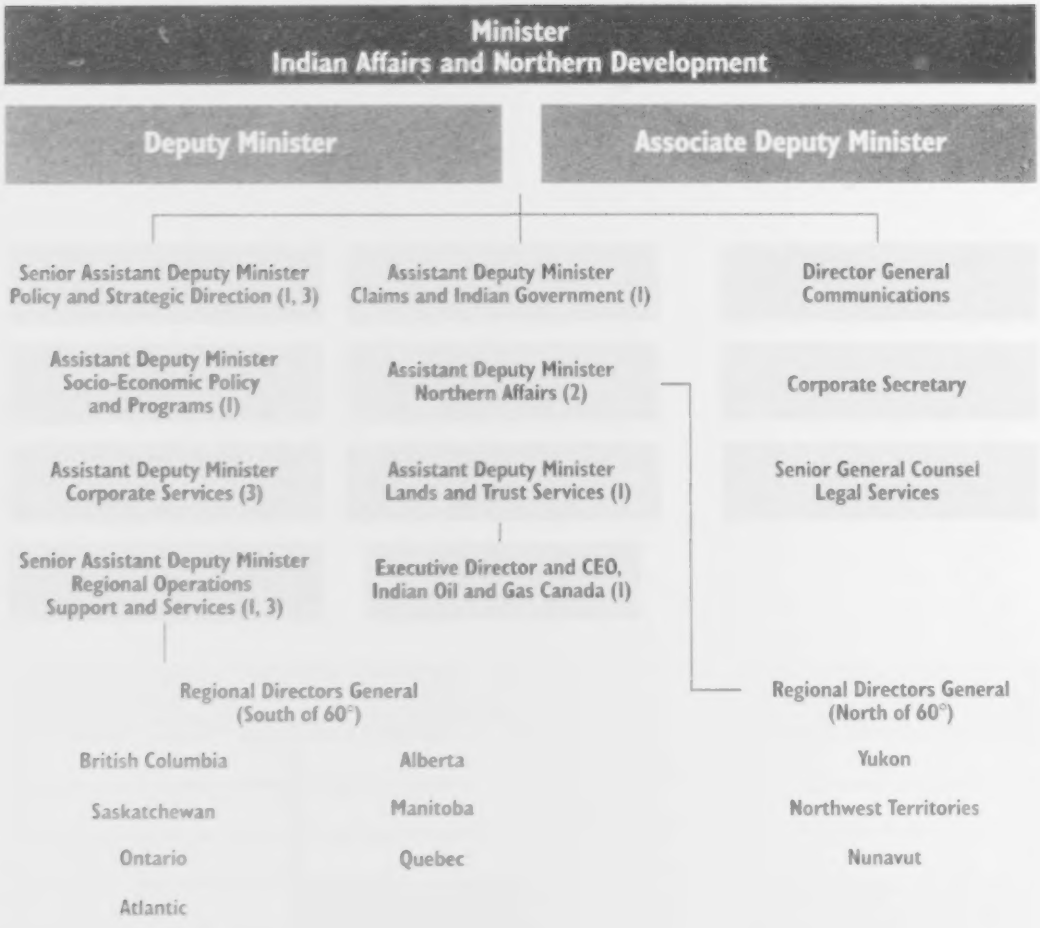

Business Lines	Planned Spending 2004–05 ($ millions)	FTEs
Indian and Northern Affairs Canada		
1. Indian and Inuit Affairs	5,385.8	1,091
2. Northern Affairs	184.5	269
3. Departmental Management and Administration	338.0	2,737
Total INAC	5,908.3	4,097
Canadian Polar Commission		
Canadian Polar Commission	1.0	5

Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2003–04*	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Indian and Northern Affairs Canada				
Indian and Inuit Affairs	4,827.1	5,249.0	4,927.6	4,979.9
Northern Affairs	131.7	174.0	165.1	159.4
Departmental Management and Administration	303.1	337.8	338.1	339.1
Budgetary Main Estimates	5,262.0	5,760.8	5,430.7	5,478.4
Non-Budgetary Main Estimates	77.4	73.6	72.5	67.5
Less: Respendable Revenue	–	–	–	–
Total Main Estimates	5,339.4	5,834.4	5,503.2	5,545.9
Adjustments to Planned Spending**	272.8	74.0	49.4	53.9
Net Planned Spending	5,612.2*	5,908.3	5,552.7	5,599.8
Less: Non-Respendable Revenue	193.5	172.0	159.3	156.7
Plus: Costs of services received without charge	58.7	64.9	65.9	66.8
Net cost of Program	5,477.4	5,801.3	5,459.3	5,509.9
Full-Time Equivalents	4,100	4,097	4,085	4,062
Canadian Polar Commission				
Total Main Estimates (Budgetary)	1.0	1.0	1.0	1.0
Adjustments to Planned Spending	–	–	–	–
Net cost of Program	1.0	1.0	1.0	1.0
Full-Time Equivalents	5	5	5	5

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

*Reflects forecast of net planned spending to the end of the fiscal year.

**Additional funding in 2003-04 provided for: out of court settlements ($81 million); improvements to water and sewer systems on reserves ($71 million); First Nations education ($40 million); assessment, management and remediation of contaminated sites ($38 million); Northern Air Stage Parcel Service ($15 million); litigation management ($15 million); and additional operating requirements ($13 million). In future years, the adjustments primarily reflect additional funding for: various claims activities ($37 million in 2004-05 and $16 million in 2005-06 and 2006-07); First Nations child care ($6 million in 2004-05, $8 million in 2005-06 and $10 million in 2006-07); and Budget 2004 initiatives ($30 million in 2004-05, $25 million in 2005-06 and $28 million in 2006-07) including the Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy, Early Learning and Child Care, the Independent Centre for First Nations Government and Northern Economic Development.

Net Planned Spending – Explanation of Trend

The net increase of approximately $296 million from 2003-04 to 2004-05 primarily reflects the following major items: increases of $263 million for the settlement of specific and comprehensive claims and adjustments as per signed agreements, $84 million for ongoing programs and services, $30 million for Budget 2004 initiatives, $26 million for First Nations education, and $10 million for climate change measures; and reductions in targetted funding provided in 2003-04 for out-of-court settlements ($81 million) and contaminated sites ($38 million).

The net decrease of approximately $356 million from 2004-05 to 2005-06 is comprised of the following major items: an increase of $86 million for ongoing programs and services; a decrease of $395 million for various claims reflecting the settlement agreements and/or pending extension of authorities; and, sunsetting of $33 million in funding provided for various initiatives (e.g. Northern Energy Development, Canada Jobs Fund, rust-out).

The net increase of approximately $47 million from 2005-06 to 2006-07 is comprised of the following major items: an increase of $88 million for ongoing programs and services; decreases of $27 million for various claims reflecting the settlement agreements; and, sunsetting of $16 million in funding provided for various initiatives (e.g. *Marshall* strategy, valuation of diamonds).

SECTION VI *Annexes*

Tables

Table 1 – Summary of Capital Spending by Program and Business Line

($ millions)	Forecast Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Department				
Indian and Inuit Affairs	24.9	32.3	20.0	20.0
Northern Affairs	3.5	3.5	3.5	3.5
Departmental Management and Administration	5.0	5.0	5.0	5.0
Total Capital Spending	33.4	40.8	28.5	28.5
Canadian Polar Commission	–	–	–	–

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 – Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Department				
Grants				
Indian and Inuit Affairs	830.9	1,066.5	665.5	647.0
Northern Affairs	0.8	0.7	0.7	0.7
Departmental Management and Administration	–	–	–	–
Total Grants	831.7	1,067.2	666.2	647.7
Contributions				
Indian and Inuit Affairs	3,877.8	4,039.1	4,100.7	4,180.6
Northern Affairs	89.0	80.9	83.5	83.1
Departmental Management and Administration	0.8	0.5	0.5	0.5
Total Contributions	3,967.5	4,120.4	4,184.8	4,264.2
Total (Grants + Contributions)				
Indian and Inuit Affairs	4,708.7	5,105.5	4,766.2	4,827.6
Northern Affairs	89.8	81.6	84.3	83.8
Departmental Management and Administration	0.8	0.5	0.5	0.5
Total Transfer Payments	4,799.2	5,187.6	4,851.0	4,912.0
Canadian Polar Commission	–	–	–	–

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 3 – Details on Transfer Payments Programs

Objectives of Transfer Payment Programs by Business Line	Strategic Outcomes
Indian and Inuit Affairs *(2004–05 Planned Spending: Grants $1,066.5 million; Contributions $4,039.1 million)* An environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by supporting good governance and accountability for First Nation governments to their citizens as the basis for social and economic development; promoting enhanced skills and expertise contributing to more self-reliant Aboriginal governments and increased individual and community self-sufficiency; and, by addressing past grievances so that they continue to move forward.	The Government – Fostering good governance, effective institutions and co-operative relationships The People – Strengthening individual and family well-being The Land – Transferring land title, and supporting sustainable use of lands and management of resources The Economy – Increasing participation in the economy
Northern Affairs *(2004–05 Planned Spending: Grants $0.7 million; Contributions $80.9 million)* Strengthening Canada's three northern territories by supporting northern governance institutions through the devolution of province-like responsibilities and intergovernmental cooperation; working in partnership with Northerners to ensure the sustainable development of the North, including its people, resources, environment and economy; and fostering intergovernmental cooperation internationally on circumpolar issues.	
Departmental Management and Administration *(2004–05 Planned Spending: Grants $0.0 million; Contributions $0.5 million)* Provide policy direction and sound management of the department for efficient and effective planning, accounting, personnel, communications and other administrative support; and, promote understanding of mutual obligations to help resolve grievances and manage risk.	The Operations – Providing strategic departmental operational management

Milestone Monitoring

The department has in place the appropriate systems to monitor and ensure the integrity of its transfer payment programs. Specifically, the department has developed various performance frameworks and reporting vehicles, which provide information on departmental performance to Canadians. The department also utilizes its internal audit and evaluation function to review programs and activities on an ongoing basis.

Table 4 – Foundation

Aboriginal Healing Foundation

The Aboriginal Healing Foundation (AHF) was established in January 1998 as a non-political, non-profit corporation, operating at arms' length from government, to support the implementation of a Healing Strategy to address the legacy of physical and sexual abuse in Indian Residential Schools. It was provided with a 10-year mandate and $350 million from the federal government.

As of October 2003, the AHF had committed over $390 million (this includes interest earned on the $350 million). The AHF is no longer accepting proposals for funding and is now focusing on project monitoring. It will continue publishing research documents and a Final Report over the remainder of its 10-year mandate. The AHF expects that project funding will conclude by March 31, 2007.

Two independent interim evaluations of the AHF healing strategy process and impacts have been completed by Kishk Anaquot Health Research and presented to the AHF, in June 2001 and September 2002. Copies of both evaluations as well as an evaluation update and annual reports can be found on the AHF's Web site at http://www.ahf.ca.

Table 5 – Non-Respendable Revenues

($ millions)	Forecast Revenue 2003–04	Planned Revenue 2004–05	Planned Revenue 2005–06	Planned Revenue 2006–07
Department				
Indian and Inuit Affairs				
Return on investments:				
• Indian economic development fund	0.5	0.5	0.5	0.5
• Native claimants	8.5	8.5	8.5	8.5
Recovery from guaranteed loans	0.5	0.5	0.5	0.5
Refunds of previous years' expenditures	12.7	12.7	12.7	12.7
Adjustment to prior year's payables	1.5	1.5	1.5	1.5
Proceeds from:				
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	0.1	0.1
Other non-tax revenues	6.3	7.1	7.1	7.1
Sub-total (Indian and Inuit Affairs)	30.1	30.9	30.9	30.9
Northern Affairs				
Return on investments:				
• Norman Wells Project profits	84.0	78.0	73.0	68.0
• Other	0.5	0.5	0.5	0.5
Refunds of previous years' expenditures	1.1	1.1	1.1	1.1
Adjustments to prior year's payables	1.1	1.1	1.1	1.1
Canada mining	53.3	41.0	34.3	36.3
Quarrying royalties	0.2	0.2	0.2	0.5
Oil and gas royalties	20.0	16.0	15.0	15.0
Land, building and machinery rentals	0.1	–	–	–
Land use fees	0.2	0.2	0.2	0.2
Other fees, rentals, licences	–	–	–	–
Proceeds from:				
• Sales	–	–	–	–
• Disposal of surplus Crown assets	–	–	–	–
Other non-tax revenues	2.9	2.9	2.9	2.9
Sub-total (Northern Affairs)	163.2	140.9	128.2	125.6
Departmental Management and Administration (DMA)				
Refunds of previous years' expenditures	0.1	0.1	0.1	0.1
Other non-tax revenues	–	–	–	–
Sub-total (DMA)	0.2	0.2	0.2	0.2
Total Non-Respendable Revenues (Department)	193.5	172.0	159.3	156.7
Canadian Polar Commission	–	–	–	–

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 6 – Net Cost of Programs for the Estimates Year

($ millions)	Total
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus adjustments as per the Planned Spending table)	5,908.3
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	26.1
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	20.4
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada	0.6
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	17.8
Sub-Total	64.9
Less: Non-respendable Revenue	172.0
2003–04 Net Cost of Program	5,801.3

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7 – Loans, Investments and Advances (Non-Budgetary)

($ millions)	Forecast Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Department				
Loans to native claimants	45.0	38.1	36.1	31.1
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	28.2	37.7	36.4	36.4
Total	73.2	75.8	72.5	67.5
Canadian Polar Commission	–	–	–	–

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 8 – Major Regulatory Initiatives

INAC is responsible for two separate yet equally important mandates: **Indian and Inuit Affairs** and **Northern Affairs**. This broad mandate is derived largely from the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act*, the *Indian Act*, territorial acts and legal obligations arising from section 91(24) of the *Constitution Act, 1867*; however, the department is responsible for administering over 50 statutes in total. Consequently, INAC's mandate is complex and its responsibilities encompass a broad range of services.

For a complete list of legislation administered by INAC please refer to http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_e.html.

For a list of regulations currently in force and Planned Regulatory Initiatives for 2004–05 please refer to http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_e.html.

You may also obtain this information by calling (819) 997-0380.

Sustainable Development Strategy

In line with plans to fully integrate the Sustainable Development Strategy (SDS) and the *Report on Plans and Priorities* (RPP) into a single document, an increasing number of specific departmental SDS commitments are incorporated in this report. However, many other SDS commitments do not appear in this document. The new strategy, entitled *On the Right Path Together: A Sustainable Future for First Nations, Inuit and Northern Communities*, can be found at http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_e.html. The text below provides some highlights of the SDS and indicates major SDS commitment included in this report.

For 2004–05, efforts will focus on implementing the commitments contained in this recently tabled, third strategy. The 2004–06 SDS has been revised to focus on thematic areas that complement the overall departmental strategic direction. Its breath of involvement within the department has been also greatly expanded: for the first time, all INAC regions and all major headquarters sectors have been involved in developing the strategy and all have made specific commitments to sustainable development; over half of the targets are being implemented through the department's regional offices.

The five SDS themes are: Consultation and Joint Decision Making; Long-term Planning; Water Management; Climate Change and Energy Management; and Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes. The first four deal directly with community sustainability; these are the themes in which many of the regional targets are found. The fifth theme focuses on more subtle operational and behavioural change within the department.

Under the first theme, the department's commitments focus on two broad objectives: establishing a clear First Nations and Inuit consultation framework and developing regional cooperative process to jointly establish priorities (the latter is referred to under the Strategic Outcome — Operations in this RPP).

Commitments under the second theme are centred on establishing an integrated federal planning framework and supporting comprehensive community planning, as well as a resource development framework for the North. (Commitments under this theme are included under the Strategic Outcome — The People and the section on The North in this RPP.)

The third and fourth themes are more specific: SDS commitments to providing safe water supplies and effective wastewater treatment can be found under the Strategic Outcome — The Economy, while commitments on climate change and energy management are included in the section on The North.

The fifth theme commits the department to integrating sustainable development into its ongoing programs, policies and decision-making processes. The primary focus of this theme is to reshape how the department operates by developing tools and procedures for integrating sustainable development; raising awareness of the SDS among staff and First Nations, Inuit and Northerners; modifying organizational structures within the department; and using an environmental management systems approach to greening INAC internal operations.

Corporate Services has the lead for sustainable development of internal operations for the department. For 2004–05, work plans will focus on undertaking a policy review and gap analysis of key areas that have an environmental impact, such as real property, procurement, fleet, Information Technology (IT) and travel. Policies will be updated using an environmental management and sustainable development lens, and gaps will be addressed as required. As well, a review of custodial real property will be initiated to determine where opportunities exist to address significant environmental, legal and other relevant aspects. (SDS commitments under this theme are included under the Strategic Outcome — The Operations).

Federal Partners – Contacts

Health Canada

Call (613) 954-8815 or visit the Web site at http://www.hc-sc.gc.ca

Non-Insured Health Benefits; Community health services; Environmental health and surveillance; Hospital services; National Native Alcohol and Drug Abuse Program; Brighter Futures Program — Community Mental Health and Child Development; Aboriginal Head Start; National Children's Agenda; First Nations and Inuit Home and Community Care Program; First Nations and Inuit Health Information Systems; Food Safety and Nutrition Program; Organization for the Advancement of Aboriginal People's Health; Federal Tobacco Control Strategy; Collection and Analysis of Health Information of First Nations; Capital Rust-Out; Public Security and Anti-Terrorism; Early Childhood Development for First Nations and Other Aboriginal Children; First Nations and Inuit Primary Care Electronic Health Record; the Provincial-Federal First Nations Telehealth Project; First Nations Water Management Strategy; Canada's Drug Strategy Renewed; Resolution Framework to address the legacy of Indian Residential Schools; Health Facilities and Physical Assets; Nursing Investment Strategy; Health Integration Initiative; Immunization Strategy; Aboriginal Diabetes Strategy; and Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy.

Human Resources and Skills Development

Call (819) 997-8677 or visit the Web site at http://www.hrsdc.gc.ca/en/home.shtml

Aboriginal Human Resources Development Strategy; Aboriginal Skills and Employment Partnerships.

Canada Mortgage and Housing Corporation

Call (613) 748-2586 or visit the Web site at http://www.cmhc-schl.gc.ca

On-reserve: Non-Profit Housing Program; Residential Rehabilitation Assistance Program; Shelter Enhancement Program; Home Adaptations for Senior's Independence; Aboriginal Capacity Development; Housing Internship Initiative for First Nations and Inuit Youth.

Off-reserve: Rural and Native Housing Program; Urban Native Non-Profit Housing Program; Residential Rehabilitation Assistance Program; Emergency Repair Program; Home Adaptations for Seniors' Independence; Aboriginal Capacity Development; Agreement respecting the implementation of the James Bay and Northern Quebec agreement related to housing in Nunavik.

Public Safety and Emergency Preparedness Canada

Contact the Aboriginal Policing Directorate at (613) 991-0241 or visit the Web site at http://www.psepc-sppcc.gc.ca

First Nations Policing Policy — Implementation, maintenance and development of the First Nations Policing Program, mainly on-reserve, through tripartite policing agreements between First Nations communities, provincial and territorial governments and the federal government, to provide First Nations with access to professional, effective, culturally sensitive police services that are accountable to the communities they serve.

Canadian Heritage

Contact the Aboriginal Affairs Branch at (819) 994-3835

Aboriginal Friendship Centres Program; Northern Native Broadcast Access Program; Aboriginal Representative Organizations Program; Aboriginal Women's Program; Aboriginal Language Initiative; Canadian/Territorial Co-operation Agreements for Aboriginal Languages; Urban Multipurpose Aboriginal Youth Centres Initiative; and Young Canada Works for Urban Aboriginal Youth.

Industry Canada

Call (613) 954-4064 or visit the Web site at http://www.abc-eac.ic.gc.ca

To increase the number of viable businesses in Canada owned and controlled by Aboriginal Canadians and to provide a supportive business environment for Aboriginal Canadians in all areas of Canada.

Fisheries and Oceans Canada

Contact the Aboriginal Affairs at (613) 993-1917

Aboriginal Fisheries Strategy and the *Marshall* Long-Term Response Program (Fisheries Access and Co-Management Program) — Increases Aboriginal involvement in all aspects of fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources Canada

Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865 or visit the Web site at http://www.nrcan-rncan.gc.ca

Canada's First Nation Forestry Program; R2000 Home Standard and Energuide for Houses Program; Commercial Building Incentive Program; Home Energy Efficiency Retrofit Grants; Industrial Building Incentive Program; Aboriginal and Northern Community Action Plan; Air Quality Program; CANMET Energy Technology Centre; Canada Land Surveys; Canada Nunavut Geoscience Office; Northern Energy Development; National Aboriginal Foundation; National Aboriginal Achievement Awards; Aboriginal-Mining Industry/sector (partnership, enhancement, consultation and policy development).

Justice Canada

Contact the Aboriginal Justice Directorate at (613) 941-9298 or the Programs Branch at (613) 957-3180 or visit the Web site at http://www.canada.justice.gc.ca

Aboriginal Justice Strategy; Legal Studies for Aboriginal People Program; the Aboriginal Courtwork Program; and Youth Justice Renewal Initiative.

Privy Council Office

For matters related to Indian Specific Claims, contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 943-1515 or visit the Web site at http://www.indianclaims.ca; for any other matters, contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office)

Indian Specific Claims Commission; Federal Interlocutor's Contribution Program; Urban Aboriginal Strategy.

National Defence

Contact Corporate Services at (613) 992-6033

Bold Eagle Program; Canadian Forces Aboriginal Entry Program; Canadian Rangers Program; Junior Canadian Ranger Program; Headstart Program.

Correctional Service of Canada

Call (613) 943-0493 or visit the Web site at http://www.csc-scc.gc.ca

Aboriginal Treatment and Healing Programs; Aboriginal-specific health strategies; Research projects on Aboriginal Reintegration; Aboriginal Healing Lodges; Halfway Houses for Aboriginal offenders; National Aboriginal Employment-Recruitment Strategy; Elders working in institutions and in the community; Aboriginal Liaison Services in federal institutions; support to Native Brotherhood and Sisterhood Groups; Aboriginal Offender Employment and Job Placement; and Aboriginal Gangs Reintegration Project.

Indian Residential Schools Resolution Canada (IRSRC)

Residents of British Columbia, Alberta or the North may contact IRSRC at (604) 775-6400; all other residents may call (613) 996-2686. Alternatively, the IRSRC Web site is available at http://www.irsr-rqpi.gc.ca

Strategic Outcome: The management and resolution of claims that address the legacy of the Indian residential school system.

Reliability of Statistics

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the Indian Registry System
The Indian Registry System (IRS) is maintained by INAC and has existed since 1951, but in its current format since 1990. The system is considered authoritative, since it contains the names of every individual registered under the terms of the *Indian Act*. It is updated on an ongoing basis by departmental staff and by 450 Indian Registry administrators.

The IRS is an accurate source, except for one major limitation: the late reporting of life events, including births and deaths. For more information on the IRS, please contact the Information Unit at the Indian Registration and Band Lists Directorate at (819) 997-9265. For more information on the effects of late reporting of life events, please call the departmental Contact Centre toll-free at 1-800-567-9604.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through Population Projections
On-reserve Status Indian Population — The department uses 2000-based population projections developed for INAC by Statistics Canada using the IRS. These projections have been adjusted for late and under-reporting of births and deaths and therefore differ from actual IRS data. Although these projections are not predictions, they represent future trends that the registered Indian population will follow, if the underlying assumptions (with respect to fertility, mortality, miscellaneous additions, migration, reinstatement and status inheritance) are accurate.

Canadian Population — The department uses *Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 2000–2026* (Statistics Canada publication, Catalogue No. 91-520). These data are considered reliable, if the underlying assumptions are accurate.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the 2001 Census of Canada
Statistics from the 2001 Census represent the characteristics of the Canadian population taken at one point in time. They are based on self-reporting by individuals.

One major limitation of Census statistics is undercoverage resulting from nonparticipation or incomplete enumeration of communities. A preliminary estimate released by Statistics Canada on January 21, 2003, indicates that approximately 30,000 to 35,000 individuals were not enumerated in the 2001 census. Most of these people were registered Indians living on-reserve. Non-participation by First Nations communities was not a problem in the northern territories; therefore, statistics for the North are very reliable.

Please note that data for the Aboriginal population in the North are based on INAC's definition of Aboriginal, which takes into account those respondents who reported themselves as meeting any one of the following: being registered under the *Indian Act*; having Band Membership; having Aboriginal identity; or having Aboriginal ancestry with one or more Aboriginal ethnic origins.

Regarding 2001 labour force employment rates and post-secondary education completion rates, the percentages were computed using the "Not Attending School Full Time" part of the school attendance variable. It is more appropriate to use this item since it excludes full-time students still in the education system, and likely planning to go further.

Contacts for Further Information

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Gatineau, Quebec
Postal Address: Ottawa, Ontario K1A 0H4
Internet: http://www.ainc-inac.gc.ca
E-mail: webmaster@ainc-inac.gc.ca

General and Statistical Enquiries, and Publication Distribution
Phone: (toll-free) 1-800-567-9604
TTY: (toll-free) 1-866-553-0554
E-mail: InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Socio-demographic statistical publications available at:
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_e.html

Departmental Library — Not sure who to contact in the department?
Phone: (819) 997-0811
E-mail: Reference@ainc-inac.gc.ca

Media Enquiries — Communications
Phone: (819) 994-2044

Northern Affairs Program
Phone: (819) 953-3760
E-mail: NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Constitution Square
360 Albert Street, Suite 1710
Ottawa, Ontario K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
Internet: http://www.polarcom.gc.ca
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Index

Arctic, 15, 48–53, 59, 67–71
capacity building, 20, 22, 57
climate change, 11, 49, 51–53, 67, 76, 81
circumpolar issues, 18, 48, 50, 78
contaminated sites, 38, 39, 49, 53, 54, 58, 59, 76
cooperative relationships, 19, 20, 23, 36, 49, 60, 62
devolution, 2, 18, 19, 33, 48, 50, 54, 57, 58, 78
economic development, 2, 5, 7–10, 13, 18, 19, 26, 34, 36, 41, 45–47, 50, 51, 53–57, 74, 78, 79
education, 2, 5, 8–10, 13, 19, 23, 26, 28–31, 33, 34, 47, 51, 59, 62, 74, 76, 86
emergency management, 60–62
First Nations Land Management Act (FNLMA), 39, 41, 42
First Nations Oil and Gas and Money Management Act, 40
food mail, 52, 59
governance, 7, 12, 13, 15, 18–22, 25, 34, 39, 41, 42, 45, 48–51, 68, 73, 78
health and safety, 31, 46, 47, 54, 58
housing, 5, 34, 46, 47, 56, 62, 74, 83
Indian Act, 6, 15, 21, 26, 27, 33, 37, 39, 40, 80, 86
Indian moneys, 26, 38, 42
Indian Oil and Gas Act, 37, 39, 40, 42
infrastructure, 2, 5, 8, 10, 13, 44–47, 49, 56, 57, 62, 67, 70, 71
land claims, 5–7, 13, 15, 20, 23–25, 35, 37, 48, 56, 57
mines, 49, 54, 55, 58
natural resources, 6, 7, 35, 37, 40, 42, 43, 45, 48–50, 53, 84
Northwest Territories (NWT), 6, 15, 16, 48, 50, 54, 56–59
Nunavut, 6, 15, 16, 48, 50–52, 54–59, 84
public awareness, 6, 23, 61
quality of life, 1, 2, 5, 8–10, 13, 19, 25, 26, 32, 57
resource management, 42, 50, 54
risk management, 60, 61, 63
self-government, 5–7, 15, 19, 20, 23–25, 35, 36, 38, 40–42, 48, 57, 74
self-reliance, 9 10, 20, 22, 25, 36, 40
sustainable development, 2, 6, 10, 11, 13, 18, 35, 40, 48–50, 53, 55, 58, 60, 61, 64, 78, 81, 82
training, 8, 20, 29, 31, 32, 40, 46–48
treaty(ies), 19, 20, 23, 24, 26, 27, 30, 70, 80
water, 11, 46–48, 50, 55, 58, 76, 81, 83
youth, 7, 28, 30, 47, 83–85
Yukon, 16, 48, 50, 54, 55, 57–59

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-19
ISBN 0-660-62516-4

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
et
Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités

Andy Scott

L'honorable Andy Scott, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Canada

Table des matières

SECTION I — *Messages* *1*

Message du ministre 1

Déclaration de la direction 3

SECTION II — *Raison d'être* *5*

SECTION III — *Aperçu de la planification* *7*

Contexte 7

Gestion propice à l'obtention de résultats — Structure à adopter 12

Partenaires fédéraux dans la prestation de programmes et de services 14

Profil de la population autochtone au Canada 15

Profil du Nord canadien 16

SECTION IV — *Plans et priorités par résultat stratégique* *17*

Affaires indiennes et du Nord Canada 17

Commission canadienne des affaires polaires 69

SECTION V — *Organisation* *75*

Résultats stratégiques et secteurs d'activité 75

Responsabilisation — Organisation et secteurs d'activité 77

Dépenses prévues 78

SECTION VI — *Annexes* *79*

Tableaux 79

Stratégie de développement durable 83

Partenaires fédéraux — Ministères ou organismes 85

Fiabilité des statistiques 88

Autres sources d'information 90

Index *91*

SECTION 1 *Messages*

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2004–2005* d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Je suis honoré d'assumer la responsabilité qui m'a été confiée en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et je suis fier de diriger un ministère qui s'est engagé à améliorer la qualité de vie des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord.

Nous nous trouvons actuellement à un important carrefour dans l'histoire du Canada. Il règne un sentiment d'appartenance et un climat de confiance renouvelés à l'égard de notre pays. Nous sommes résolus à concentrer nos efforts et notre énergie à réaliser nos aspirations collectives afin de créer un pays meilleur et plus solide. Pour ce faire, il nous faut adopter un programme d'action porteur de changements concrets et durables, inspiré de notre volonté à tous d'établir les fondements sociaux sur lesquels les Canadiens pourront s'appuyer pour grandir et prospérer. À AINC, un tel dynamisme s'énonce par un engagement à resserrer les liens avec les Inuit, les Premières nations et les résidants du Nord ainsi qu'avec leurs dirigeants. Nous étudions des façons de collaborer en nous fondant sur l'hypothèse que les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord sont les mieux placés pour comprendre leurs besoins et leurs priorités.

Comme il a été énoncé dans le discours du Trône de février 2004, les conditions dans lesquelles vivent un trop grand nombre de collectivités autochtones vont à l'encontre des valeurs que nous prônons en tant que Canadiens. Il est dans notre intérêt à tous de changer nos priorités, et ce, dès maintenant. Pour ce faire, nous formerons un nouveau partenariat avec les Autochtones et leurs dirigeants ainsi qu'avec les gens du Nord afin de resserrer nos liens et de travailler à l'atteinte d'un but commun : celui de réduire et d'éliminer l'écart qui existe entre les chances d'épanouissement des Autochtones et celles des autres Canadiens. Le *statu quo* est une situation inacceptable, et nous consacrons tous nos efforts à apporter des changements concrets, durables et constructifs.

Le gouvernement fédéral croit que l'avenir du Canada dépendra de notre habileté à utiliser efficacement l'ingéniosité et la créativité des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous avons constaté que les collectivités inuites, des Premières nations et du Nord dans l'ensemble du pays ont connu une croissance économique considérable. Nous savons aussi qu'un trop grand nombre de collectivités ne participent pas à cette croissance et nous sommes conscients qu'il existe des endroits où règne de façon permanente un degré de pauvreté inacceptable. Nous devons nous inspirer du succès que nous avons connu et faire des investissements pour habiliter les collectivités à rompre le cycle de la pauvreté et à mettre pleinement à profit leur potentiel.

La tâche qui nous attend consiste à éliminer les obstacles à la réussite et à cerner les outils qui nous permettront d'atteindre nos plus grands objectifs et de relever nos défis les plus ambitieux, ce qui permettra en retour de créer des collectivités fortes et saines. À cette fin, l'avenir des Inuit, des Premières nations et des résidants du Nord repose principalement sur l'éducation d'une population des Premières nations jeune et en pleine expansion alliée à un développement économique durable.

Dans le Nord, nous avons vu surgir de nouvelles possibilités au moment où le processus de transfert des pouvoirs est mis en œuvre. AINC est déterminé à faire évoluer ce processus tout en travaillant avec ses partenaires du Nord à parfaire les compétences dans les territoires, à améliorer l'infrastructure locale et à promouvoir le développement durable. Le Nord est doté d'un potentiel énorme, et nous poursuivrons nos efforts pour veiller à ce que les résidants du Nord, de même que tous les Canadiens, puissent en profiter.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* décrit le programme d'action du Ministère et expose l'orientation à long terme que nous comptons donner aux stratégies en vue de réaliser nos aspirations communes. Il tient également compte des nouveaux processus de gestion établis au sein d'AINC et confirme l'engagement du Ministère à travailler en collaboration avec ses nombreux partenaires afin d'améliorer la qualité de vie des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord au Canada.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004–2005* d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004–2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Michael Horgan
Sous-ministre

18 avril, 2004
Date

SECTION II *Raison d'être*

Affaires indiennes et du Nord Canada

La mission d'AINC est de « travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord ».

Cette mission repose sur les principes suivants :

- un partenariat entre les Premières nations, les gens du Nord et les autres Canadiens qui met en évidence le fait que nous dépendons tous les uns des autres et qui nous permet d'unir nos efforts dans le but de bâtir un avenir plus prospère;
- des gouvernements de Premières nations viables sur le plan financier, capables de générer leurs propres revenus et aptes à fonctionner grâce à des transferts gouvernementaux sûrs et prévisibles;
- des gouvernements des Premières nations qui tiennent compte et sont à l'écoute des besoins et des valeurs des collectivités qu'ils servent;
- le progrès politique, économique et social dans les trois territoires du Canada;
- la même qualité de vie pour les Premières nations, les gens du Nord et les autres Canadiens.

Ces mêmes principes s'appliquent au nouveau cadre de gestion d'AINC fondé sur les résultats, lequel facilite la concertation des efforts déployés par le Ministère, les autres ministères du gouvernement fédéral, les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord.

Lorsqu'il est question des Autochtones, les bandes indiennes, les Indiens inscrits vivant dans une réserve et les Inuit sont les groupes dont AINC est principalement responsable. Le Ministère a pour rôle premier d'aider les Inuit et les Premières nations à édifier des collectivités viables et en santé et à réaliser leurs aspirations économiques et sociales. AINC négocie, au nom du gouvernement fédéral, des ententes sur les revendications territoriales globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il supervise la mise en œuvre des règlements et favorise le développement économique. Il est responsable du financement des services de type provincial offerts aux résidants habituellement domiciliés dans une réserve, tels que l'éducation, l'aide sociale et le soutien social. Il vise ainsi à garantir l'accès à des services qui sont comparables à ceux offerts aux autres résidants canadiens. Le Ministère soutient également le logement et l'infrastructure matérielle communautaire dans les réserves. Ces programmes et ces services sont fournis, pour la plupart, en partenariat avec les Premières nations, qui administrent elles-mêmes 85 % des fonds alloués au secteur des affaires indiennes et inuites.

Le rôle d'AINC dans le Nord prend une grande ampleur et comporte le règlement des revendications territoriales et la mise en œuvre des ententes afférentes, la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, l'évolution politique, la gestion des ressources naturelles aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, la protection de l'environnement et la promotion du rôle de chef de file dans le domaine du développement durable au pays et au sein des nations circumpolaires.

Ce vaste mandat s'inspire largement de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, de la *Loi sur les Indiens*, des lois s'appliquant aux territoires et des obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Toutefois, le Ministère est responsable d'administrer plus de 50 dispositions législatives au total. Par conséquent, son mandat est complexe et ses responsabilités, qui intègrent un large éventail de services, recoupent celles de nombreux autres ministères du gouvernement fédéral.

Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires est responsable de suivre de près l'information qui circule concernant les régions polaires et s'occupe d'en faire la promotion et la diffusion. De plus, elle contribue à sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires au Canada. Enfin, elle veille à rehausser le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire et conseille le gouvernement sur l'orientation que devraient prendre les politiques en lien avec les sciences polaires.

SECTION III *Aperçu de la planification*

Contexte

La longue histoire et la riche culture des peuples autochtones au Canada et les caractéristiques uniques du Nord contribuent à définir notre identité nationale. Les Inuit et les gens des Premières nations jouent un rôle important dans la structure du pays et cherchent à se prévaloir des mêmes privilèges sociaux et économiques que la plupart des autres Canadiens. Parallèlement, le Nord, bien qu'il occupe 40 % de l'assise territoriale du Canada, ne progresse pas au même rythme que les autres régions du Canada. AINC et d'autres ministères du gouvernement fédéral sont résolus à offrir aux Inuit, aux Premières nations ainsi qu'aux gens du Nord la possibilité de participer plus activement à l'évolution politique et au développement social et économique du Canada et à tirer parti des retombées qui en découlent.

Les Inuit et les gens des Premières nations constituent le segment de la population canadienne le plus jeune et celui qui croît le plus rapidement. Une telle situation peut représenter un atout pour les jeunes inuits et des Premières nations, puisqu'une forte proportion de la population vieillissante au Canada se prépare à quitter le marché de l'emploi. Ainsi, pourvu qu'ils aient la capacité et les outils pour tirer parti de ces circonstances, les jeunes pourraient apporter les compétences et les talents attendus, surtout dans les régions où les Autochtones occupent une place de plus en plus importante au sein de la population active.

Les gouvernements inuits et des Premières nations sont aussi en voie de profiter d'avantages économiques plus importants à mesure que les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale procurent la certitude quant aux droits sur les ressources naturelles, favorisent l'instauration d'un climat plus propice aux investissements et multiplient les possibilités de développement économique, d'emploi et de croissance. De plus, bon nombre de collectivités inuites et des Premières nations entreprennent des activités lucratives qui ont du succès, contribuant ainsi à accroître l'épanouissement communautaire. Cependant, d'autres efforts doivent être déployés pour s'assurer que les collectivités inuites et des Premières nations ont accès à tous les outils de développement économique dont disposent les collectivités non autochtones vivant dans des conditions semblables.

Dans le Nord, les trois territoires du Canada ont été transformés au cours des dernières décennies, mais il reste encore un potentiel immense à exploiter. Les institutions territoriales acquièrent de nouvelles compétences et gagnent du pouvoir, donnant ainsi lieu à de nouveaux modèles de gouvernance et à la formation de partenariats fructueux entre les groupes autochtones et les groupes non autochtones. Le Nord regorge de gîtes de classe mondiale propices à l'exploitation du diamant, de l'or et d'autres minéraux, et recèle d'énormes réserves de pétrole et de gaz. De plus, de grands projets d'aménagement de gazoducs sont à l'étude. De tels avantages produiront des retombées économiques substantielles non seulement pour les résidants du Nord mais pour tous les Canadiens. On mène actuellement des travaux en vue de s'assurer que ces activités sont viables et que la protection de l'environnement du Nord n'est pas négligée.

La façon dont le gouvernement du Canada exploitera le vaste potentiel dont le pays est porteur déterminera de manière permanente si les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord peuvent ou non devenir des partenaires à part entière dans la Confédération ou si le cycle de la dépendance a toutes les chances de se perpétuer. Pour produire des changements durables qui sont à l'avantage des Inuit, des Premières nations et des résidants du Nord et qui contribuent à la prospérité générale du Canada, le gouvernement fédéral, avec l'aide de ses partenaires, doit régler un certain nombre de questions :

- Il faut réduire l'écart qui existe entre les conditions socioéconomiques des Autochtones et celles des non-Autochtones si nous voulons offrir aux Inuit et aux Premières nations les mêmes chances dans la vie que les autres Canadiens.
- Les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord doivent avoir l'éducation, les compétences et la formation voulues pour pouvoir participer à l'économie du savoir.
- Leurs gouvernements doivent posséder les outils nécessaires afin d'améliorer la qualité de vie dans les collectivités.
- Les programmes et services essentiels font l'objet d'une demande croissante, résultat de la poussée démographique.
- Une attention toute particulière doit être accordée à la situation des Autochtones vivant en milieu urbain, qui nécessitent des approches différentes et un plus vaste réseau de partenaires.
- Il est fondamental d'acquérir des compétences adéquates sur les plans réglementaire, législatif et institutionnel et de miser sur une solide infrastructure économique et matérielle en vue de maximiser les possibilités pour le développement durable qui s'offrent dans les réserves et dans le Nord.
- Le renforcement des partenariats avec les Inuit et les Premières nations est crucial pour appuyer la prestation des programmes. Pour être efficaces, les partenaires doivent toutefois savoir que les gouvernements inuits et des Premières nations n'ont pas tous les mêmes capacités et adapter les responsabilités en conséquence.
- Étant donné que la responsabilité des programmes destinés aux Autochtones est divisée entre divers ministères et organismes fédéraux, il faut répondre aux défis que pose la coordination des efforts à l'échelle du gouvernement fédéral.
- Les provinces et les territoires ainsi que le secteur privé doivent faire partie de la solution étant donné que de nombreuses compétences se partagent le mandat de promouvoir, d'appuyer et de gérer les progrès.

Plan stratégique

AINC et l'ensemble du gouvernement fédéral sont déterminés à offrir aux Inuits, aux Premières nations et aux gens du Nord la chance de participer de façon plus substantielle aux progrès politiques, sociaux et économiques du Canada et de tirer parti des retombées ainsi générées. En établissant l'orientation à long terme du Ministère, le plan stratégique d'AINC trace la voie à suivre pour atteindre ces objectifs. Le plan stratégique sert de guide aux secteurs et aux bureaux régionaux puisqu'on y décrit les grandes étapes à franchir pour s'assurer que le programme du Ministère ne fait pas fausse route et que ses priorités restent cohérentes.

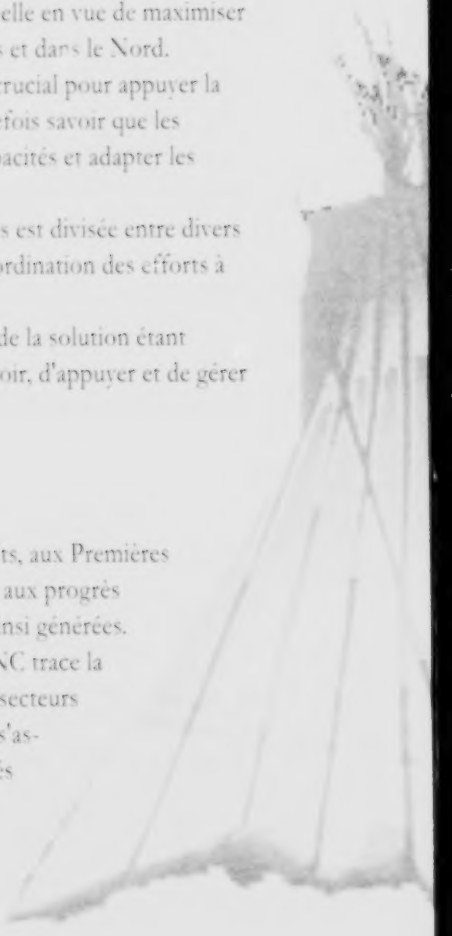

Le plan vise deux objectifs de même importance, qui se soutiennent l'un et l'autre : améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance. Ces objectifs servent à définir les activités et investissements requis à court, à moyen et à long terme.

Surtout, le plan stratégique se fonde sur l'idée que la réalisation d'améliorations marquées, visibles et viables dépend principalement de l'établissement de relations redéfinies avec nos partenaires, soit les Autochtones et les gens du Nord, les provinces et territoires et les ministères et organismes fédéraux, chacun étant en mesure, à sa propre façon, de générer des changements positifs et durables. Bref, pour atteindre ses objectifs, AINC devra reconnaître que les partenariats sont à la base de tout progrès.

En collaboration avec nos partenaires, AINC s'assurera de la mise en place de politiques et d'autres outils destinés à favoriser l'établissement de gouvernements efficaces. L'objectif est de resserrer les liens entre les gouvernements de manière à permettre aux Inuits et aux Premières nations d'offrir à leurs citoyens des programmes et des services comparables à ceux auxquels ont droit les autres Canadiens. Dans les territoires, AINC continuera à travailler avec les gens du Nord et d'autres partenaires pour consolider les relations et édifier des institutions gouvernementales efficaces et rentables. Le Ministère reconnaît la diversité qui caractérise ses partenaires et sait que chacun d'eux possède des compétences, une culture et des valeurs qui lui sont propres. Pour être efficaces, les démarches adoptées pour encourager le renforcement de la capacité gouvernementale doivent tenir compte de ces différences.

Au sein du gouvernement fédéral, les programmes à l'intention des Autochtones sont répartis entre quatorze ministères et organismes. AINC, en collaboration avec un certain nombre de ministères fédéraux, veille aux intérêts du gouvernement du Canada dans les territoires du Nord. Il continuera d'unir ses efforts à ceux d'intervenants fédéraux pour repérer les secteurs où il est possible de rehausser l'efficacité grâce à des politiques et des programmes bien intégrés et capables de s'appuyer les uns sur les autres.

Les provinces et territoires sont aussi d'importants partenaires dans la promotion d'un développement économique durable et la prestation de services sociaux. On accordera une attention renouvelée à l'élaboration de stratégies, touchant toutes les compétences, qui visent à améliorer la qualité de vie et à promouvoir l'autosuffisance des Inuits, des Premières nations et des gens du Nord.

En plus de favoriser le renforcement des relations, AINC appuiera et valorisera les secteurs les plus susceptibles de produire des résultats durables pour le plus grand nombre possible d'Autochtones dans le besoin. Les efforts déployés s'axeront sur les domaines les plus susceptibles d'avoir un pouvoir multiplicateur sur les ressources des ministères fédéraux, des autres ordres de gouvernement et des Premières nations et des Inuits, notamment l'éducation et le développement économique.

En ce qui a trait à l'éducation, AINC soutiendra les systèmes scolaires des Premières nations qui sont en mesure d'offrir la même qualité d'enseignement que les organismes d'éducation provinciaux, ce qui inclut le recrutement d'enseignants ayant des

compétences comparables, l'accès à des services d'éducation spécialisée et l'aide au développement de la petite enfance.

Pour ce qui est du développement économique, il importera d'harmoniser les mandats, les pouvoirs, les régimes de réglementation et le financement de façon à favoriser des investissements stratégiques durables. Il faut aussi travailler avec nos partenaires à établir l'infrastructure économique et matérielle voulue pour stimuler les progrès.

De façon plus générale, AINC examinera ses politiques et programmes afin de déterminer si une réingénierie contribuerait à renforcer les résultats qui favorisent précisément la qualité de vie.

Bref, en mettant l'accent sur le renforcement et le renouvellement de ses relations de même que sur certains domaines clés susceptibles d'entraîner des changements importants, AINC devrait parvenir à provoquer les transformations nécessaires pour permettre aux Premières nations, aux Inuits et aux gens du Nord de réaliser leurs propres aspirations au sein du Canada.

Planification et évaluation des progrès

L'amélioration de la qualité de vie et la promotion de l'autosuffisance sont des objectifs à long terme qui mettent en jeu une panoplie d'éléments prévus dans le mandat d'AINC. AINC mesurera les progrès accomplis au moyen de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Nouvellement établie, cette structure répartit les activités d'AINC en cinq résultats stratégiques, soit le gouvernement, les gens, les terres, l'économie et le fonctionnement, et montre comment chaque élément du mandat d'AINC contribue à l'atteinte des objectifs nationaux à long terme. Les progrès connus dans l'obtention de ces résultats stratégiques seront une preuve tangible du travail positif et soutenu qui est accompli pour offrir aux Inuit, aux Premières nations et aux résidants du Nord une meilleure qualité de vie et une plus grande autosuffisance.

La vérification et l'évaluation constituent aussi d'importantes fonctions pour mieux rendre compte des résultats. En application de la nouvelle structure de gestion ministérielle, AINC adoptera un plan de vérification et d'évaluation pluriannuel, qui tient compte des questions stratégiques, du risque, de l'importance relative et d'autres critères.

Stratégie de développement durable

AINC a produit sa troisième stratégie de développement durable pour 2004–2006, intitulée *Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord*. La Stratégie définit la place que le Ministère compte occuper dans l'avenir et enrichit la mission générale du Ministère, soit offrir aux Inuit, aux Premières nations et aux gens du Nord une meilleure qualité de vie et une plus grande autosuffisance. Les objectifs qui y sont énoncés exigent du Ministère qu'il s'engage à mettre à l'essai des approches novatrices afin de s'acquitter de son mandat, qui consiste à obtenir des résultats plus favorables sur les plans social, économique, environnemental et culturel au profit des collectivités.

Les engagements énoncés dans la Stratégie de développement durable sont répartis sous cinq thèmes : la consultation et la prise de décisions conjointes; la planification à long terme; la gestion de l'eau; le changement climatique et la gestion de l'énergie; et, enfin, un thème général qui suggère une réforme de la structure, des politiques et des processus d'AINC dans le but d'intégrer le concept de développement durable à tous les aspects des activités ministérielles. Les principaux engagements pris en lien avec chacun de ces thèmes sont énoncés plus loin. On s'attend à ce que les prochains rapports sur les plans et les priorités assurent une intégration plus importante des éléments de la Stratégie de développement durable. On peut obtenir d'autres renseignements sur le contenu et l'orientation de la Stratégie à la Section VI, qui renferme une annexe exclusivement dédiée à la Stratégie de développement durable. Le texte intégral de la Stratégie et des plans d'action afférents est publié à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_f.html.

Gestion propice à l'obtention de résultats – Structure à adopter

En 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié le **Cadre de responsabilisation de gestion**, dans lequel sont établis les attentes et les indicateurs d'excellence en gestion. AINC a commencé à appliquer le Cadre de responsabilisation de gestion et à promouvoir son rôle dans le renforcement des pratiques de gestion au sein du Ministère. Ses premières interventions ont ciblé les pratiques et les mesures de vérification en vigueur, pour lesquelles des améliorations et des stratégies sont nécessaires si l'on veut obtenir des résultats. Pour plus de détails, consultez la Section IV, à la rubrique Le fonctionnement — Les activités à l'interne.

AINC est déterminé à transformer la relation qu'il entretient avec les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord. La saine gouvernance qu'il exerce — la façon dont il est organisé, la façon dont il planifie ses programmes et ses services et la façon dont il évalue son rendement — revêt une importance fondamentale pour mieux respecter les besoins et les priorités en évolution. La poursuite de ce programme visionnaire exige que l'accent soit mis continuellement sur le principe **Un plan, un processus**, c'est-à-dire définir un objectif collectif pour l'avenir et concevoir un plan d'action cohérent et coordonné, axé sur des résultats réels, mesurables et durables.

L'année dernière, le Ministère a effectué un certain nombre d'investissements concrets de sorte que la planification, le processus décisionnel, les activités et les rapports sur les résultats soient améliorés et plus efficaces. Grâce à une nouvelle structure organisationnelle et à un nouveau processus de gestion des activités, le Ministère conçoit des plans en fonction de ses employés et édifie des régimes de gestion qui assurent le succès des personnes, des équipes et des réseaux vouant leurs efforts à l'accomplissement d'une même mission.

Le nouveau **processus intégré de planification et de production de rapports** du Ministère servira à assurer et à maintenir une gestion rigoureuse, cohérente, responsable et propice à l'atteinte de résultats. Ce processus général de gestion permettra l'application systématique d'une approche efficace et horizontale pour l'obtention et la diffusion de résultats stratégiques, d'objectifs de rendement et d'autres résultats clairement définis. Le processus intégré de planification et de production de rapports concédera d'autres avantages clés : par exemple, il fera appel au plan stratégique du Ministère pour intégrer avec plus de rigueur la planification ministérielle aux plans et aux priorités du gouvernement; il simplifiera les processus de planification, de fonctionnement et de production de rapports à tous les échelons et dans toutes les régions par la mise au point de plans stratégiques axés sur les résultats; il contribuera à maximiser les répercussions des stratégies et des programmes d'AINC en harmonisant de façon plus efficace les pouvoirs du Ministère en matière de programmes; il instaurera à l'échelle du Ministère un processus plus transparent pour rendre compte des dépenses et des résultats en lien avec ces plans en s'assurant que les exigences sont énoncées dans les accords sur la gestion du rendement; enfin, il servira de point de départ pour élaborer un cadre conjoint de gestion axée sur les résultats.

Il faut mettre en place des structures de pouvoirs établies de façon précise et responsable ainsi que des équipes de travail dont les tâches sont clairement définies si l'on veut adopter le processus intégré de planification et de production de rapports et définir de solides principes devant guider la façon dont le Ministère élabore ses plans et rend compte de ses activités au moyen du *Rapport sur les plans et les priorités* et du *Rapport sur le rendement du Ministère*.

Dans ce contexte, le Ministère a fixé un cadre de travail axé sur les résultats en s'inspirant du **modèle logique** suivant :

Résultats à long terme

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

(Les problèmes à régler et la place qu'AINC a l'intention d'occuper à plus long terme avec ses partenaires)

Un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Inuit, des Premières nations et des résidants du Nord, se concrétisant par des réalisations dans les domaines suivants : le gouvernement, les gens, les terres, l'économie et le fonctionnement.

Des gouvernements autochtones plus responsables et viables, des partenariats plus solides, une qualité de vie améliorée, une autosuffisance accrue et l'autonomie économique.

Résultats intermédiaires

RÉSULTATS VISÉS (à mi-chemin)

(Les énoncés d'orientation, mis en application avec l'aide de partenaires, qui tiennent compte de la diversité des collectivités)

Voir la Section IV : Plans et priorités par résultat stratégique

Résultats obtenus en collaboration

Inuit et personnes des Premières nations (pris individuellement ou collectivement)

RÉSULTATS OBTENUS EN PARTENARIAT AVEC LES INUIT, LES PREMIÈRES NATIONS ET LES GENS DU NORD

(Les stratégies et les plans conçus pour obtenir les résultats visés, lesquels doivent être définis de concert avec les intervenants)

Les collectivités des Premières nations :

- adoptent des mesures précises qui contribuent à l'obtention de résultats stratégiques;
- acquièrent la capacité d'administrer leurs propres affaires;
- améliorent le soutien offert sur les plans juridique, réglementaire, financier et social ainsi qu'aux chapitres de la gouvernance et de l'infrastructure.

Des progrès constructifs doivent être accomplis dans la résolution des différends, dans le règlement des revendications territoriales, dans les négociations et dans les responsabilités fiduciaires et prévues par la loi.

Des progrès importants doivent être accomplis dans la mise en valeur des territoires, et ce, conformément aux principes du développement durable.

Il faut collaborer à stimuler le développement économique, encourager une participation plus active et un engagement plus sérieux à la conception d'approches, de cadres de travail et de plans de concert avec AINC et les autres partenaires.

Gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux, secteurs à but non lucratif et secteur privé

RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'AIDE DE PARTENAIRES DANS LA PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Les sociétés de financement et de services du secteur privé et d'autres organisations connexes doivent offrir un accès approprié aux capitaux et aux services.

Une meilleure intégration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux favorisera l'harmonisation des politiques, des programmes, des modes de financement, des lois et des règlements à l'appui de résultats stratégiques.

Activités

AINC

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
• La liaison avec les Premières nations et les autres partenaires	• Les réunions et les forums de partage d'information pour élaborer des politiques précises, cerner les priorités en matière de gestion et améliorer le processus décisionnel
• L'élaboration de stratégies, de politiques, de lignes directrices, etc.	• Les cadres de travail, les lignes directrices et d'autres réalisations sur le plan des politiques
• Les méthodes de financement	• Les ententes de financement et les paiements
• Un soutien spécialisé dans les secteurs de l'infrastructure et des services	• Les progrès sur le plan de l'infrastructure
• La gestion des litiges	• Les décisions stratégiques prises par les tribunaux et les règlements extrajudiciaires
• Les services de consultation et d'information	• Les produits liés aux services et à la communication
• L'éducation et la sensibilisation du public	• Les produits liés à l'éducation et à la sensibilisation du public

RESSOURCES : 5,9 milliards de dollars en 2004–2005 et 4 097 équivalents temps plein

Partenaires fédéraux dans la prestation de programmes et de services

Quatorze ministères ou organismes fédéraux, dont AINC, offrent des programmes à l'intention des Autochtones, et leurs dépenses totales se chiffrent à environ 8,8 milliards de dollars pour 2004–2005 (voir la figure 1). Les services essentiels de type provincial reçoivent plus de 80 % des fonds versés aux réserves. La Section VI donne plus de renseignements sur les partenaires fédéraux dans la prestation de programmes et de services.

Programmes fédéraux destinés aux Autochtones pour l'année financière 2004–2005

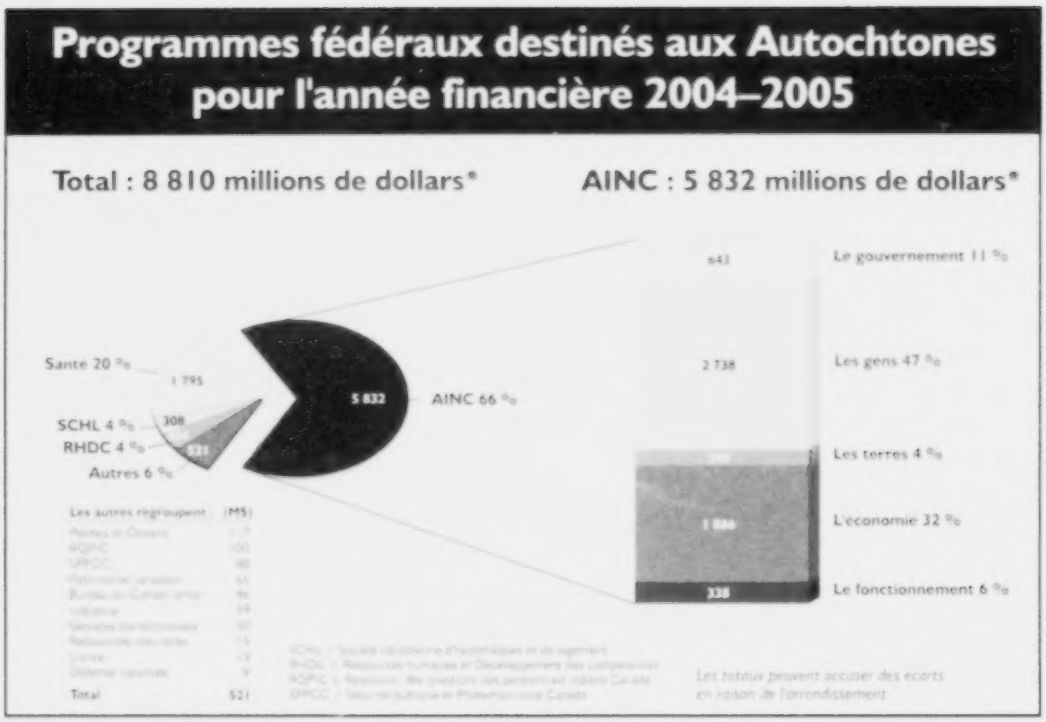

*Les dépenses qui figurent dans la figure 1 sont exclusivement de nature budgétaire (les dépenses non budgétaires, évaluées à 76 millions de dollars, sont exclues).

Figure 1

Profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnait trois catégories d'Autochtones : les **Indiens**, les **Métis** et les **Inuit**. Parallèlement, la *Loi sur les Indiens* fournit une définition juridique de ce qu'on entend par *bande indienne* et **Indien inscrit** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au sens de la *Loi sur les Indiens*[1]. Les **Métis** ont des ancêtres de souche européenne et issus des Premières nations et se désignent eux-mêmes comme étant Métis. Les **Inuit**, quant à eux, sont les Autochtones qui habitent l'Arctique canadien, principalement le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales de Terre-Neuve et Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et ne sont pas visés par la *Loi sur les Indiens*.

Lorsqu'il est question des Autochtones, les bandes indiennes, les Indiens inscrits vivant dans une réserve et les Inuit sont les groupes dont AINC est principalement responsable. Le Ministère a également des obligations à l'égard des bandes indiennes, des Premières nations autonomes établies dans une réserve et des terres visées par le règlement des revendications.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités dans le Nord, AINC travaille aussi avec les Autochtones établis dans le Nord et les gouvernements territoriaux à établir des structures de gouvernance ainsi qu'à conclure et à mettre en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Étant donné le contexte unique du Nord canadien et conformément à la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones[2], certaines de ces ententes s'appliquent aussi aux Métis vivant au nord du 60e parallèle.

Parmi les Indiens inscrits, environ 62 % sont établis dans une réserve. En effet, 458 600 des Indiens inscrits habitent une réserve par rapport à 285 200, qui vivent à l'extérieur d'une réserve[3]. Il existe au total 614 collectivités des Premières nations, qui se répartissent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 % des collectivités des Premières nations regroupent moins de 500 résidants et seulement 6 % en comptent plus de 2 000. Dans l'ensemble, 35 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve sont établis en milieu urbain, 45 % vivent en milieu rural, 17 % habitent des endroits difficiles d'accès et 4 % se trouvent en région éloignée.

On prévoit que la population des Indiens inscrits vivant dans une réserve augmentera de 53 % entre 2004 et 2021, comparativement à 11 % pour l'ensemble de la population canadienne. Environ 40 % des Indiens inscrits sont âgés de moins de 20 ans, alors que ce taux s'élève à 25 % dans la population canadienne[3, 4].

---

[1] Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite au sens de la *Loi sur les Indiens*.

[2] Veuillez vous rendre à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

[3] Les projections établies pour 2003 sont inspirées des données de 2000, tirées du Système d'inscription des Indiens.

[4] *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000–2026*, Statistique Canada, 2001.

Profil du Nord canadien

Occupant 40 % des terres émergées du pays, le Nord canadien compte trois territoires habités par quelque 96 collectivités structurées. La plupart des collectivités sont formées de populations peu nombreuses, dont la vaste majorité regroupent des Inuit, des Métis et des personnes des Premières nations. Les quelque 92 300 résidants du Nord sont disséminés sur un vaste territoire. La population du Nunavut compte 26 700 habitants, celle des Territoires du Nord-Ouest, 37 100 et celle du Yukon, 28 500.

Le Nord abrite une population jeune; en effet, 44 % de ses résidants sont âgés de moins de 25 ans. De façon générale, les Autochtones représentent plus de la moitié des résidants du Nord et forment 86 % de la population du Nunavut, environ 53 % de la population des Territoires du Nord-Ouest et près de 26 % de celle du Yukon. On compte un nombre restreint de réserves sur ce territoire. En règle générale, les gouvernements du Nord sont responsables de fournir des programmes et des services comparables à ceux qu'AINC s'occupe d'offrir aux réserves situées dans le Sud du Canada.

SECTION IV *Plans et priorités par résultat stratégique*

Affaires indiennes et du Nord Canada

Résumé

La présente section fait un résumé des plans et des priorités du Ministère en tenant compte du nouveau cadre de travail axé sur les résultats. Ce cadre de travail procure une cohérence interne, harmonise les ressources avec les résultats visés et les produits à livrer et renforce la discipline ministérielle en veillant à ce que le Ministère et ses partenaires concentrent leurs efforts sur le rendement.

La figure 2 résume les plans et les priorités par résultat stratégique et présente le thème évoqué par les résultats visés (priorité constante), le secteur d'activité et les dépenses prévues. Le reste de la Section IV donne d'autres détails sur les plans et les priorités pour la période visée par le rapport, notamment les résultats visés, les produits à livrer et les échéances.

Cadre de travail d'AINC axé sur les résultats

Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord

— Résultats stratégiques —

Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie
Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération	Améliorer le bien-être des personnes et des familles	Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources	Accroître la participation à la vie économique
718,4 millions de dollars	2 737,6 millions de dollars	248,4 millions de dollars	1 865,9 millions de dollars

— Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes —

Secteur d'activité : Affaires indiennes et inuites

La gouvernance	La gestion des affaires individuelles	La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi
53,6 millions de dollars	21,0 millions de dollars	88,8 millions de dollars	118,2 millions de dollars
Les institutions	**L'éducation**	**Une gestion responsable des affaires fédérales**	**L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique**
445,1 millions de dollars	1 461,3 millions de dollars	20,4 millions de dollars	637,2 millions de dollars
Les relations de coopération	**Le développement social**	**La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations**	**L'infrastructure communautaire**
205,8 millions de dollars	1 175,5 millions de dollars	70,1 millions de dollars	1 088,7 millions de dollars

— Résultat stratégique —

Le fonctionnement

Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère

338,0 millions de dollars

— Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes —

Secteur d'activité : Gestion et administration ministérielles

- Le soutien externe et la gestion du risque
- La gestion des litiges
- La communication (y compris l'amélioration du bilinguisme)
- Le soutien interne et l'orientation stratégique
- La cohérence interne et la discipline ministérielle

Figure 2

Affaires indiennes et du Nord Canada

Résumé

La présente section fait un résumé des plans et des priorités du Ministère en tenant compte du nouveau cadre de travail axé sur les résultats. Ce cadre de travail procure une cohérence interne, harmonise les ressources avec les résultats visés et les produits à livrer et renforce la discipline ministérielle en veillant à ce que le Ministère et ses partenaires concentrent leurs efforts sur le rendement.

La figure 2 résume les plans et les priorités par résultat stratégique et présente le thème évoqué par les résultats visés, priorité constante, le secteur d'activité et les dépenses prévues. Le reste de la Section IV donne d'autres détails sur les plans et les priorités pour la période visée par le rapport, notamment les résultats visés, les produits à livrer et les échéances.

Cadre de travail d'AINC axé sur les résultats

Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord

— Résultats stratégiques —

Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie
Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération	Améliorer le bien-être des personnes et des familles	Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources	Accroître la participation à la vie économique
718,4 millions de dollars	2 737,6 millions de dollars	248,4 millions de dollars	1 865,9 millions de dollars

— Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes —

Secteur d'activité : Affaires indiennes et Inuits

La gouvernance 33,6 millions de dollars Les institutions 440,3 millions de dollars Les relations de coopération 244,5 millions de dollars	La gestion des affaires individuelles 26,0 millions de dollars L'éducation 1 444,3 millions de dollars Le développement social 1 093,5 millions de dollars	La sensibilité quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources 44,0 millions de dollars Une gestion responsable des affaires fédérales 26,4 millions de dollars La gestion économique des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations 78,2 millions de dollars	Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi 94,3 millions de dollars L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique 607,2 millions de dollars L'infrastructure communautaire 1 009,7 millions de dollars

— Résultat stratégique —

Le fonctionnement
Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère
338,0 millions de dollars

— Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes —

Secteur d'activité : Gestion et administration ministérielles

Le soutien externe et la gestion du risque	Le soutien interne et l'orientation stratégique
La gestion des litiges	La cohérence interne et la discipline ministérielle
La communication (y compris l'administration de l'information)	

Figure 2

Pour obtenir des résultats stratégiques, le Ministère est structuré en trois secteurs d'activité :

Affaires indiennes et inuites

Créer un environnement propice à un avenir plus prometteur pour les Inuit et les gens des Premières nations en favorisant l'exercice d'une saine gouvernance et en encourageant les gouvernements des Premières nations à rendre des comptes à leurs citoyens, éléments à la base du développement social et économique; promouvoir l'amélioration des compétences et de l'expertise afin de favoriser l'autonomie des gouvernements inuits et des Premières nations et l'autosuffisance individuelle et collective; aborder les griefs du passé afin de pouvoir continuer d'aller de l'avant.

Affaires du Nord

Renforcer les trois territoires nordiques du Canada par la création d'institutions de gouvernance dans le Nord qui naîtront du transfert des responsabilités de type provincial et de la coopération intergouvernementale; travailler en partenariat avec les gens du Nord à assurer le développement durable dans le Nord, notamment la viabilité de la population, des ressources, de l'environnement et de l'économie; encourager la coopération des gouvernements sur la scène internationale pour toute question se rapportant aux régions circumpolaires.

Gestion et administration ministérielles

Donner une orientation aux politiques et gérer judicieusement les activités du Ministère pour assurer la rentabilité et l'efficacité de la planification, de la comptabilité, de la gestion du personnel, de la communication et de la prestation d'autres services administratifs; faciliter la compréhension des obligations que les parties prennent les unes envers les autres afin d'aider à régler les différends et à gérer les risques.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Le gouvernement

Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération

Responsable : sous-ministre adjoint, Revendications et Gouvernement indien
Dépenses prévues : 704,5 millions de dollars par année

Que suggère ce résultat stratégique?

Le résultat stratégique dont il est question ici appuie l'exercice d'une saine gouvernance et la création d'institutions efficaces qui permettent aux gouvernements inuits et des Premières nations d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Les gouvernements inuits et des Premières nations sont de plus en plus responsables de gérer leurs propres affaires : des ententes de transfert de pouvoirs ont conféré à ces gouvernements les pouvoirs administratifs nécessaires pour offrir la plupart des programmes et des services aux collectivités; des ententes sur l'autonomie gouvernementale ont permis d'étendre les pouvoirs législatifs et d'établir de nouvelles relations financières; le resserrement des relations intergouvernementales et issues des traités sert de fondement à la coopération avec d'autres gouvernements et collectivités au Canada et au règlement de revendications et de différends de longue date.

Créer un environnement qui habilite les gouvernements inuits et des Premières nations, qui encourage la création d'institutions efficaces et vigoureuses et qui favorise l'établissement de relations intergouvernementales et issues des traités marquées par la coopération.

En réalisant de telles activités, on appuie les efforts que les gouvernements des Premières nations déploient pour définir plus clairement leurs responsabilités à l'endroit de leurs citoyens et pour améliorer les conditions sociales et économiques. AINC continuera d'aider les gouvernements à devenir plus autonomes en appuyant l'exercice d'une saine gouvernance et en favorisant la création d'institutions et de processus propices à des relations intergouvernementales et issues des traités marquées par la coopération. Des collectivités inuites et des Premières nations en santé, plus autonomes et plus aptes à tirer profit des activités sociales et économiques apportent des avantages à tous les Canadiens.

La saine gouvernance est essentielle au développement socioéconomique. Elle permet aux gouvernements inuits et des Premières nations d'habiliter leurs citoyens, d'exploiter les débouchés qui se présentent et d'améliorer les programmes et les services dans le but d'accroître le bien-être social et économique. Le Ministère veille à améliorer la façon dont les Inuit et les Premières nations se gouvernent et gèrent leurs finances grâce à ses programmes et à ses politiques ainsi qu'au moyen de mesures législatives, de processus administratifs et d'activités de perfectionnement des compétences.

Des institutions aideront les gouvernements inuits et des Premières nations à gérer leurs ressources, à offrir des programmes et des services ainsi qu'à concevoir, mettre en œuvre et appliquer des politiques

et des règlements avisés. Certaines institutions travaillent avec les gouvernements et d'autres partenaires dans des domaines comme la recherche, la gouvernance, l'éducation et l'environnement. Le Ministère appuie ces institutions en offrant du financement, en encourageant la recherche et en travaillant en collaboration.

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, inuits et des Premières nations veillent à fixer les principes à la base d'une relation de coopération en négociant et en mettant en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, en apportant chacun de son côté des précisions aux traités et en établissant des façons de travailler ensemble afin de cerner des priorités d'action collective. Les négociations permettent aux gouvernements de s'acquitter des obligations constitutionnelles, prônent le respect mutuel, facilitent l'édification de partenariats, contribuent à la conception de programmes communs et limitent les conflits et les litiges. Les ententes procurent aux Inuit et aux Premières nations les outils dont ils ont besoin pour appuyer leurs cultures et améliorer leur économie en procurant la certitude quant aux droits sur les terres et les ressources et en apportant des précisions relativement à l'exercice des pouvoirs d'autonomie gouvernementale.

Plans, priorités, avantages et résultats

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : La gouvernance

L'exercice d'une saine gouvernance contribue directement à la santé, à la stabilité et à la prospérité des collectivités et permet d'améliorer le bien-être des Inuit et des Premières nations. Pour renforcer la gouvernance, AINC s'appuie sur des mesures législatives, des programmes, des politiques et des processus administratifs qui favorisent la mise en place de gouvernements inuits et des Premières nations stables, légitimes et efficaces, adaptés à la culture et responsables envers leurs citoyens. (Les pouvoirs accrus sur les terres, les ressources et l'environnement, sujet abordé sous la rubrique Résultat stratégique : Les terres, contribuent aussi à donner de l'élan à la gouvernance des Inuit et des Premières nations.)

Avantages et résultats : Une responsabilisation accrue, l'aptitude à répondre aux attentes et la transparence des gouvernements inuits et des Premières nations, alliées à l'exercice juste des compétences, la répartition appropriée des pouvoirs et l'accès voulu aux ressources, apporteront des avantages sociaux et économiques et amélioreront le bien-être des collectivités.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Il importe de travailler, en partenariat avec les Inuit et les Premières nations, à accroître l'autosuffisance des gouvernements inuits et des Premières nations en leur reconnaissant le pouvoir de décider et à favoriser la mise en place de régimes de gouvernance responsables, transparents, légitimes et capables d'accorder des pouvoirs aux citoyens.

Premier résultat visé : Favoriser le perfectionnement des compétences de manière à permettre aux groupes inuits et des Premières nations d'assumer davantage de responsabilités et de fonctions gouvernementales; élaborer, concevoir et mettre en œuvre des programmes novateurs qui respectent les priorités de ces groupes.

Produits à livrer et échéance

- Multiplier le nombre de candidats qui participent aux séances de formation sur le processus électoral offert par AINC (sur une base continue).
- Perfectionner les compétences en ressources humaines pour l'exercice de la gouvernance par l'entremise des administrations des Premières nations (sur une base continue).
- Moderniser le programme Financement du soutien des bandes (d'ici à 2005–2006).
- Appuyer l'élaboration de modèles de gouvernance afin de resserrer les liens de collaboration et d'assurer la cohésion (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Donner le droit aux citoyens inuits et des Premières nations d'exiger de leur gouvernement qu'il rende des comptes.

Produits à livrer et échéance

- Créer et mettre sur pied une bibliothèque et des forums virtuels sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernance (d'ici à mars 2005).
- Offrir un appui aux Premières nations qui travaillent à l'élaboration et à la ratification de leurs propres codes électoraux en vertu de la *Loi sur les Indiens* (sur une base continue).
- Aider à la ratification d'un maximum de 13 constitutions autonomes formées de groupes inuits et des Premières nations (d'ici à 2005–2006).

Troisième résultat visé : Permettre aux groupes inuits et des Premières nations d'assumer davantage de responsabilités et de fonctions gouvernementales et les appuyer dans leur entreprise.

Produits à livrer et échéance

- Accroître le nombre de groupes inuits et des Premières nations qui entreprennent et mènent à terme des négociations sur l'autonomie gouvernementale (sur une base continue).
- Offrir un appui aux services consultatifs pour faciliter la mise en vigueur d'un plus grand nombre de règlements administratifs adoptés en vertu de la *Loi sur les Indiens* (sur une base continue).
- Travailler en partenariat avec les Premières nations à accroître le nombre de processus électoraux dirigés par des agents d'élections indépendants (d'ici à 2004–2005).

Quatrième résultat visé : Conclure des ententes de transferts financiers qui tiennent compte des compétences des Premières nations en matière de gouvernance.

Produit à livrer et échéance

- Évaluer dans quelle mesure les Premières nations concluent des ententes de financement qui s'harmonisent avec leurs compétences en gestion (d'ici à mars 2006).

Cinquième résultat visé : Établir des relations financières qui respectent les priorités des collectivités et qui sont plus transparentes, prévisibles et responsables.

Produit à livrer et échéance

- Ratifier des codes de gestion financière et de responsabilisation (sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Les institutions**

On cherche à établir des institutions qui sont bien représentées par la population inuite et des Premières nations. Ces institutions respectent les valeurs culturelles des groupes qu'elles représentent, sont efficaces et offrent des services complets de manière à favoriser une plus grande autosuffisance des collectivités et des gouvernements.

Avantages et résultats : La mise en place d'institutions revigorées permettra aux gouvernements inuits et des Premières nations d'offrir des services de façon plus efficace et de mieux répondre aux besoins d'autres ordres. Pour ce faire, il est nécessaire de créer une fonction publique indépendante et professionnelle qui a la capacité de s'acquitter d'un large éventail de responsabilités et de fonctions.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : On veut favoriser la création de gouvernements inuits et des Premières nations efficaces, travaillant en étroite collaboration avec tous les partenaires, pour appuyer tout particulièrement l'élaboration d'un réseau d'institutions cohérent et simplifié. Ces institutions tiennent compte des valeurs prônées par les gouvernements et leurs citoyens (ce qui inclut une fonction publique indépendante plus solide et la mise sur pied d'autres associations professionnelles).

Premier résultat visé : Améliorer les modèles dont se servent les institutions pour exercer une saine gouvernance de manière à resserrer la collaboration, à assurer la cohésion et à améliorer les relations de travail et les partenariats entre les Inuit, les Premières nations et les Canadiens en général et au sein même de ces groupes.

Produits à livrer et échéance

- Accroître le nombre de constitutions, de chartes, de lois, de règles ou codes, de politiques, de procédures et de pratiques efficaces venant appuyer les institutions des Premières nations (sur une base continue).
- À partir d'un inventaire, accroître le nombre de partenariats stratégiques capables de stimuler la création ou l'expansion d'institutions (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Renforcer les institutions locales, régionales et nationales qui assurent l'administration publique et auxquelles toutes les collectivités ont accès.

Produits à livrer et échéance

- Sous réserve de l'approbation du Parlement et de la sanction royale, mettre sur pied des institutions financières et de la statistique qui auraient pour mandat de conseiller les gouvernements inuits et des Premières nations (2004–2005).
- Mettre en place, en collaboration avec les Premières nations, un centre indépendant chargé de la gouvernance des Premières nations (2004–2005).

Troisième résultat visé : Mettre sur pied une fonction publique professionnelle et indépendante, qui est dirigée par des Inuit et des Premières nations, qui offre des conseils avisés et qui met en œuvre les décisions.

Produits à livrer et échéance

- Poursuivre le perfectionnement des compétences financières au moyen d'institutions comme l'Association des agents financiers autochtones du Canada.
- Accroître le nombre de forums pour que soient partagés les renseignements et les pratiques exemplaires (sur une base continue).
- Accroître le nombre de collectivités et d'institutions dont les employés respectent les normes fixées par les associations professionnelles, ce qui inclut la mise sur pied et le renforcement d'associations professionnelles autochtones (sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Les relations de coopération**

On veut parfaire les relations intergouvernementales et issues des traités établies avec les Inuit et les Premières nations afin de favoriser la poursuite d'objectifs communs.

Avantages et résultats : Les traités, les ententes sur les revendications territoriales globales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale sont à la base de relations de coopération qui respectent les droits ancestraux et issus des traités, qui procurent la certitude quant aux droits sur les terres et les ressources et qui donnent des précisions sur les pouvoirs d'autonomie gouvernementale. Ces ententes protègent les droits des Inuit et des Premières nations, donnent accès aux débouchés économiques, favorisent l'autosuffisance et encouragent la poursuite d'objectifs communs. Pour être fructueuses, elles nécessitent la mise en place de processus qui permettent d'établir des relations de coopération, de veiller au respect des obligations, d'en arriver à une même conception des choses et de régler les différends.

Des progrès considérables ont été réalisés par l'entremise des commissions et des processus de discussions exploratoires sur les traités, des règlements de revendications globales et particulières et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Des ententes sur les revendications territoriales globales ont procuré la certitude quant aux droits sur les terres et les ressources sur plus de 40 % de l'assise territoriale du Canada. Au cours de la dernière décennie, 166 revendications particulières ont été réglées; 32 Premières nations sont assujetties à des ententes sur l'autonomie gouvernementale; 456 groupes inuits et des Premières nations sont engagés dans des négociations sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. D'ailleurs, les négociations se poursuivent.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : On cherche à établir des relations de coopération en veillant à ce que toutes les parties interprètent les traités historiques de la même façon, et par la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que par l'élaboration de processus qui aboutissent au règlement des revendications particulières et à la résolution des griefs.

Premier résultat visé : Veiller à ce que les Premières nations et les gouvernements aient une même conception de la relation historique issue des traités et que le public soit davantage renseigné sur les traités historiques en rehaussant l'efficacité des tables de discussions exploratoires sur les traités historiques et des commissions des traités.

Produits à livrer et échéance

- Établir des commissions des traités et appuyer leurs travaux (sur une base continue).
- Évaluer l'efficacité des tables de discussions exploratoires sur les traités (évaluation des tables en Saskatchewan en 2004–2005 et d'autres tables à suivre).
- Sensibiliser le public sur une base permanente de concert avec les bureaux régionaux, le secteur privé, les Premières nations et d'autres ministères du gouvernement.

Deuxième résultat visé : Donner suite aux revendications particulières et établir le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations.

Produits à livrer et échéance

- Établir le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations et le rendre fonctionnel (d'ici à 2006–2007).
- Obtenir le règlement final d'au moins 12 revendications particulières par année (sur une base continue).

Troisième résultat visé : Obtenir la certitude quant aux droits sur les terres et les ressources et établir un contexte prévisible et clair pour la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale grâce à la négociation d'ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale.

Produits à livrer et échéance

- Assurer le succès de mesures importantes faisant l'objet de discussion aux tables de négociations sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale, notamment des ententes cadres, des mesures liées aux traités, des ententes graduelles sur les traités, des ententes de principe, des ententes définitives, des plans de mise en œuvre et des ententes de financement (sur une base continue).
- Obtenir une aide financière pour assurer le perfectionnement des compétences (par exemple, le Projet de préparation aux négociations) tout en poursuivant les négociations (sur une base continue).

Quatrième résultat visé : Concevoir des processus efficaces pour établir des relations et des ententes; étudier et renouveler les plans de mise en œuvre et les ententes de financement.

Produits à livrer et échéance

- Gérer et appuyer les structures et les processus conçus pour superviser la mise en œuvre (sur une base continue).
- Revoir périodiquement et renouveler les plans de mise en œuvre et les ententes de financement conformément aux accords conclus (sur une base continue).
- Mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la coopération fédérale-provinciale-territoriale (sur une base continue).
- Mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la coordination des ministères fédéraux (2004–2005).

- Établir de nouveaux processus qui prescrivent le renouvellement et la mise à jour des plans de mise en œuvre (2005–2006).
- Établir un processus interministériel fédéral conçu pour régler les questions autochtones et devant être appliqué dans les bureaux régionaux où un tel processus est inexistant (2006–2007).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

Le contexte politique, social et économique dans lequel a lieu l'évolution vers une plus grande autosuffisance varie dans les diverses régions du pays. AINC doit être conscient des intérêts et des capacités des différentes collectivités et être en mesure d'y répondre grâce à des programmes et des politiques flexibles. Le Ministère doit travailler avec les Inuit et les Premières nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères du gouvernement fédéral pour trouver les meilleures façons de favoriser une plus grande autosuffisance. À défaut de bien gérer un défi de ce genre, les litiges et les conflits pourraient persister, ce qui aurait pour conséquence de freiner l'amélioration des conditions de vie.

Au cours de la dernière décennie, les Inuit, les Premières nations, le gouvernement du Canada et les experts venant de l'extérieur se sont progressivement mis d'accord sur le fait que, pour bâtir des collectivités saines et autosuffisantes, les Inuit et les Premières nations doivent avoir la possibilité de prendre les décisions qui influent sur leur vie et de se doter des outils de gouvernance nécessaires pour exercer un tel pouvoir dans l'intérêt de leurs collectivités. Autrement dit, les progrès dans l'exercice d'une saine gouvernance et de l'autonomie gouvernementale sont essentiels à l'amélioration de la qualité de vie et à une autosuffisance accrue des Inuit et des Premières nations.

Compte tenu du fait que le projet de loi C-7, la loi sur la gouvernance des Premières nations, ne sera pas déposé de nouveau devant le Parlement, le Ministère a l'intéressante possibilité de mettre au point, en collaboration avec les Premières nations, un processus d'engagement qui permettra de discuter de façons d'aborder la gouvernance en gardant à l'esprit les principes de transparence, de responsabilisation, d'efficacité et de rentabilité.

Points à améliorer et leçons apprises

Pour connaître une plus grande réussite, le Ministère doit s'entretenir avec les collectivités inuites et des Premières nations au sujet des priorités que chacune des parties s'est fixées et il doit collaborer plus étroitement à l'atteinte d'objectifs communs. Après avoir passé de nombreuses années à mettre en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, nous avons appris qu'il faut accorder davantage d'importance à la transformation de relations avec les collectivités inuites et des Premières nations et éviter de nous limiter à nous acquitter de nos obligations.

Partenaires clés

En plus de nous associer avec les Inuit et les Premières nations, nous devons établir des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui jouent un rôle important dans la négociation et la mise en œuvre des ententes ainsi que dans les travaux avec les diverses institutions. Les partenariats avec le secteur privé, les groupes environnementaux et le milieu universitaire, quant à eux, contribuent au perfectionnement des compétences et aux progrès dans la recherche.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Les gens

Améliorer le bien-être des personnes et des familles

Responsable : sous-ministre adjoint, Politiques et Programmes socio-économiques
Dépenses prévues : 2 657,8 millions de dollars par année

Que suggère ce résultat stratégique?

Les Inuit et les gens des Premières nations comptent parmi les groupes les plus défavorisés au Canada. Selon certaines recherches, les secteurs les plus susceptibles d'améliorer de façon durable la qualité de vie des collectivités sont l'éducation et le développement économique. Cependant, sans services sociaux et sans services de santé efficaces pour venir en aide aux enfants d'âge scolaire et à leurs familles, un système d'enseignement, bien qu'efficace, n'obtiendra pas de résultats optimaux. Parallèlement, pour être aptes à tirer profit au maximum du développement économique et des possibilités d'emploi, les personnes, les familles et les collectivités ont besoin de se sentir en sécurité, d'être stables et de jouir d'une bonne santé.

Harmoniser les processus interministériels conçus pour l'élaboration de politiques, la conception de programmes et la prestation de services en collaboration avec les Inuit, les Premières nations et d'autres partenaires; élaborer conjointement des cadres de gestion et de responsabilisation pourvus d'indicateurs de rendement qui sont le fruit d'un consensus et qui sont destinés à favoriser et à mesurer l'efficacité et les résultats.

Le résultat stratégique dont il est question ici s'associe à l'objectif national qui consiste à donner aux Inuit et aux Premières nations l'accès à des services dont la qualité et la quantité sont raisonnablement comparables à celles des services offerts aux autres Canadiens vivant dans des conditions semblables et à leur permettre de gérer les politiques, les programmes et les services qui influent le plus directement sur leur qualité de vie.

Plans, priorités, avantages et résultats

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **La gestion des affaires individuelles**

On veille à ce que les affaires individuelles des Premières nations soient gérées avec professionnalisme.

Avantages et résultats : En assurant la gestion des affaires individuelles des Premières nations, on cherche à établir des normes de service professionnelles qui permettront au gouvernement du Canada de s'acquitter de ses obligations et responsabilités constitutionnelles, juridiques et découlant des traités tout en comblant les multiples et divers besoins des membres des Premières nations. Le Programme du Registre des Indiens permet l'application de critères appropriés au moment de déterminer l'admissibilité au titre juridique en vertu de la *Loi sur les Indiens* et de délivrer des certificats du statut d'Indien sécuritaires, qui viennent confirmer l'inscription en vertu de la *Loi*. Par

l'entremise du Programme d'administration des successions, on supervise l'approbation des testaments, la désignation des administrateurs, le règlement des différends concernant les questions testamentaires et l'administration opportune des successions, notamment la répartition adéquate des biens. Le Programme de l'argent des Indiens prévoit l'administration judicieuse (collecte, maintien et dépense) de l'argent des Indiens détenu en fiducie dans le Trésor public au nom des personnes mineures ou mentalement inaptes, conformément à la *Loi sur les Indiens*. Parmi les obligations dont le Canada doit s'acquitter en vertu des traités, notons le paiement des annuités découlant d'un traité, le versement d'allocations triennales pour l'achat de vêtements ainsi que le versement d'allocations de chasse, de pêche et de fournitures.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Pour administrer efficacement les affaires individuelles des Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens* et des traités, le Ministère doit gérer en respectant des normes de service professionnelles qui tiennent compte de ses responsabilités fiduciaires. Pour s'acquitter de son engagement à respecter des normes de service professionnelles appropriées, le Ministère doit, entre autres choses, moderniser les politiques et les systèmes et améliorer sans cesse les pratiques en vigueur dans le respect de ses obligations fiduciaires. L'objectif visé est de veiller à ce que les critères d'admissibilité à l'inscription soient appliqués de façon juste et opportune, d'assurer la gestion appropriée des successions, de protéger les fonds personnels, d'effectuer des décaissements en temps opportun et d'assurer le paiement des annuités et des allocations découlant d'un traité.

Premier résultat visé : Mettre à jour le Registre des Indiens et les listes de bandes du Ministère.

Produit à livrer et échéance

- Éliminer les retards dans la détermination des personnes autorisées à être inscrites aux listes de bandes du Ministère (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Délivrer des certificats du statut d'Indien.

Produits à livrer et échéance

- Délivrer, renouveler et remplacer les cartes du statut d'Indien (sur une base continue).
- Proposer des solutions pour instaurer un nouveau système de délivrance des cartes plus sécuritaire (2004–2005).

Troisième résultat visé : Assurer l'administration des successions.

Produit à livrer et échéance

- Assurer l'administration des successions en temps opportun (sur une base continue).

Quatrième résultat visé : Administrer les fonds personnels.

Produit à livrer et échéance

- Administrer les comptes en fiducie (sur une base continue).

Cinquième résultat visé : Effectuer les paiements en vertu des traités.

Produit à livrer et échéance

- Verser en temps opportun les annuités et les allocations découlant d'un traité (sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **L'éducation**

On cherche à offrir un enseignement de grande qualité, appuyé par des régimes régionaux d'éducation des Premières nations, et à améliorer le taux de réussite scolaire chez les élèves inuits et des Premières nations.

Avantages et résultats : Le Ministère appuie les programmes suivants :

- Le Programme d'enseignement primaire et secondaire fournit des fonds pour veiller à ce que les élèves qui habitent une réserve aient accès à des programmes d'enseignement comparables à ceux offerts par la province où est établie la réserve en question.
- Le Programme d'éducation spéciale, qui est offert aux niveaux primaire et secondaire, vise à améliorer la réussite scolaire des élèves des Premières nations qui habitent une réserve et qui éprouvent des besoins éducationnels particuliers en donnant accès à des programmes et des services d'éducation spéciale adaptés à leur culture et conformes aux normes de la province où se trouve la Première nation.
- Le Programme d'enseignement postsecondaire a pour objectif d'inciter un plus grand nombre d'étudiants inuits et des Premières nations, qu'ils habitent ou non une réserve, à s'inscrire à des programmes d'enseignement postsecondaire reconnus, d'accroître leur taux de réussite dans ces programmes et d'améliorer leurs aptitudes à l'emploi. Le Programme vise aussi à rendre plus accessibles les programmes d'enseignement postsecondaire adaptés à la culture et aux besoins éducationnels des étudiants inuits et des Premières nations.
- Le Programme des centres éducatifs et culturels aide les collectivités inuites et des Premières nations à faire connaître, préserver, mettre à profit et promouvoir leur patrimoine culturel et leurs langues.
- La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuit et des Premières nations insiste sur l'importance de l'éducation pour une participation réelle au marché de l'emploi et offre aux jeunes inuits et des Premières nations (âgés de 15 à 30 ans et vivant habituellement dans une réserve ou au sein d'une collectivité reconnue) la possibilité de perfectionner leurs compétences professionnelles.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Il existe actuellement un écart entre les élèves des Premières nations et les autres élèves au Canada (*Rapport du vérificateur général*, avril 2000). AINC est résolu à travailler avec les Inuit, les Premières nations et d'autres intervenants à améliorer la réussite scolaire des Inuit et des personnes des Premières nations. La programmation du Ministère appuie les mesures prises par ces deux groupes dans le but d'offrir un enseignement de grande qualité, adapté à leurs cultures. Pour ce faire, AINC veillera à parfaire la capacité des écoles des Premières nations de recruter et de maintenir en poste des enseignants compétents, d'augmenter la participation

parentale et communautaire à l'éducation et de répondre aux besoins des élèves qui nécessitent une éducation spéciale. Le Ministère veut aussi conférer davantage de pouvoirs aux Indiens sur l'éducation de leur peuple en permettant aux Premières nations de perfectionner leurs compétences dans ce secteur, de jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel, de participer plus activement à l'éducation et d'avoir plus de pouvoir grâce à l'établissement de systèmes d'éducation.

Premier résultat visé : Aider les Inuit et les Premières nations à offrir un enseignement de grande qualité, adapté à leurs cultures (par exemple, encourager les écoles des Premières nations à parfaire leur capacité de recruter et de maintenir en poste des enseignants compétents).

Produits à livrer et échéance

- Accorder des fonds selon les propositions recueillies afin de mettre sur pied, à l'intention des enseignants, des activités de formation et de soutien dans le domaine du perfectionnement professionnel (2004–2005).
- Effectuer une analyse préliminaire pour rassembler de l'information sur les écarts, le cas échéant, entre le salaire des enseignants des Premières nations et celui des autres enseignants de la province (2004–2005).
- Mettre la touche finale à l'analyse (2004–2005).

Deuxième résultat visé : Continuer d'aider les Premières nations à offrir des programmes spécialisés comparables à ceux qui sont donnés dans la province où se trouve la Première nation.

Produits à livrer et échéance

- Améliorer le modèle de présentation de rapports (2004–2005).
- Établir un système d'aide dans les écoles des Premières nations pour que soient respectées les exigences du Programme d'éducation spéciale en matière de rapports (2004–2005).
- Examiner le type de programmes et de services d'éducation spécialisée que les écoles provinciales offrent aux élèves vivant dans une réserve et faire l'analyse des résultats obtenus par ces programmes et services (2004–2005).
- Analyser les tendances qui se dessinent aux points de vue des dépenses et des normes de service provinciales s'appliquant à l'éducation spéciale (2004–2005).
- Évaluer les besoins en éducation spéciale dans les écoles administrées par les bandes ou dans les écoles fédérales (2004–2005).
- Mener une évaluation formative du Programme d'éducation spéciale (2004–2005).

Troisième résultat visé : Favoriser la participation des parents et des collectivités des Premières nations à l'éducation.

Produits à livrer et échéance

- Voir au financement de projets pilotes menés dans le but de rehausser la participation parentale et communautaire à l'éducation.
- Passer en revue les projets pilotes de la première année (2004–2005).

- Mettre la dernière main aux lignes directrices des programmes pour orienter les projets pilotes (2004–2005).
- Mener une évaluation officielle des projets pilotes (2005–2006).

Quatrième résultat visé : Revoir le Programme d'enseignement postsecondaire.

Produit à livrer et échéance

- Revoir le programme, y compris la gestion du programme, et élaborer un plan qui amènera des améliorations qui tiennent compte des vérifications et de l'évaluation internes/externes (2004–2005).

Cinquième résultat visé : Aider les Inuit et les Premières nations à mettre au point des méthodes et des programmes d'enseignement adaptés à leurs cultures et offrir du soutien aux programmes et aux services communautaires éducatifs et culturels.

Produits à livrer et échéance

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de suivi pour évaluer le Programme des centres éducatifs et culturels (sur une base continue).
- Fournir à Patrimoine canadien des conseils concernant l'Initiative des langues autochtones (sur une base continue).

Sixième résultat visé : Encourager les mesures qui donnent aux jeunes inuits et des Premières nations la possibilité de parfaire leurs compétences professionnelles et d'acquérir de l'expérience de travail.

Produit à livrer et échéance

- Accorder une aide financière aux organisations inuites et des Premières nations de sorte qu'elles puissent offrir en milieu scolaire des possibilités de conjuguer travail et études et fournir des services de planification de carrière (sur une base continue).

Septième résultat visé : Conférer aux Indiens davantage de pouvoirs sur l'éducation de leur peuple en permettant aux Premières nations de perfectionner leurs compétences en matière d'éducation, d'intervenir davantage sur les décisions, de participer plus activement à l'éducation et d'avoir plus de prise dans ce domaine; augmenter le nombre d'institutions d'enseignement régionales des Premières nations et améliorer le soutien qui leur est offert.

Produits à livrer et échéance

- Énoncer clairement le rôle d'AINC en matière d'éducation (2004–2005).
- Aider les Premières nations visées par les traités nos 6 et 8 à concevoir des plans pour la mise sur pied des régimes d'éducation (sur une base continue).
- Participer aux négociations tripartites qui ont lieu en Colombie-Britannique et qui visent à transférer aux Premières nations les responsabilités en matière d'éducation (sur une base continue).
- Rédiger des rapports de recherche concernant les régimes d'éducation en portant une attention particulière sur l'éducation des Autochtones à l'échelle internationale (sur une base continue).

- Élaborer, en collaboration avec les organisations régionales des Premières nations, des modèles applicables aux régimes d'éducation des Premières nations (sur une base continue).
- Négocier le renouvellement de l'entente conclue avec Mik'maw-Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse (2004–2005).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Le développement social**

Le développement social est sous la responsabilité des Premières nations et relève de leur compétence. Ce concept englobe notamment l'élaboration de politiques, la conception de programmes et la prestation de services afin d'édifier des collectivités des Premières nations autosuffisantes, viables, saines et stables.

Avantages et résultats : Les services liés au développement social et les avantages qu'ils procurent sont censés être axés sur la collectivité et être sous sa responsabilité. Ils ont pour objet de venir en aide aux résidants des réserves grâce à des services individuels et familiaux qui sont conçus, élaborés et mis en place en collaboration avec des partenaires clés. Au nombre de ces services figurent le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, qui offre une protection aux enfants, un soutien aux familles et des services préventifs; le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations, qui vise à réduire la pauvreté chez les enfants et à mettre en valeur le sentiment d'appartenance qu'éprouve la population des travailleurs; le Programme d'aide au revenu, qui veille à répondre aux besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements et le logement ainsi qu'aux besoins spéciaux comme les dépenses de funérailles et d'enterrement; le Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations, qui offre un abri temporaire ainsi que des services de consultation, d'éducation et de sensibilisation du public; la mesure Aide à la vie autonome, qui vise à fournir des services non médicaux de soins personnels et collectifs et de soins de relève afin de permettre aux personnes affichant des incapacités fonctionnelles de préserver leur autonomie.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- Les partenariats avec les Premières nations, les provinces, les territoires et les autres ministères du gouvernement doivent être resserrés pour déterminer de façon conjointe les orientations stratégiques à suivre, pour élaborer un cadre intégré de politiques sociales ainsi que pour préciser les rôles et les responsabilités de chacune des parties concernées.
- Il faut perfectionner les compétences des Premières nations en appuyant le programme de formation sur les connaissances pratiques, en créant des communautés d'intérêts ou des réseaux établis pour faire connaître les pratiques exemplaires en lien avec la gestion de cas, le travail social et les politiques sociales et en assurant une gestion avisée des programmes afin de faciliter le transfert des responsabilités en matière de développement social aux mains des Premières nations.
- Les services offerts doivent être raisonnablement comparables à ceux que fournissent les provinces dans des situations semblables.

Premier résultat visé : Offrir aux enfants, aux personnes et aux familles des Premières nations (habitant ordinairement une réserve) un foyer et une collectivité plus sécuritaires.

Produits à livrer et échéance

- Réorganiser les fonds versés au Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations de manière à accorder plus d'importance à la prévention des comportements abusifs et de la négligence (2004–2005).
- Rédiger un document énonçant des liens possibles entre le Programme d'aide au revenu et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (2004–2005).

Deuxième résultat visé : Améliorer les services de soutien social destinés aux adultes, aux personnes âgées et aux enfants des Premières nations qui affichent des capacités fonctionnelles limitées (en raison de problèmes de santé, de l'âge ou d'une déficience) afin qu'ils préservent leur autonomie, maximisent leur aptitude à fonctionner et vivent dans des conditions saines et sécuritaires.

Produit à livrer et échéance

- En collaboration avec les Premières nations et d'autres partenaires, terminer la rédaction d'un document présentant des politiques pouvant être adoptées en lien avec les soins de longue durée (2004–2005).

Troisième résultat visé : Préciser les rôles et les responsabilités des intervenants (par exemple, ceux des prestataires de services et d'AINC).

Produits à livrer et échéance

- Intégrer des cadres de vérification de la gestion aux ententes de financement (2004–2005).
- Produire cinq manuels nationaux, régionaux et provinciaux portant respectivement sur le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, la Prestation nationale pour enfants, le Programme d'aide au revenu, le Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations et la mesure Aide à la vie autonome (2004–2005).

Quatrième résultat visé : Resserrer les liens entre les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et des Premières nations.

Produits à livrer et échéance

- Améliorer les rapports entre les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux en augmentant le nombre de tables régionales tripartites chargées d'évaluer le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (2004–2005).
- Travailler en partenariat avec Santé Canada et le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences dans le but de trouver des façons possibles d'offrir des services centralisés en lien avec le développement de la petite enfance (sur une base continue).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

L'amélioration de la qualité de vie des Inuit et des Premières nations exige la coopération des ministères du gouvernement fédéral, des Inuit, des Premières nations, des organisations nationales et régionales des Premières nations, des ministères et organismes provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires. La réussite est aussi tributaire d'autres facteurs comme la croissance démographique rapide des populations inuites et des Premières nations, l'éloignement géographique et les va-et-vient de plus en plus fréquents entre la réserve et ailleurs. Par conséquent, AINC assumera un rôle de coordonnateur et de défenseur des intérêts en encourageant et en facilitant la coopération ainsi qu'en créant les conditions favorables à l'instauration d'un tel climat.

Le perfectionnement des compétences des collectivités inuites et des Premières nations demeure un défi. Les différences entre les collectivités obligent AINC à gérer les programmes en adoptant une approche conciliante qui peut différer d'une collectivité à l'autre. Le recrutement et le maintien en poste d'employés qualifiés et professionnels restent aussi un obstacle qui se pose sans arrêt aux collectivités inuites et des Premières nations. Enfin, à mesure que le rôle d'AINC évolue et que les Premières nations exercent de plus grands pouvoirs sur la prestation des programmes, il faudra régler les questions entourant les capacités ministérielles.

Le Ministère et les autres intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux n'arrivent pas à coordonner efficacement les activités d'évaluation du rendement et de production de rapports afférents, ce qui nuit à l'élaboration d'approches qui tiennent compte des exigences uniques des Premières nations. Cependant, les efforts mis pour assurer la coordination des activités des ministères se poursuivent; par exemple, AINC s'est associé à Santé Canada et au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) pour aborder la question du développement de la petite enfance. AINC et RHDC ont aussi formé une alliance vouée à la formation postsecondaire dans le but d'offrir une gamme complète de programmes et de services d'éducation qui témoignent de la philosophie d'apprentissage permanent que professent les Inuit et les Premières nations et qui améliorent l'employabilité. Ce partenariat contribue au résultat stratégique visant à améliorer le bien-être des personnes et des familles, tout en essayant de remédier à la pénurie de main-d'œuvre compétente prévue aux quatre coins du Canada pour la prochaine décennie.

Il n'est pas facile non plus de trouver un compromis en ce qui a trait aux exigences en matière de production de données, qui sont imposées au Ministère et aux Premières nations. Étant donné le manque d'indicateurs de rendement conjointement définis et bien adaptés aux réalités des collectivités et l'absence de systèmes statistiques à l'appui, il est difficile de rendre compte des résultats et de produire des rapports fiables et significatifs. De plus, les exigences relatives à la production de données manquent de simplicité, ce qui impose un lourd fardeau lorsque vient le moment de rédiger des rapports. Une fois que les principaux indicateurs de rendement devant servir à évaluer les divers programmes seront détaillés et élaborés, la qualité et l'analyse des données s'en trouveront améliorées, les responsabilités de chaque partie seront mieux définies et les modalités de production de rapports seront plus efficaces.

La confiance que les Premières nations témoignent au gouvernement fédéral est minée, ce qui fait que la qualité des relations de ces groupes en souffre souvent. Par ailleurs, la surveillance active exercée actuellement par AINC conforte l'idée que les collectivités se font du gouvernement; une telle attitude semble aller à l'encontre de la confiance qu'exige le transfert des responsabilités. De plus, la *Loi sur les Indiens* et d'autres cadres juridiques font que l'exécution des programmes se limite à l'administration des obligations. Par conséquent, l'évolution vers un système intergouvernemental commun utilisé pour concevoir et offrir des programmes se veut une entreprise à long terme.

La création de régimes d'éducation permettra d'accomplir de grands progrès de sorte que les écoles des Premières nations, qui sont, pour la plupart, petites et éloignées, puissent profiter d'une économie d'échelle et offrir la gamme de programmes d'enseignement dont se prévalent les autres Canadiens.

Investir dans des programmes et des services de développement social efficaces contribuera à offrir aux gens des Premières nations de meilleures chances dans la vie. En planifiant selon les besoins communautaires, on donne aux collectivités inuites et des Premières nations la possibilité de cerner et de définir leurs priorités en lien avec le développement social et on leur fournit les moyens de concrétiser ces priorités.

Points à améliorer et leçons apprises

En application des recommandations énoncées dans les évaluations internes, dans les rapports de vérification et lors de l'examen des politiques, on entreprend actuellement des démarches en lien avec les programmes de développement social :

- Donner de l'essor et plus de vigueur aux tables tripartites pour promouvoir de bonnes relations de travail entre les Premières nations, les intervenants provinciaux et fédéraux et ainsi appuyer la prestation de services à l'enfance et à la famille;
- Tenir à jour des manuels de programmes nationaux et régionaux;
- Continuer la transition d'une assistance sociale passive à un programme de mesures actives qui encourage le maintien de la main-d'œuvre;
- Mettre au point des ententes tripartites (fédérales, provinciales et des Premières nations) établissant clairement les rôles et les responsabilités de chacune des parties.

Au cours des 25 à 30 dernières années, il a été démontré que les programmes, alliés aux activités de perfectionnement des compétences, apportent des résultats. Les organismes de services à l'enfance et à la famille ont évolué et pris de la maturité étant donné qu'une attention toute particulière a été portée sur l'importance d'intégrer le perfectionnement des compétences aux politiques et aux programmes et de bien comprendre ce que suppose le transfert des responsabilités entre AINC, les Premières nations et les provinces. L'expérience internationale confirme que la participation des collectivités est essentielle à une conception, une élaboration et une prestation fructueuses des programmes.

Les travaux entrepris conjointement avec les Premières nations pour élaborer et mettre à exécution le Programme d'éducation spéciale ont démontré qu'une collaboration significative de tous les partenaires est gage de progrès dans l'éducation des Inuit et des Premières nations. Afin d'améliorer la fiabilité des indicateurs de réussite scolaire, le Ministère a élaboré un nouvel outil, soit un système de repérage des élèves, grâce auquel il peut, en collaboration avec les Premières nations, utiliser les renseignements qu'il possède sur l'éducation (primaire, secondaire et postsecondaire) pour retracer les groupes d'élèves ayant reçu une aide financière d'AINC et pour évaluer leur progression, leur taux de maintien aux études et leur taux d'obtention de diplômes. À la lumière des recommandations du Groupe de travail national sur l'éducation et d'autres études, les représentants du Ministère s'efforcent, de concert avec les partenaires des Premières nations à l'échelle régionale et nationale, de cerner les questions qui ont été jugées essentielles à la réussite scolaire : le recrutement et le maintien en poste d'enseignants; la participation parentale et communautaire à l'éducation; la nécessité d'avoir en place des régimes d'éducation des Premières nations qui encouragent des services d'enseignement généraux et qui bénéficient d'une économie d'échelle.

Partenaires clés

- Les collectivités inuites et des Premières nations, et les organisations
- Les autres ministères du gouvernement fédéral
- Les provinces et les territoires
- Les associations et les organisations professionnelles (travailleurs sociaux, enseignants)

L'entente de réinstallation des Innus Mushuau (ERIM) et Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador (SGGIL) sont des exemples de partenariats. La réinstallation en décembre 2002 des Innus Mushuau dans leur nouvelle localité de Natuashish a marqué un grand progrès vers l'acquittement des obligations du gouvernement fédéral découlant de l'ERIM et vers la résolution des problèmes sociaux de la collectivité. De plus, les négociations avancent en vue de combler un besoin non réglé en matière de logement à Natuashish pour des Innus admissibles et du personnel professionnel et de soutien essentiel. Pour ce qui est de la SGGIL, AINC continuera de collaborer avec ses partenaires du fédéral, la Province et les Innus en vue de la guérison de ce peuple, de l'augmentation de sa capacité à gérer et à exécuter certains programmes gouvernementaux, de l'achèvement de la création de la réserve (Sheshatshiu) et de l'amélioration des services de santé, des services d'éducation, du bien-être de la famille et de la société, du développement économique et de la gouvernance des Premières nations.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Les terres

Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources

Responsable : sous-ministre adjoint, Services fonciers et fiduciaires
Dépenses prévues : 179,4 millions de dollars par année

Que suggère ce résultat stratégique?

La culture, l'identité et les débouchés économiques des Inuit et des Premières nations sont étroitement liés aux terres et aux ressources naturelles. AINC a pour objectif à long terme d'aider à façonner un avenir où les gouvernements des Premières nations sont responsables du développement durable de leurs propres terres et ressources. AINC s'engage à créer un environnement qui permet aux Premières nations, au gouvernement fédéral et à d'autres partenaires de laisser derrière eux la méfiance qui régnait par le passé et les obstacles d'origine législative et réglementaire qui ont empêché les collectivités inuites et des Premières nations de profiter des avantages offerts par les terres et les ressources. La stratégie d'AINC consiste à aider les Premières nations à obtenir le soutien institutionnel et professionnel dont elles ont besoin et de voir à ce que le gouvernement fédéral s'acquitte efficacement de ses responsabilités durant cette période transitoire.

Au cours des trois prochaines années, l'accent sera mis sur l'élimination des obstacles systémiques et structurels venant entraver le transfert des terres; sur l'amélioration de la façon dont les politiques, les règlements, les programmes et les procédures sont élaborés, surveillés et mis en application; sur l'établissement de cadres juridiques et institutionnels nécessaires pour appuyer le transfert des responsabilités et des pouvoirs associés aux terres, aux ressources et à l'environnement au moyen d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, qu'elles soient sectorielles ou générales. Parallèlement, le Ministère favorisera le perfectionnement des compétences professionnelles des Premières nations et améliorera sa propre capacité de soutenir l'ensemble du processus.

Seuls des partenariats sérieux, fondés sur un franc dialogue, la transparence et la coopération garantiront le succès. AINC formera des partenariats fructueux avec les collectivités et les gouvernements inuits et des Premières nations et avec d'autres partenaires pour obtenir l'engagement de tous envers l'atteinte des résultats ultimes.

Plans, priorités, avantages et résultats

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources**

AINC assume la responsabilité de transférer aux collectivités inuites et des Premières nations les titres fonciers, principalement en réglant les revendications territoriales globales et particulières. La remise des droits de propriété sur des terres autrefois expropriées (par exemple, pour la construction d'un chemin de fer) donne de l'expansion à l'assise territoriale des réserves. Les antagonistes du passé, les négociations prolongées, les différends liés aux domaines

de compétence et d'autres facteurs ont empêché l'accès aux terres, ont retardé ou interrompu les possibilités d'investissement et d'exploitation et ont contribué à instaurer un climat socio-économique défavorable. À la suite des efforts qui ont été déployés sans arrêt au cours des 10 à 15 dernières années (voir Les relations de coopération, thème abordé précédemment), des progrès considérables ont été réalisés : l'assise territoriale des réserves a doublé et la certitude quant à la propriété des titres a été obtenue sur plus de 40 % des terres émergées du Canada.

Cet accès accru aux terres et aux ressources donne lieu à d'importants débouchés économiques pour les collectivités inuites et des Premières nations. Il s'agit d'un facteur essentiel pour accroître l'autosuffisance et l'autonomie gouvernementale. AINC doit s'assurer de mettre en place un processus efficace pour le transfert de ces terres.

Avantages et résultats :

- Le développement économique et les recettes découlant de la possibilité d'accéder en temps opportun aux terres et aux ressources permettront aux personnes, aux collectivités et aux gouvernements inuits et des Premières nations d'accroître leur autosuffisance et leur autonomie économique.
- La certitude quant à la propriété des titres et la clarification des domaines de compétence aideront à gagner la confiance des investisseurs et à multiplier les possibilités d'investissement.
- On formera des partenariats d'affaires et on assurera la création ou l'expansion d'entreprises.
- Le développement économique aura des répercussions favorables sur les conditions sociales, culturelles et environnementales qui s'offrent aux personnes, aux collectivités et aux gouvernements inuits et des Premières nations.
- Les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux aborderont autrement les relations avec les collectivités et les gouvernements inuits et des Premières nations.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- On éliminera les obstacles structuraux et systémiques venant entraver la mise en valeur des terres et des ressources en mettant rapidement en œuvre les dispositions sur la confirmation et le transfert des terres, telles qu'elles sont énoncées dans les ententes. Les efforts seront axés sur la rentabilité et l'efficacité du processus d'ajout de terres aux réserves en misant sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises. AINC veillera aussi à ce que les collectivités puissent profiter des avantages que procure le développement économique des territoires traditionnels.
- Les Premières nations, les autres ministères du gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités s'uniront ou resserreront leurs liens afin que soient mieux compris les avantages que procure un accès plus aisé aux terres et aux ressources et les stratégies mises sur pied pour ce faire.

Premier résultat visé : Créer un processus efficace d'ajout de terres aux réserves.

Produits à livrer et échéance

- Conclure jusqu'à 100 ententes sur l'ajout de terres aux réserves en se fondant sur l'expérience passée (2004–2005).
- Élaborer une stratégie pour suivre les progrès accomplis quant au délai moyen requis pour procéder à l'ajout de terres aux réserves et produire des rapports à ce sujet (d'ici à mars 2005).
- Réduire à deux ans le temps exigé pour procéder à l'ajout de terres aux réserves, processus qui prend actuellement de cinq à sept ans (d'ici à mars 2007).

Deuxième résultat visé : Apporter des précisions aux titres fonciers pour les Autochtones engagés dans le règlement d'une revendication territoriale globale.

Produit à livrer et échéance

- Achever le transfert des titres fonciers, terminer l'inscription et veiller au respect de toutes les exigences en matière de levés de terrain conformément aux ententes sur les revendications territoriales (sur une base continue).

Troisième résultat visé : Préciser la nature des droits de passage des sociétés de services publics dans les réserves.

Produits à livrer et échéance

- Négocier un règlement avec le Canadien Pacifique, neuf Premières nations et le gouvernement du Canada (2004–2005).
- Instaurer un modèle optionnel pour régler la question des taxes et des titres, qui sera appliqué pour d'autres sociétés de chemin de fer et de services publics (sur une base continue).

Quatrième résultat visé : Améliorer les relations officielles afin de faciliter l'ajout de terres aux réserves.

Produit à livrer et échéance

- Élaborer des protocoles avec les Premières nations, la Fédération canadienne des municipalités, les provinces et d'autres ministères du gouvernement fédéral comme Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et le ministère de la Justice Canada (sur une base continue).

Cinquième résultat visé : Faire accepter des transactions foncières en suspens en tenant compte des terres dont les provinces se sont appropriées en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les Indiens*.

Produits à livrer et échéance

- Élaborer et approuver une stratégie pertinente pour régler les questions liées aux terres prises en vertu de l'article 35 (2004–2005).
- Mettre en place un protocole avec l'aide de la province de la Colombie-Britannique pour régler environ 65 transactions mettant en jeu des terres prises en vertu de l'article 35 (2004–2005).
- Régler environ 35 transactions qui sont en suspens dans les autres provinces et qui mettent en jeu des terres prises en vertu de l'article 35 en s'inspirant de l'expérience de la Colombie-Britannique (2006–2007).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Une gestion responsable des affaires fédérales**

Le gouvernement fédéral exerce un rôle d'administration directe à titre de gardien légal des terres de réserve. Même si la gestion des terres de réserve est souvent partagée entre le gouvernement du Canada et les Premières nations, la responsabilité incombe en définitive à AINC en vertu de

la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. Les collectivités et les gouvernements des Premières nations raffinent de plus en plus l'approche utilisée pour continuer de tirer parti de nouvelles possibilités d'expansion dont la nature se complexifie. Le volume de telles activités augmente aussi à mesure que s'améliore l'accès aux terres et aux ressources. AINC et les Premières nations doivent surmonter les contraintes exercées par le régime juridique et réglementaire désuet qu'imposent la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. Autrement, le temps qu'il met à saisir les possibilités d'investissement et d'exploitation continuera de créer un climat socioéconomique défavorable et des relations tendues.

AINC aspire à moderniser ses activités et à instaurer et maintenir un environnement de réglementation contemporain en partenariat avec les Premières nations de manière à ce que le gouvernement fédéral puisse agir en gestionnaire responsable pendant la période où les Premières nations se verront transférer les pouvoirs de gestion autonome des terres et des ressources.

Avantages et résultats :

- Le gouvernement fédéral assurera une saine gestion des terres de réserve des Premières nations.
- Les parties partageront les connaissances et les renseignements dont elles disposent, ce qui les aidera à en arriver à une même conception de ce qu'exige une saine gestion des terres et des ressources.
- Les stratégies conçues pour faciliter l'administration à long terme des terres et des ressources seront interprétées de la même manière par toutes les parties.
- Les collectivités des Premières nations bénéficieront d'une amélioration générale de leurs conditions socioéconomiques et environnementales.
- On verra à l'assainissement des lieux contaminés.
- Les risques que les responsabilités fiduciaires fassent l'objet de litiges seront réduits.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- On veillera à administrer efficacement les terres de réserve et les ressources des Premières nations ainsi que les revenus d'exploitation qui sont détenus en fiducie par le gouvernement fédéral. L'engagement du gouvernement du Canada à assurer une saine gestion des terres de réserve exigera que des améliorations continues soient apportées au cadre juridique et réglementaire, à la façon dont les politiques et les règlements sont élaborés, surveillés et mis en vigueur ainsi qu'à la façon dont les principes et les pratiques écologiques sont intégrés aux activités.
- Les Premières nations, les autres ministères du gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités formeront de nouveaux partenariats et solidifieront leurs relations.

Premier résultat visé : Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie de gérance de l'environnement, qui relève des Affaires indiennes et inuites.

Produits à livrer et échéance

- Élaborer des lignes directrices sur l'environnement (2004–2005).
- Élaborer un système de gestion de l'environnement relevant des Affaires indiennes et inuites (2004–2005).

- Mettre en œuvre le système de gestion de l'environnement relevant des Affaires indiennes et inuites (2006–2007).

Deuxième résultat visé : Modifier les instruments administratifs utilisés par les Premières nations de sorte qu'elles puissent accéder à l'argent des Indiens détenu en fiducie dans le Trésor public.

Produit à livrer et échéance

- Mettre en œuvre la nouvelle politique sur les fiducies applicable aux dépenses engagées à des fins déterminées (2004–2005).

Troisième résultat visé : Modifier la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et son règlement.

Produit à livrer et échéance

- Modifier la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et son règlement (progrès en cours et échéance fixée à la fin de 2004–2005).

Quatrième résultat visé : Concevoir de nouveaux instruments pour réglementer, mettre en œuvre et faciliter les activités commerciales et industrielles dans les réserves.

Produits à livrer et échéance

- Fournir des mesures législatives devant régir les activités commerciales et industrielles dans les réserves, en partenariat avec les Premières nations (2004–2005).
- Assurer la mise en œuvre de ces mesures, y compris celle des ententes et des règlements appropriés (2005–2007).

Cinquième résultat visé : Réduire le nombre de lieux contaminés.

Produit à livrer et échéance

- Réduire de façon constante l'inventaire des lieux contaminés nécessitant un assainissement (sur une base continue).

Sixième résultat visé : Améliorer le processus d'enregistrement des terres et la mise en vigueur des règlements s'appliquant au transfert foncier.

Produits à livrer et échéance

- Élaborer des outils facilitant l'exécution des règlements (2004–2005).
- Élaborer des normes de service pour l'enregistrement des terres (2004–2005).
- Commencer à mettre de l'ordre dans le registre des terres (2004–2005).
- Finir de mettre de l'ordre dans le registre des terres (2006–2007).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations**

D'importants éléments intégrés au cadre juridique actuel de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* sont désuets et paternalistes, ce qui a pour effet de limiter les progrès. Des changements aux lois et aux règlements ainsi que la modernisation des cadres institutionnels sont nécessaires pour permettre aux Premières nations d'exercer leur compétence et leur pouvoir sur les terres. Des mesures importantes, comme la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, ont déjà été prises par les Premières nations et le gouvernement fédéral pour aller de l'avant avec ce programme d'action. Pourtant, il reste beaucoup à faire en vue de mettre en place une gamme complète d'ententes juridiques et institutionnelles nécessaires pour faciliter la transition des Premières nations vers une gestion complète de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement.

Dans le but de soutenir ce transfert des pouvoirs aux mains des Premières nations, AINC donnera son appui aux activités que dirigeront les Premières nations et dont le but consiste à mettre au point des mécanismes juridiques appropriés. De plus, il dotera les collectivités d'outils de perfectionnement professionnel et continuera de favoriser la création d'institutions et d'associations professionnelles des Premières nations.

Avantages et résultats :

- Les Premières nations concrétiseront leurs aspirations à gouverner leurs terres, leurs ressources et leur argent.
- On favorisera le développement durable des terres et des ressources des Premières nations.
- Les Premières nations pourront tirer davantage profit des débouchés économiques et accroîtront leur autosuffisance.
- Des structures professionnelles et institutionnelles viendront renforcer les pouvoirs des Premières nations sur leurs terres, leurs ressources et leur argent.
- On élaborera pour chaque secteur d'activité des possibilités d'action pouvant être mises de l'avant au cours de la transition vers l'autonomie gouvernementale.
- On mettra en place un cadre de travail pour favoriser la coopération des Premières nations, des provinces et du gouvernement fédéral.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- La formation professionnelle et une participation accrue des Premières nations aux décisions qui concernent les terres et les ressources permettront de parfaire les compétences en gestion des terres et les habiletés professionnelles des collectivités et des gouvernements des Premières nations.
- On encouragera la mise sur pied d'un réseau d'institutions sectorielles et d'associations professionnelles des Premières nations vouées aux terres, aux ressources naturelles et à l'environnement.
- Des travaux collectifs seront entrepris afin de concevoir une loi moderne qui autorisera les Premières nations à se soustraire à des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et à diriger les modalités s'appliquant à un secteur en particulier.

Premier résultat visé : Élaborer une loi sur la gestion du pétrole, du gaz et de l'argent des Premières nations.

Produit à livrer et échéance

- Élaborer une proposition de mesure législative avec l'aide des Premières nations (d'ici à 2004–2005).

Deuxième résultat visé : Concevoir un programme de formation moderne axée sur la gestion des terres et de l'environnement des Premières nations.

Produits à livrer et échéance

- Concevoir un nouveau programme pédagogique et établir des lignes directrices pour l'attestation et la prestation de ce programme (2004–2005).
- Mettre en œuvre le nouveau programme de formation axée sur la gestion des terres (2006–2007).

Troisième résultat visé : Mettre au point un programme modernisé axé sur la gestion des terres de réserve à l'intention des Premières nations.

Produit à livrer et échéance

- Proposer de nouveaux programmes axés sur la gestion des terres de réserve (2004–2005).

Quatrième résultat visé : Augmenter le nombre de Premières nations assujetties à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*.

Produits à livrer et échéance

- Échanger sur l'admission des collectivités dans le cadre de discussions exploratoires tenues par le Conseil consultatif sur les terres (2004–2005).
- Émettre des propositions en tenant compte du contexte bijuridique qui s'applique aux Premières nations au Québec dans le but de se conformer au régime de droit propre à cette province (2004–2005).
- Admettre jusqu'à 75 Premières nations (d'ici à 2006–2007).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

Les stratégies proposées permettront aux collectivités et aux gouvernements inuits et des Premières nations d'avoir un accès plus libre aux terres et aux ressources, éléments pouvant être à la base d'un développement économique viable et d'une autosuffisance durable. Compte tenu du fait que les Premières nations poursuivent leur quête de possibilités d'épanouissement de plus en plus raffinées et diversifiées, il devient tout aussi ambitieux pour le Ministère de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des terres de réserve. AINC doit disposer d'une expérience professionnelle et de bons outils de réglementation pour suivre le rythme imposé par les programmes modernes des Premières nations.

Des éléments importants du cadre juridique actuel sont désuets et paternalistes, ce qui empêche les collectivités inuites et des Premières nations d'instaurer un climat favorable aux investissements. Voici

les principaux défis qui se posent à ce sujet : il est difficile de décider unanimement de modifier l'ancienne loi ou d'en adopter une nouvelle; les institutions et les ressources humaines qui évoluent au sein des collectivités et des gouvernements des Premières nations possèdent des compétences limitées en gestion foncière; il est nécessaire d'établir des partenariats efficaces entre les gouvernements inuits et des Premières nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. À défaut de relever ces défis, la transition vers l'autonomie gouvernementale pourrait être plus longue et plus difficile, on pourrait passer à côté d'intéressantes possibilités économiques et le gouvernement fédéral pourrait être appelé à assumer son rôle de gestionnaire pendant une période prolongée.

Comme autre défi de taille, le Ministère doit veiller à ce que ses propres affaires soient en ordre de manière à agir et à être perçu comme un agent de facilitation par les Inuit, les Premières nations et leurs partenaires investisseurs. Les stratégies proposées aideront le gouvernement fédéral à exercer son rôle de gestionnaire des terres de réserve; établiront le cadre juridique, les systèmes et les processus appropriés; permettront aux gouvernements inuits et des Premières nations de parfaire leurs compétences en gestion des terres; faciliteront la formation de partenariats pertinents et fructueux.

Pour permettre aux Premières nations de gérer les terres, les ressources et l'environnement, les stratégies que l'on propose de mettre au point visent à établir les meilleures conditions possible pour attirer les investisseurs; pour tirer profit au maximum des avantages socioéconomiques découlant de la mise en valeur des terres et des ressources qui sont sous la responsabilité et la gestion des collectivités inuites et des Premières nations; pour favoriser la formation de partenariats stratégiques et de coentreprises afin de permettre aux collectivités de profiter des possibilités qu'offre la mise en valeur des terres et des ressources.

Points à améliorer et leçons apprises

L'une des principales leçons apprises est l'avantage que procurent des partenariats efficaces, en particulier ceux qui mettent à partie les organisations inuites et des Premières nations, au moment d'appliquer des stratégies de gestion des terres et des ressources. La *Loi sur la gestion des terres des premières nations* est un exemple modèle de loi facultative sur l'autonomie gouvernementale. Portant sur un secteur d'activité en particulier, elle est dirigée par les Premières nations et permet de négocier avec d'autres administrations ayant compétence sur les terres et les ressources (par exemple, le pétrole et le gaz ou l'argent des Indiens). La réussite qu'a connue AINC est attribuable à la coopération de tous les partenaires. AINC ne peut simplement pas agir seul; il doit miser sur des partenariats productifs avec les organisations inuites et des Premières nations, les autres ministères du gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités ainsi qu'avec le secteur privé, les organisations communautaires et non gouvernementales.

De plus, l'acquisition de nouvelles compétences et le renforcement des capacités de tous les partenaires sont importants pour permettre à toutes les parties concernées d'assumer leurs nouvelles responsabilités une fois que les Inuit et les Premières nations géreront leurs terres, leurs ressources et leur environnement.

Enfin, le Ministère doit simplifier ses activités pour mettre de l'ordre dans ses propres affaires; par exemple, le délai moyen pour procéder à l'ajout de terres aux réserves est excessif (jusqu'à sept ans), ce qui donne lieu à un plus grand nombre de litiges, à une augmentation des coûts pour les contribuables canadiens, à la perte de débouchés économiques et à la dégradation des relations avec les Premières nations.

Partenaires clés

Comme nous l'avons expliqué, les partenariats sont essentiels à la réussite de ce résultat stratégique. Voici une liste non exhaustive de nos principaux partenaires :

- Les gouvernements des Premières nations, qui sont intéressés à exercer des pouvoirs et à élaborer les instruments juridiques nécessaires en se tournant vers des mesures telles que les projets pilotes sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations.
- Le Conseil consultatif sur les terres, qui surveille la mise en application de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*.
- L'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones, qui compte quelque 200 gestionnaires des terres des Premières nations œuvrant dans les collectivités des Premières nations. Les travaux de ces gestionnaires couvrent environ 90 % des terres de réserve.
- Le Conseil des ressources indiennes, qui représente environ 130 Premières nations titulaires de droits pétroliers et gaziers. Il désigne la majorité des membres du conseil de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, un organisme d'exploitation spécial qui relève d'AINC et qui s'occupe d'administrer la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et son règlement. Les Premières nations productrices de pétrole possèdent 80 % du fonds du Ministère détenu en fiducie, lequel provient des immobilisations et des recettes.
- L'Association nationale de foresterie autochtone, qui travaille avec AINC et Ressources naturelles Canada et défend les intérêts des Premières nations dans le domaine de la foresterie.
- Les provinces, puisque les terres de réserve sont adjacentes aux terres provinciales. Des régimes de gestion harmonisés et d'étroites relations de travail améliorent la capacité des collectivités inuites et des Premières nations d'assurer la mise en valeur de leurs terres et de leurs ressources.
- Les municipalités, par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, qui a établi un centre canadien des relations entre les municipalités et les Autochtones de sorte que les Premières nations et les gouvernements municipaux entretiennent des rapports fructueux. AINC travaille avec la Fédération canadienne des municipalités et les Premières nations à favoriser la coopération dans les relations de travail.
- D'autres ministères du gouvernement fédéral, qui possèdent un certain nombre de mandats et de responsabilités venant appuyer l'engagement d'AINC à s'acquitter de ses obligations. Parmi ceux-ci, on compte l'Agence canadienne d'évaluation environnementale; Agriculture et Agroalimentaire Canada; le Bureau du Conseil privé; la Défense nationale; Environnement Canada; le ministère de la Justice Canada; Parcs Canada; Patrimoine canadien; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; Transports Canada.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

L'économie

Accroître la participation à la vie économique

Responsable : sous-ministre adjoint, Politiques et Programmes socio-économiques
Dépenses prévues : 1 844,1 millions de dollars par année

Que suggère ce résultat stratégique?

Le résultat stratégique dont il est question ici porte principalement sur l'instauration d'un climat d'investissement et d'affaires créant des conditions favorables pour permettre aux personnes, aux collectivités et aux entreprises inuites et des Premières nations d'exploiter des débouchés économiques grâce aux investissements qui sont faits dans l'infrastructure aux fins de développement économique et communautaire.

Établir les fondements économiques nécessaires pour combler l'écart entre la situation socioéconomique des Autochtones et celle des non-Autochtones contribuera à la sécurité, la stabilité et la santé des collectivités inuites et des Premières nations en plus de leur assurer une participation plus active à l'économie canadienne et mondiale.

Plans, priorités, avantages et résultats

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi**

On veut offrir aux Autochtones des débouchés économiques et des possibilités d'emploi.

Avantages et résultats : Le Ministère facilitera l'établissement d'un environnement au sein duquel les Inuit et les Premières nations pourront participer plus activement aux entreprises économiques, de concert avec les principaux partenaires. Les Autochtones seront plus en mesure de repérer les débouchés économiques et d'agir en conséquence, ce qui aura pour effet de créer une assise économique durable.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Il faut recommander et encourager les associations avec des sociétés publiques et privées, des syndicats, des gouvernements et d'autres parties intéressées qui auront été préalablement ciblés.

Premier résultat visé : Multiplier les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones.

Produits à livrer et échéance

- Améliorer les relations que les collectivités et les organisations autochtones entretiennent avec les grandes sociétés et d'autres organisations (sur une base continue).
- Conclure des contrats de travail unissant les collectivités et les organisations autochtones aux grands employeurs (sur une base continue).
- Accroître les possibilités d'emploi pour les Autochtones dans un secteur visé (2006–2007).

- Donner de l'expansion aux entreprises existantes et créer de nouvelles entreprises (sur une base continue).
- Élaborer et implanter une stratégie spéciale pour aider les femmes autochtones à occuper la scène économique dans une proportion comparable à leur représentation au sein de la société canadienne (adoption de la stratégie d'ici à 2005, puis suivi sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique**

On veut permettre aux Inuit, aux Innu et aux Premières nations d'accéder aux capitaux et aux possibilités de développement économique.

Avantages et résultats : Les transferts financiers, qui font partie du règlement des revendications particulières et globales, et le développement économique aident les personnes et les collectivités inuites, innues et des Premières nations à cerner des possibilités de croissance économique et à agir en conséquence. Le Ministère investit dans des activités de développement économique afin de permettre aux Inuit, aux Innu et aux Premières nations d'occuper une plus grande place sur la scène économique, d'accroître les possibilités d'affaires, de stimuler le développement économique, de parfaire les compétences et d'améliorer les infrastructures financières et économiques.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- Investir dans l'infrastructure économique, le perfectionnement des compétences, la gestion autonome des activités économiques, les stratégies de développement économique, la création et l'expansion d'entreprises et la mise en valeur des terres et des ressources naturelles permet aux collectivités inuites, innues et des Premières nations d'établir les fondements voulus pour une croissance économique durable.
- On veut améliorer le climat économique en apportant des changements au régime de réglementation, aux mesures visant l'accès aux capitaux et aux partenariats formés avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, le secteur privé et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Premier résultat visé : Permettre aux collectivités inuites, innues et des Premières nations d'avoir accès à un plus grand nombre de possibilités d'affaires et de services professionnels et de bénéficier d'un développement économique accru, de capacités économiques améliorées ainsi que d'infrastructures financières et économiques renforcées.

Produits à livrer et échéance

- Instaurer un meilleur climat d'affaires (sur une base continue).
- Parfaire les compétences individuelles et collectives pour appuyer la croissance économique (sur une base continue).
- Améliorer l'infrastructure économique (sur une base continue).
- Offrir un meilleur accès aux ressources et aux capitaux et faciliter le recours à des spécialistes (sur une base continue).
- Élaborer des stratégies économiques régionales conformes aux priorités des Autochtones et d'autres partenaires (élaboration des stratégies d'ici à 2005, puis sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **L'infrastructure communautaire**

On veut offrir aux collectivités une infrastructure matérielle adéquate.

Avantages et résultats : Les collectivités inuites et des Premières nations feront l'acquisition et l'entretien d'installations communautaires conformes aux normes reconnues et comparables à celles que les gouvernements provinciaux et locaux fournissent aux collectivités avoisinantes.

Sur le plan fonctionnel, le Programme d'immobilisations et d'entretien est un programme fédéral qui a pour objectif d'effectuer des investissements venant aider les Premières nations à maximiser le cycle de vie de leurs biens matériels (comme les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les logements); d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité; d'assurer la conformité des biens aux codes et aux normes applicables; de veiller à ce que les biens soient administrés de manière rentable et efficace.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- Appliquer le Plan d'immobilisations à long terme et un régime amélioré de gestion des immobilisations.
- Achever l'examen du Programme d'immobilisations et d'entretien et déterminer quels sont les choix pratiques pour la conception du futur programme.
- Mettre en œuvre la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations.
- Mettre en œuvre les plans d'action en matière de logement conçus sur l'initiative conjointe d'AINC et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Proposer des façons novatrices de financer et de gérer l'infrastructure matérielle des collectivités des Premières nations.

Premier résultat visé : Offrir aux Premières nations l'aide dont elles ont besoin pour que leur infrastructure matérielle soit planifiée, protégée et administrée de façon durable, rentable et efficace.

Produits à livrer et échéance

- Veiller à ce que les décisions prises en matière d'investissement respectent les priorités nationales (2005–2006).
- Régler les questions se rapportant à la viabilité des programmes et à la responsabilisation (2005–2006).
- Fournir aux collectivités des Premières nations des installations pour l'approvisionnement en eau potable et pour le traitement des eaux usées qui respectent les lignes directrices fédérales (2006–2007).
- Améliorer les conditions de logement dans les réserves (sur une base continue).
- Former des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour répondre aux besoins en infrastructure matérielle dans les réserves (2006–2007).
- Maximiser les avantages économiques découlant de la construction et de l'entretien de l'infrastructure matérielle communautaire (sur une base continue).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

Ce résultat stratégique pose un certain nombre de défis, notamment la nécessité d'assurer le perfectionnement des compétences et d'offrir de la formation afin de combler les écarts qui existent au point de vue des capacités; le besoin de connaître les possibilités qu'offre le marché de l'emploi et d'y avoir accès; la présence continue d'obstacles venant entraver l'accès aux capitaux du secteur privé et venant limiter la

capacité d'entreprendre d'importants projets de développement économique; le manque de corrélation entre les mesures de développement économique des ministères fédéraux; le besoin de planifier la relève chez les petites et moyennes entreprises.

En 2001, les Premières nations vivant dans les réserves affichaient un taux d'emploi de 41 % en comparaison de 53 % pour la population des Premières nations à l'extérieur des réserves, de 51 % pour le peuple inuit (exclusivement) et de 64 % pour l'ensemble de la population canadienne. L'écart le plus important entre les pourcentages d'emploi des Premières nations vivant dans les réserves et ceux de l'ensemble de la population canadienne était de 47 points, et il correspondait au groupe des 15 à 24 ans (recensement de 2001).

Même si le taux d'inscription aux études postsecondaires s'améliore chez les Inuits et les membres des Premières nations, seulement 21 % de ces derniers qui vivent dans les réserves possèdent un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires, et le taux se chiffre à 40 % pour l'ensemble des Canadiens (recensement de 2001). Vingt-et-un pour cent des Inuits (exclusivement) ont atteint le même niveau d'instruction, et le taux est de 27 % pour les membres des Premières nations vivant à l'extérieur des réserves. Ces écarts dans le domaine de l'éducation ont contribué aux décalages dans les taux de participation au marché du travail et dans les taux de revenu.

À défaut d'investir dans le développement économique et dans l'infrastructure matérielle communautaire, on assistera à une baisse des possibilités d'emploi, le taux de dépendance connaîtra une hausse, les jeunes autochtones continueront d'être animés d'un sentiment de désenchantement et enfin la santé et la sécurité des Premières nations se trouveront compromises par des biens incapables de respecter les normes en usage (par exemple, une mauvaise qualité de l'eau, des logements inadéquats et non sécuritaires).

Sur une note positive, les gouvernements provinciaux considèrent de plus en plus le développement économique chez les Autochtones comme une priorité, en particulier dans les provinces de l'Ouest, où il existe d'immenses possibilités de former des partenariats avec le mouvement des coopératives. D'autres investisseurs et des partenariats unissant le secteur public et le secteur privé ont aussi toutes les qualités requises pour mettre sur pied des institutions financières des Premières nations en s'inspirant de modèles ayant fait leurs preuves.

Points à améliorer et leçons apprises

Améliorer la pertinence des renseignements en ce qui a trait au rendement permettrait de prendre des décisions plus rentables et plus efficaces. Une meilleure coordination ou harmonisation des ressources du gouvernement fédéral pourrait contribuer à optimiser les investissements dans les secteurs où le besoin se fait sentir, soit le perfectionnement et la formation.

Partenaires clés

- Les sociétés publiques et privées
- Tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipal et autochtone)
- Les syndicats
- Les institutions sectorielles
- Les intervenants autochtones
- Programme infrastructures Canada (Pour plus de renseignements sur ce programme, visitez l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.)

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Le Nord

Renforcer les trois territoires nordiques du Canada

Responsable : sous-ministre adjoint, Affaires du Nord
Dépenses prévues : 184,5 millions de dollars par année

Résultats stratégiques d'AINC retenus pour les trois territoires nordiques du Canada

Dans les trois territoires nordiques du Canada, le règlement des revendications territoriales, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et le transfert des responsabilités de type provincial aux mains des gouvernements du Nord demeurent des objectifs fédéraux de longue date, à l'appui de l'évolution politique du Nord. Puisque la majorité des ententes sur les revendications territoriales sont conclues ou sur le point de l'être, que de nouvelles institutions de gouvernement populaire sont créées et que des progrès sont réalisés en matière d'autonomie gouvernementale, on se concentre maintenant à appuyer de solides relations intergouvernementales.

Dans le Nord, AINC accorde une importance stratégique générale au renforcement des trois territoires nordiques du Canada. Pour ce faire, il appuie les institutions de gouvernance dans le Nord en leur transférant les responsabilités de type provincial et en améliorant la coopération intergouvernementale; il travaille en partenariat avec la population nordique à promouvoir le développement durable du Nord; il favorise la coopération internationale pour traiter des questions circumpolaires.

Le transfert des pouvoirs sur les terres publiques, sur les ressources hydrologiques et sur les ressources naturelles au gouvernement du Yukon a été mis en vigueur le 1er avril 2003. Des négociations pour en arriver à un transfert semblable se tiennent actuellement dans les Territoires du Nord-Ouest, et des efforts sont déployés pour solidifier les principes à la base d'un transfert du même genre au Nunavut. À mesure qu'évoluent les structures de gouvernance dans le Nord, la coordination et la coopération entre le gouvernement populaire et ses institutions ainsi qu'entre les institutions gouvernementales autochtones revêtent une importance grandissante. En outre, la promotion de la coopération internationale pour traiter des questions circumpolaires est devenue une priorité, non seulement pour tous les ministères et organismes du gouvernement mais pour les résidants du Nord qui s'inquiètent de la concentration de la pollution dans l'Arctique.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, AINC continue d'assumer la gestion des terres, des eaux et des ressources naturelles. Les pressions exercées pour trouver de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel ont donné lieu à des travaux d'exploration et à des investissements majeurs dans le Nord, y compris des projets d'exploitation d'importants champs gaziers dans le delta du Mackenzie, des projets d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie et la construction possible d'un pipeline sur la route de l'Alaska, proposition qu'on est à étudier. Le développement de pipelines produirait une croissance économique soutenue dans le Nord, générerait des emplois et des possibilités de formation et stimulerait la création d'entreprises, non seulement dans l'industrie du pétrole et du gaz mais aussi

dans les industries connexes, comme la construction et le transport, sans compter les retombées dont profiteraient les petites entreprises. Des investissements sont aussi effectués dans l'exploration et l'exploitation minières.

Les conditions dans le Nord canadien posent des défis uniques en ce qui a trait à la prestation des programmes et des services : l'éloignement de bon nombre de petites collectivités réparties sur de grandes distances, un climat rigoureux et des lacunes sur le plan de l'infrastructure (par exemple, l'accès à Internet, les routes et les ports). Des écarts dans les compétences et les capacités des personnes, des collectivités et des gouvernements ainsi que le décalage scientifique et technologique représentent aussi des défis ambitieux à relever pour assurer la croissance économique. En outre, les gens du Nord se préoccupent des effets cumulatifs que la réalisation de grands projets de mise en valeur des ressources entraîne sur l'environnement fragile de l'Arctique et s'inquiètent des répercussions que pourrait avoir un accès maritime ininterrompu. Les problèmes de portée plus générale, comme le changement climatique, la présence de polluants transfrontaliers dans la chaîne alimentaire de l'Arctique sans compter le nombre élevé de lieux contaminés qui doivent être assainis dans le Nord, notamment les mines abandonnées, constituent également des sources de préoccupation.

La population du Nord, autochtone ou non autochtone, est disposée à investir dans la mise en valeur du Nord à la condition que des mesures soient prises à l'égard des problèmes environnementaux et des répercussions socioéconomiques et qu'elle puisse participer aux activités d'exploitation et bénéficier des retombées ainsi générées. Les collectivités du Nord s'emploient à régler les problèmes liés aux compétences dans le but de participer de façon efficace à la prise de décisions, de préserver les structures sociales et de favoriser le développement durable.

Parmi les défis de taille que devra relever AINC, mentionnons le soutien nécessaire à l'exploitation de l'immense potentiel dont les ressources dans les territoires sont porteuses tout en assurant la protection de l'intégrité écologique de l'environnement nordique. De concert avec d'autres ministères du gouvernement fédéral et les partenaires du Nord, AINC investit pour qu'un plus grand nombre d'activités de recherche soient menées dans le Nord et tente de combler les lacunes législatives, politiques et réglementaires afin de mettre en place des régimes de réglementation plus efficaces et plus stables qui encouragent la croissance économique et assurent un développement durable dans le Nord.

Plans, priorités, avantages et résultats

Résultat stratégique : Le Nord et le gouvernement

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **La gouvernance dans le Nord**

Les progrès dans le plan d'action pour les Autochtones et dans la création d'institutions pour le Nord ont contribué à instaurer un climat de revitalisation sociale et culturelle au sein des collectivités autochtones et à renforcer les partenariats essentiels à l'épanouissement immédiat et futur. Il est essentiel d'accorder plus d'attention à ces priorités et de miser sur la capacité des gens du Nord d'exercer la gouvernance. La gouvernance dans le Nord revêt également une

importante dimension internationale, puisque les problèmes transfrontaliers doivent être réglés par des mesures nationales et internationales.

Avantages et résultats : La promotion d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération contribueront à préparer les populations du Nord à relever les défis et à saisir les possibilités qu'offre la multiplication des activités d'exploration et de mise en valeur des ressources naturelles; à favoriser un climat d'investissement concurrentiel conforme aux principes du développement durable; à améliorer la concertation des efforts des différents ministères pour promouvoir la signature d'ententes, l'établissement de protocoles et le partage de renseignements en lien avec les principales questions concernant l'Arctique.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Appuyer les relations intergouvernementales est une stratégie essentielle qui est mise continuellement en pratique tout comme l'est le transfert des pouvoirs sur les terres publiques, l'eau et les ressources naturelles aux mains des gouvernements du Nord. Il est également important de promouvoir la coopération intergouvernementale pour traiter des questions circumpolaires et de travailler en coopération à créer des institutions de gouvernance efficaces qui auront un rôle à jouer avant et après le transfert des pouvoirs.

Premier résultat visé : Faire progresser le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord.

Produits à livrer et échéance

- Signer une entente de principe sur le transfert des responsabilités de type provincial dans les Territoires du Nord-Ouest (2004).
- Approuver l'entente définitive sur le transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest et déposer un projet de loi aux fins d'étude par le Parlement (2005–2006).
- Faire évoluer le processus de transfert des responsabilités au Nunavut grâce à plusieurs activités dont l'élaboration d'une mesure législative sur la gestion des ressources (voir Résultat stratégique : Le Nord et les terres, sujet abordé plus loin) et à la mise au point d'approches faisant appel à la coopération pour veiller au développement économique des territoires (voir Résultat stratégique : Le Nord et l'économie, sujet abordé plus loin) (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Améliorer la façon dont les questions stratégiques sont élaborées et gérées dans chaque territoire grâce à des mécanismes intergouvernementaux efficaces.

Produits à livrer et échéance

- Favoriser la participation et le soutien aux forums de haut niveau (les forums intergouvernementaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et le groupe de travail des hauts représentants du Nunavut) (sur une base continue).
- Renforcer la coopération et la communication interministérielles pour tout ce qui concerne le Nord en faisant intervenir des conseils fédéraux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, notamment lors d'événements comme la conférence des dirigeants de la fonction publique de 2004, qui se tiendra dans les Territoires du Nord-Ouest (sur une base continue).

Troisième résultat visé : Régler des questions importantes liées à l'Arctique grâce à une meilleure coopération intergouvernementale et à des actions internationales.

Produit à livrer et échéance

- Accomplir des progrès dans l'atteinte des objectifs que le Conseil de l'Arctique vise pour le Canada lors des réunions des hauts représentants de l'Arctique les 4 et 5 mai et les 15 et 16 novembre 2004 ainsi qu'à l'occasion de la conférence ministérielle du Conseil de l'Arctique les 17 et 18 novembre 2004.

Quatrième résultat visé : Stimuler le développement économique communautaire dans le Nord de la Russie en misant sur les partenariats.

Produits à livrer et échéance

- Dans le cadre de la Conférence circumpolaire inuit (Canada), mettre la touche finale au programme des activités en lien avec le Projet de renforcement des institutions pour les peuples autochtones du Nord de la Russie, un programme quinquennal d'aide technique (2004–2005).
- Faire connaître davantage les pratiques exemplaires en matière de fédéralisme, de gouvernance et de mise en valeur du Nord en favorisant la communication avec les partenaires russes dans le District fédéral de Sibérie au moyen d'ateliers, d'échange d'information et d'autres activités d'apprentissage (sur une base continue).

Résultat stratégique : Le Nord et les gens

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Des collectivités nordiques en santé**

L'un des défis qui se posent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est de trouver les façons les plus efficaces de doter les résidants des collectivités éloignées du Nord canadien des moyens physiques et économiques d'obtenir, en quantité suffisante et à tout moment, des aliments sains et nutritifs. La sécurité des aliments est influencée par un certain nombre de facteurs, notamment le prix des aliments importés et la consommation sécuritaire des aliments traditionnels. D'un point de vue plus général, les scientifiques en apprennent davantage sur le changement climatique et sur ses répercussions dans l'Arctique. Il faudra élaborer des stratégies d'adaptation, les évaluer, puis les mettre en vigueur au sein des collectivités nordiques.

Avantages et résultats : Le bien-être individuel et familial est favorisé lorsque des investissements sont effectués pour améliorer la santé des gens et lorsque les collectivités obtiennent l'information et les outils dont elles ont besoin pour pouvoir répondre aux problèmes à plus grande échelle, comme les effets du changement climatique et de la présence d'agents polluants dans la chaîne alimentaire de l'Arctique.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Le versement de subventions pour assurer le transport d'aliments périssables nutritifs vers les collectivités nordiques éloignées de manière à pouvoir offrir des aliments à prix abordable se veut une importante stratégie pour améliorer la santé de la population du Nord. Grâce à des fonds versés par Santé Canada, AINC a entrepris des projets pilotes à Kugaaruk (au Nunavut), à Kangiqsujuaq (au Québec) et à Fort Severn (en Ontario) dans le but de déterminer si la santé des collectivités éloignées peut être améliorée en apportant d'autres réductions aux coûts d'expédition des aliments périssables les plus essentiels (par exemple, les fruits, les légumes et les produits laitiers frais), en favorisant l'éducation en matière de nutrition et en faisant la promotion des aliments sains.

Le financement et la gestion de la recherche sur les sources de contamination dans la chaîne alimentaire nordique entraînent une meilleure compréhension des répercussions qu'ont les polluants sur les aliments traditionnels. L'importance accordée à la recherche en santé humaine et à la tenue de discussions productives avec les collectivités aide les gens du Nord à choisir judicieusement les aliments traditionnels propres à la consommation. De plus, en exerçant un contrôle sur les agents polluants, un engagement pris dans le cadre d'ententes internationales, on arrive à réduire leurs effets sur la santé humaine dans l'ensemble du monde circumpolaire.

Enfin, pour atténuer les effets du changement climatique, AINC travaille avec les gouvernements territoriaux, d'autres ministères du gouvernement fédéral et les organisations autochtones à accroître l'efficacité énergétique et le recours aux sources d'énergie renouvelable, à limiter la dépendance au carburant diesel et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. On s'emploiera aussi à définir les répercussions du changement climatique et à trouver des solutions pour permettre aux collectivités nordiques de s'y adapter.

Premier résultat visé : Améliorer la sécurité des aliments et la santé dans le Nord.

Produits à livrer et échéance

- Vérifier, grâce à une surveillance régulière des prix et à la production de rapports afférents, que ce sont bel et bien les consommateurs, et non les détaillants, qui bénéficient des économies rendues possibles grâce au programme Aliments-poste; rendre compte des résultats des enquêtes sur le prix des aliments par l'intermédiaire du site Web d'AINC (sur une base continue).
- Terminer les projets pilotes menés dans trois collectivités nordiques en coopération avec Santé Canada, Postes Canada, les gouvernements du Nunavut et de l'Ontario et le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Nunavik. Les ministres pourront s'inspirer des résultats de ces projets afin de prendre des décisions à long terme en ce qui a trait au financement accordé au programme Aliments-poste (2004–2005).
- Modifier la responsabilité des programmes de façon à améliorer l'efficacité des transferts de fonds utilisés pour financer les services hospitaliers et médicaux que les gouvernements territoriaux offrent aux résidants inuits et des Premières nations (2004–2005).

Deuxième résultat visé : Améliorer la compréhension des sources et des effets des agents polluants dans la chaîne alimentaire nordique.

Produits à livrer et échéance

- Étudier les effets que les polluants entraînent sur la santé humaine et surveiller les répercussions sur les collectivités présentant les plus hauts risques de contamination, là où l'exposition aux agents polluants représente une préoccupation pour les responsables de la santé (sur une base continue).
- Surveiller les tendances dans l'environnement en ce qui a trait à la santé humaine et aux mesures de gestion internationales pour pouvoir prodiguer aux collectivités présentant des risques de contamination élevés des conseils avisés en matière d'alimentation (sur une base continue).
- Respecter les obligations du Canada en vertu de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention sur le transport à grande distance des polluants atmosphériques ainsi que du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique en étudiant les tendances qui se dessinent dans l'Arctique au fil du temps et en évaluant les nouveaux produits chimiques qui sont une source de préoccupation dans l'Arctique (sur une base continue).

Troisième résultat visé : Améliorer la compréhension des effets du changement climatique, trouver des solutions possibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre au point des partenariats et des mesures incitatives en faveur de l'adoption de solutions dans le Nord et dans les collectivités autochtones (*Nota* : Le financement consacré aux collectivités autochtones est abordé plus loin sous la rubrique Résultat stratégique : Le Nord et les terres).

Produits à livrer et échéance

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le Nord et dans les collectivités autochtones durant la période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008–2012).
- Mettre en place dans chaque territoire et dans chaque province des mécanismes de collaboration réunissant les Autochtones et les gens du Nord afin de coordonner les actions que le gouvernement fédéral et d'autres intervenants prennent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (2004–2005).
- Élaborer des plans régionaux annuels dans chaque bureau régional d'AINC pour orienter la mise en œuvre du Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord (2004–2007) et d'autres programmes sur le changement climatique, s'il y a lieu.
- Élaborer, en partenariat avec les gouvernements territoriaux, les provinces, les organisations autochtones et d'autres ministères du gouvernement fédéral, une stratégie sur les répercussions et les mesures d'adaptation (d'ici à 2005), qui sera ensuite intégrée au plan fédéral sur les répercussions et les mesures d'adaptation.

Résultat stratégique : Le Nord et les terres

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Les terres et les ressources dans le Nord**

L'un des principaux défis que le Ministère est appelé à relever dans le Nord est de favoriser l'exploitation de l'immense potentiel qu'offrent les ressources naturelles dans les territoires

tout en protégeant l'intégrité écologique du fragile environnement nordique. La gestion environnementale revêt une importance d'autant plus grande compte tenu de la multitude d'activités d'exploration et de mise en valeur que l'on projette d'accomplir dans le Nord, des répercussions du changement climatique sur l'environnement nordique et du grand nombre de lieux contaminés qui se trouvent dans le Nord.

Avantages et résultats : On veut favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles dans le Nord tout en protégeant les écosystèmes dans l'Arctique de manière à ce que les prochaines générations puissent exploiter les ressources du Nord et en jouir.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Une des stratégies importantes pour protéger l'environnement arctique consiste à entreprendre l'assainissement des lieux contaminés dans le Nord et à améliorer la capacité d'AINC de réduire au minimum les répercussions que la mise en valeur des ressources entraine sur l'environnement au moyen de programmes de gestion et de préservation de l'environnement. Solidifier les institutions en place, favoriser la formation de partenariats et mettre au point d'autres mesures mène à la création de processus d'approbation réglementaire respectueux des délais, ouverts et prévisibles et améliore les perspectives qu'offre la mise en valeur écologique et durable des ressources.

L'acquisition de nouvelles connaissances géoscientifiques et d'autres connaissances à fondement scientifique et l'appui accordé à la formation de la prochaine génération d'experts en science nordique contribueront à améliorer la capacité tant du secteur public que du secteur privé de prendre des décisions éclairées touchant à l'ensemble du Nord.

AINC assume la gestion des ressources non renouvelables (par exemple, le pétrole et le gaz, les mines) dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Ces responsabilités visent aussi les ressources au large des côtes, qui continueront de relever du gouvernement fédéral une fois terminé le transfert des responsabilités. Le financement d'autres travaux de recherche nordique et l'élimination des lacunes qui existent dans les lois, les politiques et les règlements, en partenariat avec d'autres ministères du gouvernement fédéral et des intervenants du Nord, permettront d'établir des régimes de réglementation des ressources plus efficaces et plus stables et favoriseront la croissance durable de l'économie du Nord.

Premier résultat visé : Améliorer la gestion environnementale de manière à réduire les risques pour la santé et la sécurité qui découlent de la présence de lieux contaminés dans le Nord et de la réalisation de grands projets de mise en valeur des ressources.

Produits à livrer et échéance

- Atténuer les risques pour l'environnement et la santé humaine en continuant de se préoccuper des différents sites miniers abandonnés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et d'en faire l'entretien (sur une base continue).
- Terminer les descriptions de projet concernant les mines Giant et Colomac (2005) et voir à ce que ces projets soient mis en œuvre sous réserve des approbations liées à l'évaluation environnementale et aux permis nécessaires.

- Retirer du site de l'île Resolution au Nunavut 75 % du sol contaminé au BPC (d'ici à l'hiver 2005 et assainissement complet d'ici à 2007).
- Dans la mesure où les ressources financières le permettent : 1) mettre au point, au cours des cinq prochaines années, une stratégie sur les aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest, qui vise plus précisément la vallée du Mackenzie, dans le but de déterminer, d'évaluer et d'adopter des mesures de protection provisoires avant et pendant l'aménagement proposé d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie (sur une base continue); 2) mettre en œuvre la stratégie et le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest pour favoriser la protection de l'environnement et le développement économique responsable en application d'un cadre de travail avisé (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Enrichir le tronc commun des connaissances pour être en mesure de prendre des décisions avisées grâce à l'approfondissement de la recherche dans le Nord, notamment la collecte et le partage de données.

Produits à livrer et échéance

- Combler les grandes lacunes en matière de capacités et de recherches scientifiques pour que les gouvernements puissent prendre des décisions informées et opportunes sur les propositions de projets et prendre des mesures d'atténuation des activités d'exploration, d'exploitation et de transmission du gaz naturel dans la vallée du Mackenzie (sur une base continue).
- Améliorer la qualité et la quantité des données géoscientifiques dans le Nord en investissant dans la portée, la numérisation et la compilation des données existantes et dans la mise en valeur des projets menés actuellement avec des partenaires, notamment la Commission géologique du Canada, les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Inc. (2004–2005).

Troisième résultat visé : Concevoir un cadre d'exploitation efficace dans le Nord grâce à des régimes de réglementation des ressources à la fois clairs, efficaces et stables.

Produits à livrer et échéance

- Produire un nouveau règlement en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, en partenariat avec le gouvernement du Yukon et le Conseil des Premières nations du Yukon.
- Continuer de promouvoir les intérêts du Canada dans la mise en valeur à long terme des ressources énergétiques du Nord en coordonnant les mesures de réglementation et de politique adoptées par le gouvernement fédéral en réponse à l'aménagement d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie.
- Achever l'élaboration du cadre de travail sur les ressources du Nord pour faciliter la prise de décisions, comme le veut la Stratégie de développement durable 2004–2006 d'AINC (d'ici à 2006).
- Apporter les dernières modifications au *Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales* pour tenir compte du contexte d'exploitation contemporain (2004–2005).
- Élaborer un système électronique de gestion des redevances issues de l'exploitation pétrolière et gazière pour faciliter la soumission en direct des redevances et concevoir un mécanisme destiné à aider à l'administration, à l'évaluation et à la vérification des redevances (réalisation de la majorité des

travaux en 2004–2005); mettre à jour la base de données MINERS pour tenir compte des récentes modifications apportées au *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* (2004).

- Favoriser la coopération et la compréhension entourant les questions relatives aux ressources minières grâce à des rencontres réunissant les ministres responsables des mines dans le Nord et des réunions du Comité de synthèse industrie-gouvernement (sur une base continue).
- Procurer une plus grande certitude quant aux droits d'exploitation des ressources au Nunavut en déposant une loi régissant la Commission d'aménagement du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (2005–2006); en préparant un plan d'action pour la gestion des eaux au Nunavut (2005–2006); en étudiant le règlement sur les eaux du Nunavut de concert avec l'Office des eaux du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Inc. (2004–2005).

Résultat stratégique : Le Nord et l'économie

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **L'économie du Nord**

La capacité de la population du Nord de réagir à la mise en valeur de son territoire exige l'attention et le soutien du gouvernement fédéral si l'on veut que les gens du Nord participent véritablement à l'exploitation des ressources et en tirent profit. Les gouvernements territoriaux assument des responsabilités de type provincial en lien avec le développement économique, mais ils possèdent des revenus limités et peu de marge de manœuvre sur le plan budgétaire. Comme autre grand objectif, il importe aussi de créer des emplois dans une proportion raisonnable étant donné que la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans.

Avantages et résultats : Encourager les investissements destinés à stimuler l'économie des trois territoires a pour conséquence d'assurer une croissance économique durable et de permettre aux gens du Nord de participer à la mise en valeur du Nord et d'en tirer profit.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : AINC, de concert avec ses partenaires, effectue les investissements requis pour renforcer l'infrastructure économique du Nord, tant sur le plan matériel (par exemple, les routes, l'infrastructure municipale et le matériel permettant l'accès à Internet) qu'au chapitre des connaissances (par exemple, la capacité accrue des gens du Nord de créer leurs propres débouchés économiques grâce à des technologies adaptatives, l'approfondissement du savoir scientifique et la participation à l'étude des projets).

Premier résultat visé : Améliorer l'infrastructure dans le Nord.

Produits à livrer et échéance

- Terminer la réalisation de 28 projets concernant l'infrastructure municipale, financés en vertu du Programme infrastructures Canada (d'ici à la fin de 2005–2006).
- Veiller à ce que la majorité des nouveaux projets écologiques et liés au logement, réalisés grâce au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, soient amorcés dans les trois territoires (d'ici à 2006–2007).

Deuxième résultat visé : Encourager l'innovation et approfondir les connaissances.

Produit à livrer et échéance

- Mener une évaluation du Fonds pour le savoir et l'innovation (en 2004); donner suite à toutes les recommandations; formuler une demande de renouvellement en se basant sur les succès obtenus, notamment la cueillette d'information plus pertinente se rapportant à des domaines comme le potentiel de réussite d'une pêcherie au Nunavut, les renseignements géoscientifiques de base et l'accès des collectivités à Internet à haute vitesse (à large bande) (2004–2005).

Troisième résultat visé : Offrir des avantages et des possibilités accrus aux gens du Nord grâce à la mise en valeur des ressources.

Produits à livrer et échéance

- Faire une utilisation judicieuse des programmes du Ministère axés sur le développement économique des Autochtones afin de procurer aux gens du Nord de plus grands avantages en leur offrant une multitude de possibilités de participer à des activités de mise en valeur des ressources, notamment : l'exploitation de la mine de diamant Tahera et de la mine d'or Doris Hinge, au Nunavut; l'étude de faisabilité sur l'aménagement d'une route et d'un port à Bathurst, au Nunavut; l'aménagement d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest; l'exploration et l'exploitation du gaz naturel à Beaufort, dans les Territoires du Nord-Ouest (sur une base continue).
- Procéder au versement exact des redevances dues aux groupes autochtones en vertu des ententes signées sur les revendications territoriales (sur une base continue).

Quatrième résultat visé : Adopter une approche de coopération pour assurer le développement économique dans les territoires.

Produits à livrer et échéance

- Consulter les résidants du Nord sur la façon de dépenser les nouveaux fonds prévus dans le Budget de 2004 pour le développement économique du Nord, ainsi que sur l'établissement d'une stratégie à long terme.
- Fournir une réponse complète et coordonnée à la stratégie de développement économique du Nunavut (2004–2005), notamment en cernant les secteurs où des actions concertées peuvent être prises et peuvent apporter des améliorations concrètes à l'économie du Nunavut.
- Aider le Forum consultatif sur le développement économique des Territoires du Nord-Ouest à utiliser son modèle de conséquences économiques conçu pour cibler les possibilités d'investir dans les projets d'entreprise les plus prometteurs et dans le perfectionnement des compétences (sur une base continue).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

Les résultats stratégiques que le Ministère veut obtenir dans le Nord présentent des défis, des risques et des possibilités d'action. La mise en place des forums propices aux discussions intergouvernementales

est essentielle à la viabilité sociale, politique et économique de chaque territoire. Le Nunavut, un territoire créé il y a cinq ans à peine, a comme défis particuliers de consolider les partenariats et de travailler en collaboration de manière à se bâtir une réputation caractérisée par la réussite. À mesure que la stratégie de mise en valeur du territoire est appliquée, il sera essentiel que le gouvernement territorial, la Nunavut Tunngavik Inc. et d'autres partenaires territoriaux unissent leurs efforts afin d'établir un solide fondement pour l'avenir.

La négociation du transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la conclusion des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, aboutira à la création de nouveaux partenariats unissant les gouvernements populaires et les gouvernements autochtones. Il sera important que toutes les parties concernées dans les Territoires du Nord-Ouest travaillent à établir et à entretenir ces nouvelles relations dans le but d'atteindre l'objectif à grande échelle : celui de permettre à la population nordique d'exercer plus de pouvoirs sur les ressources du Nord et de mettre le processus décisionnel à la portée de ceux qui sont les plus directement touchés par les décisions.

Les conseils fédéraux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut peuvent allier d'autres ministères du gouvernement fédéral afin de coordonner la conception et la mise en œuvre des programmes et des services fédéraux, d'améliorer la façon dont ces programmes et ces services sont offerts aux gens du Nord et de veiller à les adapter au contexte propre à chaque territoire. Les trois territoires doivent être en mesure de mettre à profit les fonds fédéraux alloués à l'infrastructure, une somme beaucoup plus importante aujourd'hui que ce qu'avaient à offrir les ententes précédentes, dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et de profiter des avantages découlant des possibilités économiques considérables qui se dessinent à l'horizon.

L'industrie s'apprête à prendre une décision sur l'aménagement de pipelines, qui transporteraient le gaz naturel du Nord vers les marchés canadiens et américains du Sud. L'attention que les investisseurs continuent de porter aux mines de diamant et l'intérêt renouvelé pour les mines d'or augmentent aussi la probabilité que les gens du Nord puissent profiter de possibilités d'emploi et d'affaires. Ces faits nouveaux mettent en relief l'urgence d'avoir en main des règlements et des renseignements de base afin d'être à même de déterminer quelles mesures de protection environnementale et quelles dispositions socioéconomiques sont appropriées et de les inclure aux activités d'exploitation et de surveillance.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral et les intervenants prennent part aux évaluations environnementales portant sur les grands projets de mise en valeur des ressources et qu'un solide régime de réglementation soit mis sur pied afin de gagner la confiance du public et d'être en mesure de rendre des comptes relativement à l'exploitation des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Si les ministères fédéraux et les organismes de réglementation du Nord ne sont pas préparés à gérer la mise en valeur des ressources, on risque de passer à côté d'intéressantes possibilités d'emploi, de faire perdre aux gens du Nord et aux autres Canadiens des revenus fiscaux et des redevances et de nuire à l'intégrité écologique des écosystèmes dans le Nord.

Points à améliorer et leçons apprises

Accord de transfert d'attributions au Yukon

La situation particulière du Nord exige des résidants du Nord, autochtones et non autochtones, qu'ils entretiennent des relations de travail étroites et productives. Les négociations de l'Accord de transfert d'attributions au Yukon portant sur le Programme des affaires du Nord ont rassemblé toutes les parties à la table de négociation dans le but d'assurer que les intérêts de tous étaient pris en compte dans l'accord définitif. Le transfert des responsabilités comporte un large éventail de questions complexes et, même si la période de transition, amorcée le 1er avril 2003, s'est déroulée harmonieusement, certains éléments, notamment la mise en œuvre, auraient pu être mieux gérés. Par conséquent, AINC s'est livré à un exercice au cours duquel il fait le point sur les « leçons apprises » dans le cadre de l'Accord de transfert d'attributions au Yukon. Cette étude sera terminée en 2004; les résultats seront donc accessibles au moment des négociations du transfert d'attributions aux deux autres territoires.

Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

La gestion efficace des questions entourant la santé, la sécurité et l'environnement dans le Nord est une priorité de haute importance pour les gouvernements au Canada, les résidants du Nord et d'autres intervenants. L'évaluation du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, réalisée en 2002–2003, a fait valoir que, sous la direction et l'administration d'AINC, le Programme est devenu un modèle dont s'inspirent d'autres pays intéressés à la recherche interdisciplinaire. L'évaluation a aussi révélé que le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord avait eu un grand nombre de répercussions positives à l'échelle internationale, permettant notamment aux Autochtones du Nord canadien d'exprimer leurs préoccupations communes grâce à des tribunes internationales. De plus, on a indiqué que le Programme avait permis d'établir de nouvelles normes pour la formation de partenariats, en particulier lorsque l'alliance en question met en jeu les organisations autochtones. Le Programme est maintenant utilisé comme référence pour d'autres programmes. Pour obtenir des détails sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, veuillez visiter le site Web du Ministère à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ncp/index_f.html.

Lieux contaminés

Même si, dans le rapport annuel de la commissaire à l'environnement et au développement durable, déposé au Parlement en octobre 2002, on soulevait des préoccupations entourant la façon dont le gouvernement fédéral gère les lieux contaminés, y compris les mines abandonnées dans le Nord, on y notait également que le Ministère avait réalisé des progrès dans le traitement des lieux contaminés. AINC s'efforce déjà de donner suite aux recommandations de la commissaire; de fait, il s'emploie notamment à prévenir les dommages causés à l'environnement en recourant à des instruments tels que des permis d'utilisation de l'eau, des baux de surface et des accords en matière d'environnement ou encore en augmentant les sommes exigées des entreprises minières en guise de garanties financières. AINC voit à réunir des fonds suffisants pour chaque nouveau site minier afin de pouvoir prendre des mesures en cas de fermeture et de restauration. Grâce au Fonds d'action accélérée des lieux fédéraux contaminés, prévu dans le budget fédéral de 2003, AINC s'attend à ce que, durant la période de planification, soit de 2004

à 2007, des progrès considérables seront accomplis dans les activités de prise en charge, d'entretien et d'assainissement des lieux contaminés au Canada qui ont été jugées hautement prioritaires.

Programme Aliments-poste

Le rapport du vérificateur général sur le programme Aliments-poste, publié en décembre 2002, a contribué à rehausser le profil de ce programme, qui joue un rôle important en permettant aux résidants du Nord d'adopter un régime alimentaire sain à des prix plus abordables. En 2004–2005, on continuera de travailler à améliorer l'efficacité du programme. La priorité est accordée aux collectivités isolées qui sont approvisionnées à partir de Happy Valley–Goose Bay et de Churchill, puisque la qualité des aliments distribués à ces points d'entrée semble causer plus de problèmes qu'à d'autres points de service. Entre octobre 2001 et décembre 2002, on a mené des enquêtes de référence sur la nutrition et la sécurité alimentaire auprès de trois collectivités dans le cadre d'un projet pilote parrainé par le programme Aliments-poste. Selon les résultats de ces enquêtes, de sérieux problèmes ont été cernés aux points de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition, révélations qui viennent confirmer la nécessité de continuer de réduire le coût des aliments périssables les plus importants, de prendre des mesures afin d'améliorer la qualité et la variété des aliments et de promouvoir l'éducation en matière de nutrition. Ces projets pilotes feront l'objet d'une évaluation en 2004–2005; les renseignements serviront à mieux comprendre le rôle du programme Aliments-poste en tant que composante d'une approche plus générale conçue pour voir à la sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques isolées.

Partenaires clés

Pour répondre efficacement au programme d'action sur les affaires circumpolaires du Canada, AINC continue d'établir et d'élargir son réseau formé d'institutions et de pays intéressés aux questions circumpolaires et arctiques. Le Conseil de l'Arctique offre un forum international central qui regroupe huit pays de l'Arctique (le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède) et six organisations internationales représentant les peuples autochtones (l'Arctic Athabaskan Council, l'Association internationale des Aléoutes, l'Association russe des peuples autochtones du Nord, la Conférence circumpolaire inuit, le Conseil Saami et le Gwich'in Council International). AINC a aussi établi de solides partenariats au pays pour traiter de la question, notamment avec la Conférence circumpolaire inuit (Canada) et le Conseil des Premières nations du Yukon, qui sont tous deux engagés dans une relation de coopération bilatérale avec la Russie.

Lorsque le Ministère accomplit son mandat dans les trois territoires du Nord, la plupart des activités qu'il mène en lien avec les quatre résultats stratégiques appellent la coopération. Dans l'intention de maintenir une telle approche, AINC continuera de participer à un certain nombre de forums au cours de la prochaine période de planification, notamment les conseils fédéraux, les forums intergouvernementaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le groupe de travail des hauts représentants du Nunavut et le Comité de synthèse industrie-gouvernement (ressources minières).

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Le fonctionnement

Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère

Responsable : sous-ministre adjoint, Soutien aux opérations régionales et Prestation de services

Dépenses prévues : 338,0 millions de dollars par année

Que suggère ce résultat stratégique?

Le résultat stratégique dont il est question ici renforce tous les autres secteurs d'activité du Ministère en offrant les services essentiels qui appuient le fonctionnement quotidien du Ministère et contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Il vise à édifier et à maintenir une culture d'excellence en gestion contemporaine axée sur les valeurs et les résultats, qui appuie AINC, à l'interne et à l'externe, dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs stratégiques. Il veille également à consolider les processus de production de rapports, de prise de décisions, de planification et de fonctionnement du Ministère; à renforcer les relations avec les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord; à aider la société canadienne et la communauté internationale à mieux comprendre les questions qui concernent les Inuit, les Premières nations et les résidants du Nord.

Les Inuit, les Premières nations, la population du Nord et les autres Canadiens ont l'avantage de bénéficier de politiques éclairées et de se voir offrir d'une façon efficace, rentable et cohérente des programmes qui viennent appuyer le plan d'action du gouvernement pour les Autochtones.

Plans, priorités, avantages et résultats

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Les activités à l'externe**

Il faut encourager l'atteinte de résultats stratégiques au moyen d'activités comme l'administration des paiements de transfert, la communication, la gestion des litiges, les consultations, la simplification des rapports produits par les Premières nations, la gestion du risque, le développement durable et la gestion des situations d'urgence.

Avantages et résultats : Les mesures entreprises à l'externe à cet égard se résument par une plus grande sensibilisation aux questions autochtones et nordiques, une meilleure compréhension de ces questions et l'établissement de relations favorisant la coopération des Autochtones et des non-Autochtones.

De telles mesures permettent au gouvernement de rendre compte de ses décisions; d'accroître la transparence; de resserrer les processus de gestion, de prise de décisions, de planification et de production de rapports du Ministère; d'accroître la capacité du Ministère d'appuyer le plan d'action

du gouvernement pour les Autochtones afin d'améliorer les perspectives d'avenir des Inuit, des Premières nations et des résidants du Nord.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Il faut bâtir une culture d'excellence en gestion en prônant des mesures qui dynamisent les relations avec les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord, notamment la gestion des litiges par l'adoption de stratégies qui misent sur les solutions et la prévention. Les mesures entreprises doivent aussi favoriser un dialogue transparent, accessible et opportun avec les partenaires et créer les conditions nécessaires pour permettre à la société canadienne de mieux comprendre les questions qui se rapportent aux Inuit, aux Premières nations et aux gens du Nord.

Afin d'aider les Premières nations à gérer les situations d'urgence et de contribuer à un développement durable, on continuera de mettre des efforts pour encourager la transparence, pour accroître la responsabilisation, pour améliorer la façon dont les Premières nations utilisent les renseignements qui portent sur les paiements de transfert et les rapports ainsi que pour améliorer la capacité du Ministère de gérer les risques.

Premier résultat visé : Accélérer le rythme du règlement des causes de faible valeur, simples et modérées qui sont portées devant les tribunaux.

Produit à livrer et échéance

- Évaluer le plan stratégique d'AINC pour chaque dossier s'ajoutant à l'inventaire des litiges (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Évaluer dans quelle mesure le public est renseigné au sujet des questions se rapportant aux Inuit, aux Premières nations et au Nord et dans quelle mesure il comprend la nature évolutive de la relation avec les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord, puis adapter les activités et les produits de communication en conséquence.

Produits à livrer et échéance

- Concevoir un cadre de communication stratégique en prenant appui sur un plan de communication ministériel intégré au cadre de planification du Ministère, mener des travaux de recherche et une analyse de l'environnement, former des partenariats stratégiques et établir un cadre d'évaluation (sur une base continue).
- Offrir un soutien aux communications fonctionnelles grâce à des stratégies, des activités et des produits efficaces, élaborer une stratégie d'affaires publiques et consolider les relations avec les bureaux régionaux (sur une base continue).
- Recueillir des conseils stratégiques et tactiques en communication en cernant les possibilités et les défis qui se présentent à mesure que l'on progresse dans la réalisation du plan d'action du Ministère, en mettant en corrélation des stratégies conçues pour respecter les directives des organismes centraux et d'autres ministères du gouvernement et en dégageant les incidences possibles sur les clients, les intervenants et les partenaires (sur une base continue).

Troisième résultat visé : Parfaire les compétences du Ministère et des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord en ce qui a trait à la gestion du risque et des situations d'urgence dans les collectivités; améliorer la collaboration interministérielle; simplifier les processus de responsabilisation, de production de rapports et de partage d'information.

Produits à livrer et échéance

- Intégrer parfaitement la gestion du risque aux travaux de vérification interne et à la planification, aux politiques et aux processus fonctionnels et décisionnels (sur une base continue).
- Élaborer un profil de risque du Ministère.
- Établir de nouveaux mécanismes pour obtenir la collaboration interministérielle au moment de traiter des questions se rapportant aux Autochtones (décembre 2005).
- Améliorer la façon dont les situations d'urgence sont gérées grâce à des accords ou des ententes conclus avec les provinces et les organismes d'urgence (sur une base continue).
- Moderniser les exigences et la structure des rapports au Ministère en ce qui a trait aux ententes avec les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord (2004–2006).

Quatrième résultat visé : Encourager les relations de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux-territoriaux, des Premières nations et des Inuits, ainsi qu'à l'interne.

Produits à livrer et échéance

- Réunir une fois l'an les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des affaires autochtones ainsi que les dirigeants autochtones nationaux. Cette année, l'objet de la réunion sera la formulation et l'examen de stratégies et de recommandations en matière de logement et d'éducation.

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : Les activités à l'interne

On veut favoriser le soutien interne et l'orientation stratégique, assurer une cohérence interne et instaurer une discipline ministérielle.

Avantages et résultats : En appuyant une approche plus harmonisée pour la planification et la production de rapports au Ministère, AINC sera mieux équipé pour répartir les ressources financières et humaines de manière transparente et responsable.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats : Le Ministère doit se doter d'une culture d'excellence en gestion en perfectionnant ses qualités de chef de file à tous les échelons, en assurant l'acquisition et le perfectionnement des compétences des employés et des gestionnaires ainsi qu'en améliorant l'efficacité des relations de travail.

Le Ministère adoptera un nouveau plan de vérification et d'évaluation pluriannuel restructuré, qui fait partie intégrante à la fois de la nouvelle Structure de planification, de rapport et de

responsabilisation, du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du Ministère ainsi que des Cadres de vérification axés sur les risques.

On mènera un nombre restreint de vérifications et d'évaluations de plus grande envergure, qui résultent d'engagements pris par les années passées, à mesure que le Ministère adoptera son nouveau plan de vérification et d'évaluation pluriannuel restructuré, qui fait partie intégrante à la fois de la nouvelle Structure de planification, de rapport et de responsabilisation, du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du Ministère ainsi que des Cadres de vérification axés sur les risques.

Des processus plus solides seront mis en place pour s'assurer que la haute direction obtient, en temps opportun, l'assurance de vérification et des conseils de grande qualité, indépendants et professionnels en ce qui a trait au rendement des cadres de gestion, des programmes, des politiques, des activités et de la gestion du risque au Ministère.

Premier résultat visé : Voir à ce que les dirigeants et les employés à tous les échelons revitalisent continuellement le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.

Produit à livrer et échéance

- Établir la communication avec les employés à tous les échelons afin de les aider à comprendre leurs responsabilités et leurs obligations associées au Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique (sur une base continue).

Deuxième résultat visé : Établir un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats qui fournit une orientation stratégique convaincante.

Produits à livrer et échéance

- Assurer une gestion axée sur les résultats en rendant compte des résultats dans les accords sur la gestion du rendement; les buts et les objectifs des employés découlent des obligations du sous-ministre de rendre des comptes (sur une base continue).
- Améliorer la collaboration horizontale en précisant les responsabilités pour chaque thème évoqué par les résultats visés (sur une base continue).

Troisième résultat visé : Faire comprendre aux employés l'orientation du Ministère, les résultats à produire et leurs responsabilités dans l'atteinte des résultats stratégiques.

Produits à livrer et échéance

- Faire comprendre aux employés à tous les échelons de quelle façon leur travail contribue à l'atteinte des résultats stratégiques, qui sera démontrée dans des sondages (sur une base continue).
- Assurer la mise en œuvre progressive du programme de gestion et de leadership d'AINC (2004–2007).

Quatrième résultat visé : Réunir un effectif diversifié, représentatif et porteur de potentiel et instaurer un milieu de travail qui mise sur les résultats et qui a tout ce qu'il faut pour que le mandat d'AINC soit accompli aujourd'hui et dans les années à venir.

Produits à livrer et échéance

- Élaborer une stratégie sur la diversité qui vise tout particulièrement à assurer, par souci d'équité, une meilleure représentation des employés autochtones au sein du Ministère (2004–2005).
- Promouvoir un milieu de travail qui favorise le recrutement, le perfectionnement et l'avancement des Autochtones et des autres groupes désignés et qui encourage le maintien des effectifs dans la fonction publique fédérale (sur une base continue).
- Mettre en œuvre la politique d'AINC sur l'apprentissage permanent (2004–2005).
- Mettre en œuvre la nouvelle politique sur les langues officielles, qui entrera en vigueur en avril 2004.

Cinquième résultat visé : Élaborer un processus intégré de planification et de production de rapports qui favorise l'adoption d'une approche cohésive pour une gestion axée sur les résultats et qui aide les gestionnaires et les employés à s'acquitter de leurs responsabilités et à atteindre leurs objectifs.

Produits à livrer et échéance

- Établir des processus qui tiennent compte des priorités d'AINC, des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord en ce qui a trait au développement durable et les mettre en application dans les régions où de tels processus sont inexistants (2005–2006).
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie ministérielle exhaustive sur la gestion de l'information et la technologie de l'information qui concorde avec les résultats stratégiques et les priorités (2004–2005).
- Intégrer l'analyse comparative des sexes aux politiques, aux programmes et aux processus du Ministère (sur une base continue).
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'assurance amélioré pour l'approvisionnement et la gestion du matériel et des biens (d'ici à 2004–2005).

Sixième résultat visé : Améliorer la prestation des services aux clients.

Produits à livrer et échéance

- Établir ou revoir les normes de service pour certains services offerts à l'interne (sur une base continue).
- Intégrer des spécialistes fonctionnels au sein des groupes clients et leur donner le rôle de partenaires stratégiques et de sources d'information spécialisées pour des conseils d'ordre fonctionnel (sur une base continue).
- Évaluer la nécessité d'offrir des services dans les deux langues officielles selon les résultats du recensement décennal et modifier, au besoin, la prestation des services (2004–2005).

Septième résultat visé : Établir des relations plus productives.

Produit à livrer et échéance

- Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles approches pour améliorer les interactions entre l'administration centrale et les bureaux régionaux (sur une base continue).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

Dans le but d'atteindre ce résultat stratégique, le Ministère axera ses efforts, au cours des prochaines années, sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de ses relations avec les Premières nations, les Inuits, les gens du Nord et les autres Canadiens, tant à l'échelle nationale que communautaire, ainsi que l'établissement d'une culture d'excellence en gestion axée sur l'obtention de résultats concrets.

À l'interne, il faudra se concentrer sur l'efficacité des activités ministérielles et les relations entre les bureaux régionaux, les secteurs et l'administration centrale. Une main-d'œuvre vieillissante; la concurrence à laquelle se livrent les divers groupes de la fonction publique et les secteurs public et privé pour se gagner des candidats de talent; la grande mobilité du personnel et l'étendue limitée du bassin d'experts fonctionnels chevronnés dans certains domaines comme les ressources humaines, les finances et la vérification et l'évaluation comptent parmi les facteurs qui risquent de nuire à la qualité des services offerts par le Ministère.

Les Canadiens et les parlementaires exigent que les ministères surveillent le rendement des programmes, démontrent et documentent les résultats accomplis et détournent les ressources humaines et financières des activités inefficaces ou peu prioritaires. La capacité d'AINC de fournir aux décideurs des renseignements, de l'aide et des conseils en temps opportun aura une influence directe sur l'habileté de ces derniers à combler ces attentes. Les activités ministérielles visant à accroître la collaboration horizontale, la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'information, la simplification des rapports produits par les Premières nations grâce à un processus de collecte de données amélioré et le perfectionnement du système de planification et d'établissement de rapports figurent parmi les initiatives entreprises pour relever ces défis. AINC parviendra ainsi à renforcer ses processus de fonctionnement, de planification, de présentation de rapports et de décision, ce qui l'aidera à remplir efficacement son mandat et ses objectifs stratégiques.

Pour faire suite à la nouvelle politique sur les langues officielles qui entrera en vigueur en avril 2004, le Ministère prépare un nouveau cadre de travail devant servir à faire connaître les changements qui s'opéreront au chapitre des responsabilités de manière à respecter les exigences de la *Loi sur les langues officielles*. En outre, conformément à la *Loi* et à sa réglementation, AINC mène actuellement une enquête auprès des clients autochtones de ses bureaux régionaux afin de connaître leur langue officielle de préférence. Le Ministère a adapté cette étude de façon à tenir compte de la culture de ses clients et des renseignements déjà recueillis concernant les préférences en matière de langues officielles.

Dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques, le Ministère devra également faire face à la question des litiges qui, de par leur nature accusatoire, peuvent créer d'importantes tensions dans sa relation avec les Inuits, les Premières nations et les gens du Nord. Parallèlement, le nombre élevé de litiges nuit à la capacité du Ministère d'investir de façon stratégique dans d'autres secteurs. Par conséquent, AINC a modifié son approche relative aux litiges de façon à adopter un cadre de gestion des litiges axé sur les résultats, qui mise sur la gestion professionnelle des causes devant les tribunaux, le recours à un éventail d'instruments pour en arriver à un possible arrangement à l'amiable ainsi que la prévention des litiges.

Points à améliorer et leçons apprises

L'adoption d'une nouvelle culture d'excellence en gestion axée sur les résultats exigera des efforts concertés pour faire connaître les avantages et qualités d'une telle approche et notre engagement à mettre en œuvre cette culture en respectant les décisions prises et les ressources allouées. L'établissement d'une fonction de contrôleur moderne au sein d'AINC témoigne de l'importance de s'assurer l'engagement des employés de même que leur sensibilisation et leur bonne compréhension pour veiller à la mise en œuvre réussie d'une initiative ministérielle.

Parmi les ministères fédéraux, AINC agit comme chef de file dans l'élaboration d'un Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), d'un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et d'un Cadre de vérification fondé sur le risque (CVFR), qui amèneront les gestionnaires et les employés à bien comprendre leurs rôles individuels et collectifs en ce qui a trait à l'atteinte des résultats stratégiques et permettront de verser des données actuelles, précises et cohérentes dans les systèmes de gestion ministérielle. Ces outils assureront un lien entre les activités individuelles et le plan d'action du gouvernement concernant les Autochtones. En outre, parce qu'il cherche constamment à obtenir des résultats, le Ministère continuera à chercher des possibilités d'améliorer la communication, tant à l'interne qu'à l'externe, et à collaborer avec les employés et les intervenants en vue de l'accomplissement de progrès permanents concernant les processus et activités ministériels.

Pour donner suite aux rapports de vérification et d'évaluation, notamment au premier chapitre du *Rapport de la vérificatrice générale* de 2002, « Repenser les rapports soumis par les Premières nations aux organismes fédéraux », AINC a prévu plusieurs mesures de suivi, notamment l'examen et l'analyse du mode de collecte de données en vigueur à AINC pour déterminer son utilité dans le cadre des activités ministérielles; la définition d'exigences pour la responsabilisation et la collecte de données axées sur les résultats; la collaboration avec d'autres ministères de façon à éviter de réaliser les mêmes collectes de données et à établir des processus de partage d'information; l'établissement d'un dialogue avec les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord au sujet d'approches novatrices pour mener des collectes de données viables et abordables.

Partenaires clés

Des partenariats internes productifs formés avec les bureaux régionaux et les secteurs sont essentiels à l'adoption d'une culture d'excellence en gestion au sein d'AINC. Il importe également que le Ministère favorise la création de solides partenariats avec des intervenants de l'extérieur afin d'être en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques. En collaboration avec nos partenaires, nous nous efforcerons d'établir des processus pour améliorer et faciliter l'échange d'information entre les bureaux régionaux et l'administration centrale et les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord, et ce, en réduisant la complexité et le double emploi et en insistant sur la rentabilité et l'efficacité. En renforçant notre capacité à travailler avec nos partenaires, nous favoriserons l'échange d'information et la gestion des ressources ministérielles grâce auxquels, d'une part, les collectivités perfectionneront leurs compétences tout au long de leur progression vers l'autosuffisance et, d'autre part, les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord auront de meilleures chances d'épanouissement.

Commission canadienne des affaires polaires

Résumé

Résultat stratégique	Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes	Ressources (en millions de dollars)
Permettre aux Canadiens de participer efficacement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires	• Renseigner les Canadiens sur la science polaire	0,4
	• Accentuer la présence du Canada au sein des organisations circumpolaires internationales	0,3
	• Exercer un rôle de plus en plus important de gardien du savoir polaire au Canada	0,3

Détails

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Commission canadienne des affaires polaires

Permettre aux Canadiens de participer efficacement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires

Dépenses prévues : 1 million de dollars par année

Que suggère ce résultat stratégique?

Le résultat dont il est question ici a pour but d'aider le Canada à maintenir son rôle de chef de file à titre de nation polaire en veillant à ce que les scientifiques canadiens aient accès à une aide financière, à des ressources et à un soutien approprié sur les plans de la logistique et de l'infrastructure. De cette façon, le Canada sera en mesure de maintenir les normes élevées auxquelles s'attendent les chercheurs canadiens intéressés par la science polaire; de veiller à ce que les Canadiens comprennent mieux l'Arctique et son rôle dans le changemen: climatique qui s'opère sur la scène internationale; de mieux faire comprendre comment vivre et prospérer dans les régions nordiques du Canada.

Résumé

Résultat stratégique	Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes	Ressources (en millions de dollars)

Détails

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Commission canadienne des affaires polaires

Permettre aux Canadiens de participer efficacement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires

Dépenses prévues : 1 million $ (inclus par ANOR)

Que suggère ce résultat stratégique?

Le résultat dont il est question ici a pour but d'aider le Canada à maintenir son rôle de chef de file à titre de nation polaire en veillant à ce que les scientifiques canadiens aient accès à une aide financière, à des ressources et à un soutien approprié sur les plans de la logistique et de l'infrastructure. De cette façon, le Canada sera en mesure de maintenir les normes élevées auxquelles s'attendent les chercheurs canadiens intéressés par la science polaire; de veiller à ce que les Canadiens comprennent mieux l'Arctique et son rôle dans le changement climatique qui s'opère sur la scène internationale; de mieux faire comprendre comment vivre et prospérer dans les régions nordiques du Canada.

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Renseigner les Canadiens sur la science polaire**

Avantages et résultats :

- Poursuivre les progrès dans la coordination de la recherche polaire, dans l'enrichissement du savoir et dans l'amélioration de l'accès aux renseignements.
- Augmenter la masse critique de renseignements qui sont nécessaires pour entreprendre des analyses significatives, pour cerner les tendances importantes de la recherche polaire au Canada et repérer ses principales forces et lacunes ainsi que pour permettre aux décideurs de faire des choix éclairés.
- Contribuer à la compréhension des questions polaires de manière à ce que les Canadiens prennent davantage conscience des besoins en recherche polaire et de la façon dont ces besoins peuvent être comblés.

Stratégie facilitant les résultats :

- Accroître la sensibilisation aux questions polaires et multiplier les activités de recherche à l'échelle nationale et internationale.
- Continuer de produire de façon systématique et régulière des rapports sur le rendement du Canada en matière de recherche polaire.
- Poursuivre l'expansion du Système canadien d'information polaire.
- Continuer de promouvoir et d'alimenter le Répertoire pour chercheurs, accessible en direct.
- Poursuivre la mise au point et l'expansion du site Internet sur l'information polaire à l'intention des élèves des niveaux primaire, secondaire et universitaire.

Premier résultat visé : Enrichir le savoir polaire.

Produits à livrer et échéance

- Publier le bulletin de la Commission *Méridien* et le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques* (sur une base continue).
- Assurer la liaison entre les ressources nationales et internationales en recherche polaire et améliorer le Forum pour les sciences polaires, un outil Web interactif servant à lancer la discussion au sujet de la conduite des activités liées à la science polaire et de l'élaboration de politiques (sur une base continue).
- Appuyer la tenue de conférences et d'ateliers sur de nouvelles questions d'intérêt national et international, comme la souveraineté et la gouvernance dans l'Arctique, en collaboration avec d'autres organisations (sur une base continue).
- Promouvoir les échanges internationaux entre les chercheurs qui s'intéressent aux questions circumpolaires (sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Accentuer la présence du Canada au sein des organisations circumpolaires internationales**

Avantages et résultats :

- Mieux informer les Canadiens dans l'Arctique et l'Antarctique des travaux de recherche de classe mondiale qui sont menés en lien avec les questions polaires et augmenter le soutien offert à ces recherches.
- Améliorer le profil du Canada à titre de nation circumpolaire au pays et à l'étranger.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- Continuer d'assurer une présence canadienne convaincante au sein des organisations et des comités internationaux.
- Encourager les scientifiques canadiens à participer davantage à la recherche interdisciplinaire et multidisciplinaire portant sur des questions d'intérêt mondial, notamment dans le cadre de l'Année polaire internationale en 2007–2008, et à y jouer un rôle moteur.

Premier résultat visé : Améliorer le profil international du Canada en tant que nation circumpolaire.

Produits à livrer et échéance

- Participer aux travaux du Volet nordique de la politique étrangère du Canada, de l'Université de l'Arctique, du Conseil de l'Arctique, du Comité international des sciences dans l'Arctique, du Forum sur la recherche nordique et du Comité scientifique de recherche antarctique (sur une base continue).
- Continuer de collaborer avec les chercheurs à promouvoir la recherche et faire connaître au public les questions de portée internationale associées à l'Arctique et l'Antarctique (sur une base continue).

Thème évoqué par les résultats visés et priorité constante : **Exercer un rôle de plus en plus important de gardien du savoir polaire au Canada**

Avantages et résultats :

- Illustrer plus clairement l'engagement de la Commission à l'égard de la recherche polaire dans l'Arctique et l'Antarctique en travaillant avec les ministères et les organismes du gouvernement à l'élaboration de stratégies, de mesures et de politiques nationales; en travaillant avec les organisations intéressées à mettre sur pied le Programme canadien de recherche sur l'Antarctique; en aidant et en encourageant les scientifiques canadiens à préparer des projets de recherche qui porteront sur des problèmes préoccupant les Canadiens et qui seront profitables aux résidants du Nord.
- Accroître la sensibilisation à la nécessité, pour les universités, les ministères et les organismes du gouvernement fédéral, d'avoir un accès plus libre à la recherche polaire et mieux faire comprendre l'importance d'offrir un appui plus solide au secteur de la recherche.

Stratégie facilitant l'atteinte de résultats :

- Continuer de surveiller l'état du savoir polaire au Canada et de produire des rapports à ce sujet.
- Favoriser l'élaboration d'une politique nationale sur la recherche scientifique dans l'Arctique et l'Antarctique.
- Aider le Canada à se conformer aux ententes internationales (par exemple, le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement) (sur une base continue).

Premier résultat visé : Renforcer les activités scientifiques et technologiques que le Canada entreprend dans les régions polaires.

Produits à livrer et échéance

- Continuer de suivre l'évolution des indicateurs de la connaissance polaire (sur une base continue).
- Publier le bulletin de la Commission *Méridien* et le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques* dans le but de fournir à la communauté nationale et internationale de chercheurs, de décideurs, d'étudiants ainsi qu'au grand public des renseignements à jour sur la recherche polaire (sur une base continue).
- Élaborer le Programme canadien de recherche sur l'Antarctique (sur une base continue).
- Élaborer une stratégie nationale de recherche sur l'Arctique (sur une base continue).

Défis, risques, possibilités et justification des choix

La Commission canadienne des affaires polaires veille à ce que la communauté nationale soit attentive aux besoins d'améliorer les conditions dans lesquelles la recherche est menée à l'échelle nationale et à la nécessité d'avoir des travaux de recherche, de l'information et des infrastructures connexes de portée mondiale en lien avec les questions polaires. En outre, la Commission se veut une référence par excellence pour tout ce qui a trait à la recherche polaire et est une source d'information servant d'intermédiaire entre les gouvernements, le secteur de la recherche, les collectivités du Nord, le secteur privé, le milieu universitaire et les organisations autochtones.

La Commission est le tout premier organisme avec qui la communauté scientifique circumpolaire communique. Elle représente le Canada au sein du Comité international des sciences dans l'Arctique et au Comité scientifique de recherche antarctique. De plus, elle assure la liaison avec les organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire.

Points à améliorer et leçons apprises

Le Système canadien d'information polaire, accessible dans le Web, a le potentiel d'offrir aux Canadiens beaucoup plus de renseignements sur les questions polaires que ses capacités actuelles le lui permettent. Par exemple, la transmission vidéo en temps réel pour les conférences, les séminaires et les ateliers sur la recherche polaire n'a pu se concrétiser, faute de fonds. En raison de sa renommée qui ne cesse de croître ces dernières années, la Commission crée de plus fortes attentes dans la communauté de recherche polaire, ce qui fait qu'elle est de plus en plus sollicitée de tenir des réunions et des conférences et d'offrir d'autres formes de soutien.

La Commission est dans l'impossibilité de répondre à la demande. Les fonds qui lui sont accordés ont connu une baisse d'environ 25 % depuis sa création, en 1991. Par conséquent, la Commission ne peut que maintenir les activités courantes et est incapable d'entreprendre de nouvelles activités, que ce soit l'examen de la pertinence de l'infrastructure de la recherche polaire ou la mise sur pied d'un processus de consultation pour élaborer une politique nationale sur la recherche dans l'Arctique et l'Antarctique.

Partenaires clés

Le Volet nordique de la politique étrangère du Canada, l'Université de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le Comité international des sciences dans l'Arctique, le Forum sur la recherche nordique et le Comité scientifique de recherche antarctique.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, AINC, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, l'Institut circumpolaire canadien, l'Institut arctique de l'Amérique du Nord, le Groupe d'études inuit et circumpolaires, Québec-Océan, le Centre d'études nordiques et les organisations autochtones.

Résultats stratégiques et secteurs d'activité (2004-2005)

Affaires indiennes et du Nord Canada (en millions de dollars)

	Secteurs d'activité			
Résultats stratégiques	Affaires indiennes et inuites	Affaires du Nord	Gestion et administration ministérielles	Total
Le gouvernement – Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération	704,5	13,9	–	718,4
Les gens – Améliorer le bien-être des personnes et des familles	2 657,8	79,8	–	2 737,6
Les terres – Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources	179,4	69,0	–	248,4
L'économie – Accroître la participation à la vie économique	1 844,1	21,8	–	1 865,9
Le fonctionnement – Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère	–	–	338,0	338,0
Total	**5 385,8**	**184,5**	**338,0**	**5 908,3**

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement. Les dépenses non budgétaires, évaluées à 76 millions de dollars, sont inclues.

Budget principal des dépenses 2004-2005 (ancienne structure)
Passage à la nouvelle structure de résultats

		Nouvelle structure				
	Ancienne structure	Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie	Le fonctionnement
Programme des affaires indiennes et inuites						
Services fonciers et fiduciaires	149,8	19,4	21,0	95,7	7,0	6,7
Enseignement primaire et secondaire	1 128,5	–	1 128,5	–	–	–
Enseignement postsecondaire	305,2	–	305,2	–	–	–
Développement social	1 175,5	–	1 175,5	–	–	–
Immobilisations et entretien	852,7	–	–	–	852,7	–
Logement	161,3	–	–	–	161,3	–
Appui aux gouvernements indiens	395,7	390,1	–	–	–	5,6
Développement économique	137,6	–	–	–	137,6	–
Autonomie gouvernementale	156,4	128,8	27,6	–	–	–
Activités régionales	127,2	–	–	–	–	127,2
Revendications	999,8	165,7	–	83,7	685,5	64,9
Total partiel	5 589,7	704,0	2 657,8	179,4	1 844,1	204,3
Programme des affaires du Nord	199,3	13,9	79,8	69,0	21,8	14,8
Programme de l'administration	119,4	0,5	–	–	–	118,9
Total	5 908,3	718,4	2 737,6	248,4	1 865,9	338,0

Commission canadienne des affaires polaires (en millions de dollars)

	Secteur d'activité
Résultat stratégique	Commission canadienne des affaires polaires
Permettre aux Canadiens de participer efficacement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires.	1,0

Responsabilisation – Organisation et secteurs d'activité

Affaires indiennes et du Nord Canada

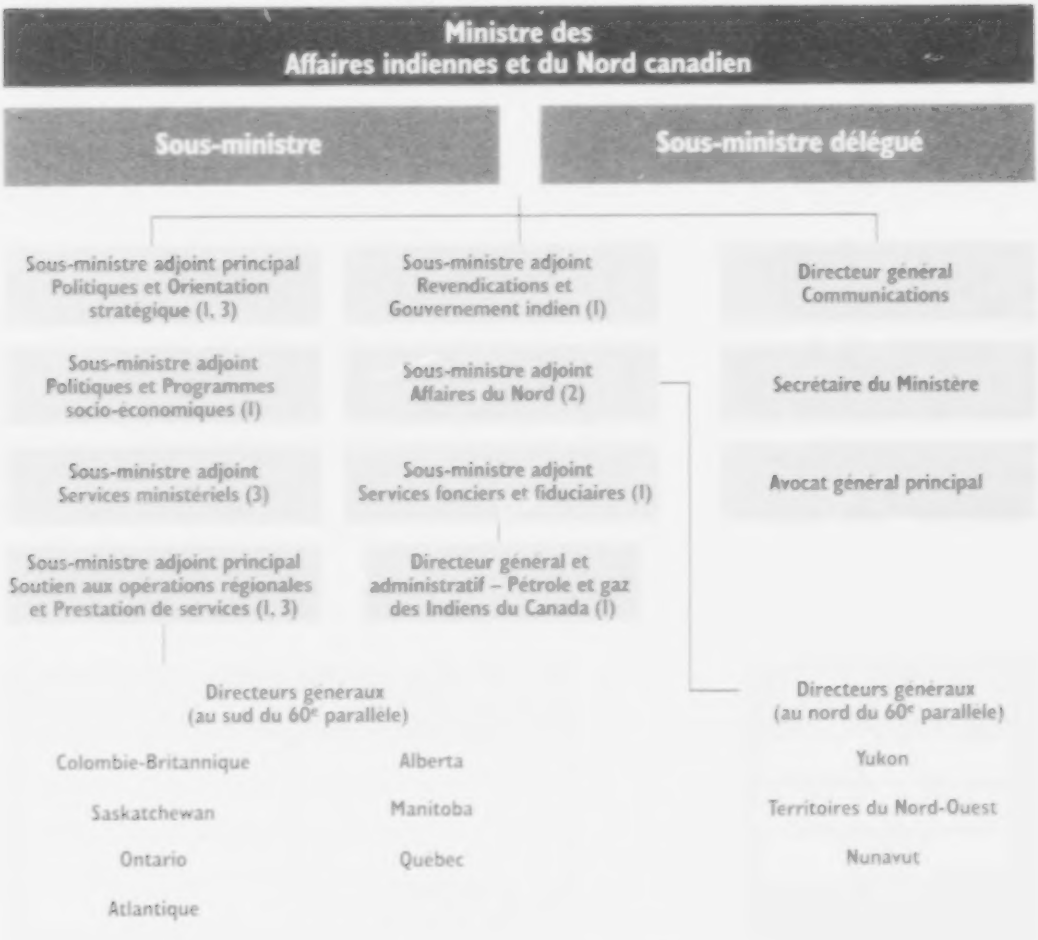
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Sous-ministre
Sous-ministre délégué
Sous-ministre adjoint principal Politiques et Orientation stratégique (I, 3)
Sous-ministre adjoint Revendications et Gouvernement indien (I)
Directeur général Communications
Sous-ministre adjoint Politiques et Programmes socio-économiques (I)
Sous-ministre adjoint Affaires du Nord (2)
Secrétaire du Ministère
Sous-ministre adjoint Services ministériels (3)
Sous-ministre adjoint Services fonciers et fiduciaires (I)
Avocat général principal
Sous-ministre adjoint principal Soutien aux opérations régionales et Prestation de services (I, 3)
Directeur général et administratif – Pétrole et gaz des Indiens du Canada (I)
Directeurs généraux (au sud du 60e parallèle)
Colombie-Britannique
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
Atlantique
Directeurs généraux (au nord du 60e parallèle)
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut

Secteurs d'activité	Dépenses prévues 2004–2005 (en millions de dollars)	ETP
Affaires indiennes et du Nord Canada		
1. Affaires indiennes et inuites	5 385.8	1 091
2. Affaires du Nord	184.5	269
3. Gestion et administration ministérielles	338.0	2 737
Total (Ministère)	5 908.3	4 097
Commission canadienne des affaires polaires		
Commission canadienne des affaires polaires	1.0	5

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004*	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Affaires indiennes et inuites	4 827,1	5 249,0	4 927,6	4 979,9
Affaires du Nord	131,7	174,0	165,1	159,4
Gestion et administration ministérielles	303,1	337,8	338,1	339,1
Dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses	5 262,0	5 760,8	5 430,7	5 478,4
Dépenses non budgétaires du Budget principal des dépenses	77,4	73,6	72,5	67,5
Moins : Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	5 339,4	5 834,4	5 503,2	5 545,9
Rajustements aux dépenses prévues**	272,8	74,0	49,4	53,9
Dépenses nettes prévues	5 612,2*	5 908,3	5 552,7	5 599,8
Moins : Recettes non disponibles	193,5	172,0	159,3	156,7
Plus : Coût des services reçus sans frais	58,7	64,9	65,9	66,8
Coût net du programme	5 477,4	5 801,3	5 459,3	5 509,9
Équivalents temps plein	4 100	4 097	4 085	4 062
Commission canadienne des affaires polaires				
Dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0
Rajustements aux dépenses prévues	–	–	–	–
Coût net du programme	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Tient compte des dépenses nettes prévues d'ici à la fin de l'exercice financier.

** Des fonds additionnels sont versés en 2003-2004 pour les dépenses suivantes : les règlements à l'amiable (81 millions de dollars); les améliorations aux réseaux d'aqueduc et d'égouts dans les réserves (71 millions de dollars); l'éducation des Premières nations (40 millions de dollars); l'évaluation, la gestion et l'assainissement des lieux contaminés (38 millions de dollars); le Service aérien omnibus du Nord (15 millions de dollars); la gestion des litiges (15 millions de dollars); les besoins de fonctionnement supplémentaires (13 millions de dollars). Les ajustements qui concernent les prochaines années tiennent compte des fonds additionnels versés pour : les activités diverses reliées aux revendications (37 millions de dollars en 2004-2005 et 16 millions de dollars en 2005-2006 et 2006-2007); les soins aux enfants des Premières nations (6 millions de dollars en 2004-2005, 8 millions de dollars en 2005-2006 et 10 millions de dollars en 2006-2007); et des initiatives du Budget 2004 (30 millions de dollars en 2004-2005, 25 millions de dollars en 2005-2006 et 28 millions de dollars en 2006-2007) incluant la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le centre indépendant sur le gouvernement des Premières nations et développement économique du Nord.

Les dépenses nettes prévues – L'explication des tendances

L'augmentation nette d'environ 296 millions de dollars entre 2003-2004 et 2004-2005 s'explique essentiellement de la façon suivante : une augmentation de 263 millions de dollars pour le règlement des revendications particulières et globales et les rajustements requis conformément aux ententes signées; une augmentation de 84 millions de dollars pour les programmes et les services courants; une augmentation de 30 millions de dollars pour les initiatives du Budget 2004; une augmentation de 26 millions de dollars pour l'éducation des Premières nations; une augmentation de 10 millions de dollars pour des mesures liées au changement climatique; une réduction dans le financement visé en 2003-2004 pour les règlements à l'amiable (81 millions de dollars) et les lieux contaminés (38 millions de dollars).

La réduction nette d'environ 356 millions de dollars entre 2004-2005 et 2005-2006 est principalement attribuable aux éléments suivants : une augmentation de 86 millions de dollars pour les programmes et les services courants; une réduction de 395 millions de dollars pour le règlement de diverses revendications selon les ententes conclues ou la prolongation en instance des pouvoirs; la temporisation de 33 millions de dollars en fonds prévus pour diverses mesures (par exemple, la mise en valeur de l'énergie dans le Nord, le Fonds du Canada pour la création d'emplois et le remplacement de l'équipement).

L'augmentation nette d'environ 47 millions de dollars entre 2005-2006 et 2006-2007 est principalement attribuable aux éléments suivants : une augmentation de 88 millions de dollars pour les programmes et les services courants; une réduction de 27 millions de dollars pour le règlement de diverses revendications selon les ententes conclues; la temporisation de 16 millions de dollars en fonds prévus pour diverses mesures (par exemple, la stratégie liée à la décision *Marshall* et l'évaluation des diamants).

SECTION VI *Annexes*

Tableaux

Tableau 1 – Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Ministère				
Affaires indiennes et inuites	24,9	32,3	20,0	20,0
Affaires du Nord	3,5	3,5	3,5	3,5
Gestion et administration ministérielles	5,0	5,0	5,0	5,0
Total des dépenses d'immobilisations	33,4	40,8	28,5	28,5
Commission canadienne des affaires polaires	–	–	–	–

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 2 – Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Ministère				
Subventions				
Affaires indiennes et inuites	830,9	1 066,5	665,5	647,0
Affaires du Nord	0,8	0,7	0,7	0,7
Gestion et administration ministérielles	–	–	–	–
Total des subventions	831,7	1 067,2	666,2	647,7
Contributions				
Affaires indiennes et inuites	3 877,8	4 039,1	4 100,7	4 180,6
Affaires du Nord	89,0	80,9	83,5	83,1
Gestion et administration ministérielles	0,8	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 967,5	4 120,4	4 184,8	4 264,2
Total (subventions et contributions)				
Affaires indiennes et inuites	4 708,7	5 105,5	4 766,2	4 827,6
Affaires du Nord	89,8	81,6	84,3	83,8
Gestion et administration ministérielles	0,8	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert	4 799,2	5 187,6	4 851,0	4 912,0
Commission canadienne des affaires polaires	–	–	–	–

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 3 – Détails des programmes de paiements de transfert

Objectifs des programmes de paiements de transfert par secteur d'activité	Résultats stratégiques
Affaires indiennes et inuites *(Dépenses prévues en 2004-2005 : subventions de 1 066,5 millions de dollars; contributions de 4 039,1 millions de dollars)* Établir un milieu qui favorise un avenir meilleur pour tous les Inuits et les citoyens des Premières nations en appuyant une saine gouvernance et la responsabilisation des gouvernements des Premières nations envers leurs citoyens comme fondement du développement social et économique, en faisant la promotion du perfectionnement des compétences et de l'expertise, contribuant ainsi à des gouvernements autochtones plus autonomes et à une autosuffisance individuelle et communautaire accrue, et en s'efforçant de régler les griefs accumulés.	Le gouvernement – Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération Les gens – Améliorer le bien-être des personnes et des familles
Affaires du Nord *(Dépenses prévues en 2004-2005 : subventions de 0,7 million de dollars; contributions de 80,9 millions de dollars)* Renforcer les trois territoires du Nord canadien en appuyant les institutions de gouvernance du Nord par le transfert de responsabilités de type provincial et la collaboration intergouvernementale, travailler en partenariat avec les gens du Nord pour garantir le développement durable du Nord, y compris les gens, les ressources, l'environnement et l'économie, et favoriser la collaboration intergouvernementale sur le plan international relativement aux questions d'intérêt circumpolaire.	Les terres – Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources L'économie – Accroître la participation à la vie économique
Gestion et administration ministérielles *(Dépenses prévues en 2004-2005 : aucune subvention; contributions de 0,5 million de dollars)* Assurer l'orientation en matière de politiques et la saine gestion du Ministère pour garantir l'efficacité et la rentabilité de la planification, de la responsabilisation, du personnel, des communications et d'autres soutiens administratifs et promouvoir la compréhension des obligations mutuelles afin d'aider à régler les griefs et de gérer les risques.	Le fonctionnement – Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère

Surveillance des points de repère

Le Ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le Ministère a élaboré divers cadres de rendement et des modalités de rapport qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Il a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

Tableau 4 – Fondation

Fondation pour la guérison des Autochtones

La Fondation pour la guérison des Autochtones a été mise sur pied en janvier 1998 à titre de société apolitique à but non lucratif travaillant de manière indépendante du gouvernement pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de guérison. Cette stratégie a pour but de se pencher sur les séquelles découlant des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens. La Fondation, qui s'est vu confier un mandat de 10 ans, a reçu des fonds de 350 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral.

En date d'octobre 2003, la Fondation pour la guérison des Autochtones avait engagé plus de 390 millions de dollars (cette somme inclut les intérêts versés sur les 350 millions de dollars). Elle n'accepte plus les demandes de financement et se concentre maintenant sur la supervision des projets à réaliser. Elle continuera de publier des documents de recherche et un rapport final pendant les années qui restent à son mandat. La Fondation pour la guérison des Autochtones s'attend à ce que le financement accordé pour la réalisation des projets se termine d'ici au 31 mars 2007.

Deux évaluations indépendantes provisoires du processus lié à la Stratégie de guérison et de ses répercussions ont été réalisées par Kishk Anaquot Health Research et présentées à la Fondation en juin 2001 et en septembre 2002. Ces deux évaluations ainsi qu'une mise à jour et les rapports annuels peuvent être consultés dans le site Web de la Fondation à l'adresse http://www.ahf.ca.

Tableau 5 – Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Ministère				
Affaires indiennes et inuites				
Revenus de placements :				
• Fonds du développement économique des Indiens	0,5	0,5	0,5	0,5
• Revendicateurs autochtones	8,5	8,5	8,5	8,5
Recouvrement de prêts garantis	0,5	0,5	0,5	0,5
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	12,7	12,7	12,7	12,7
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	1,5	1,5	1,5	1,5
Produits :				
• Vente de biens excédentaires de l'État	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	6,3	7,1	7,1	7,1
Total partiel (Affaires indiennes et inuites)	30,1	30,9	30,9	30,9
Affaires du Nord				
Revenus de placements :				
• Projet Norman Wells – Bénéfices	84,0	78,0	73,0	68,0
• Autres	0,5	0,5	0,5	0,5
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	1,1	1,1	1,1	1,1
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	1,1	1,1	1,1	1,1
Exploitation minière du Canada	53,3	41,0	34,3	36,3
Redevances – Carrières	0,2	0,2	0,2	0,5
Redevances pétrolières et gazières	20,0	16,0	15,0	15,0
Location de terres, bâtiments et matériel	0,1	–	–	–
Frais d'usage de terres	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres frais, locations et permis	–	–	–	–
Produits :				
• Ventes	–	–	–	–
• Vente de biens excédentaires de l'État	–	–	–	–
Autres recettes non fiscales	2,9	2,9	2,9	2,9
Total partiel (Affaires du Nord)	163,2	140,9	128,2	125,6
Gestion et administration ministérielles				
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	–	–	–	–
Total partiel (Gestion et administration ministérielles)	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	193,5	172,0	159,3	156,7
Commission canadienne des affaires polaires	–	–	–	–

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 6 – Coût net des programmes pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	5 908,3
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	26,1
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	20,4
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,6
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	17,8
Total partiel	64,9
Moins : Recettes non disponibles	172,0
Coût net des programmes pour 2003-2004	5 801,3

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 7 – Prêts, placements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Ministère				
Prêts à des requérants autochtones	45,0	38,1	36,1	31,1
Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	28,2	37,7	36,4	36,4
Total	73,2	75,8	72,5	67,5
Commission canadienne des affaires polaires	–	–	–	–

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 8 – Mesures d'ordre réglementaire

AINC assume la responsabilité d'un mandat en deux volets distincts d'égale importance : **Affaires indiennes et inuites** et **Affaires du Nord**. Ce vaste mandat lui est principalement conféré par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; par ailleurs, le Ministère est chargé d'administrer plus de 50 lois. Les fonctions d'AINC sont donc complexes, et ses responsabilités portent sur un large éventail de services.

Pour obtenir la liste complète des lois administrées par AINC, veuillez consulter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/leg/index_f.html.

La liste des règlements actuellement en vigueur et des mesures de réglementation prévues en 2003-2004 est donnée à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/leg/reg/index_f.html.

On peut aussi obtenir ces renseignements en téléphonant au (819) 997-0380.

Stratégie de développement durable

Conformément au projet de réunir la Stratégie de développement durable et le *Rapport sur les plans et les priorités* en un seul et même document, un nombre important d'engagements particuliers pris par le Ministère en lien avec le développement durable sont intégrés au présent rapport. Toutefois, la Stratégie de développement durable aborde une multitude d'autres engagements, qui n'apparaissent pas dans ce document. La nouvelle stratégie, intitulée *Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord*, peut être consultée à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_f.html. Le texte qui suit expose quelques faits saillants de la Stratégie et rappelle les principaux engagements en matière de développement durable énoncés dans le présent rapport.

En 2004–2005, on s'efforcera d'atteindre les objectifs dont fait mention la troisième stratégie récemment déposée. La Stratégie de développement durable 2004–2006 a été révisée de façon à attirer l'attention sur les thèmes qui viennent enrichir l'orientation stratégique générale du Ministère. De plus, l'engagement du Ministère à son égard a été considérablement renforcé : pour la première fois, tous les bureaux régionaux et les principaux secteurs de l'administration centrale ont participé à sa production, et tous ont pris des engagements spécifiques à l'endroit du développement durable. Les bureaux régionaux du Ministère veillent à la poursuite de plus de la moitié des engagements énoncés.

Les cinq thèmes de la Stratégie sont les suivants : la consultation et la prise de décisions conjointes; la planification à long terme; la gestion de l'eau; le changement climatique et la gestion de l'énergie; l'intégration du développement durable aux politiques et aux processus ministériels. Les quatre premiers ont trait directement à la viabilité des collectivités; ce sont d'ailleurs sous ces thèmes que l'on trouve la plupart des objectifs des bureaux régionaux. Le cinquième thème porte sur l'apport de changements fonctionnels et comportementaux plus subtils au sein du Ministère.

Sous le premier thème, les engagements du Ministère portent sur deux grands objectifs : établir un cadre de travail précis pour guider les consultations menées auprès des Inuit et des Premières nations; élaborer un processus régional de coopération qui permettra de définir des priorités collectives (ce dernier engagement est abordé sous la rubrique Résultat stratégique : Le fonctionnement).

Les engagements qui s'inscrivent dans le deuxième thème sont axés sur l'élaboration d'un cadre de planification intégrée applicable à l'échelle fédérale, sur le soutien de la planification communautaire générale ainsi que sur la conception d'un cadre utilisé pour diriger l'exploitation des ressources du Nord (ces deux engagements sont traités sous la rubrique Résultat stratégique : Les gens ainsi que dans la section sur le Nord).

Les troisième et quatrième thèmes sont plus spécifiques : les engagements qui visent à assurer un approvisionnement en eau salubre et un traitement efficace des eaux usées sont abordés sous la rubrique Résultat stratégique : L'économie, tandis que les engagements qui portent sur le changement climatique et la gestion de l'énergie trouvent leur place dans la section sur le Nord.

Par le cinquième thème, le Ministère s'engage à intégrer le concept de développement durable à ses programmes, ses politiques et ses processus décisionnels courants. Ce thème vise principalement à réformer la façon dont le Ministère fonctionne en élaborant des outils et des procédés qui faciliteront l'intégration du développement durable; en renseignant davantage les employés du Ministère, les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord sur la Stratégie; en modifiant les structures organisationnelles au sein du Ministère; en adoptant une approche qui fait appel aux systèmes de gestion environnementale pour s'assurer que les activités internes prennent le virage écologique.

Les Services ministériels sont principalement responsables d'intégrer le concept de développement durable aux activités internes du Ministère. Selon les plans de travail élaborés pour 2004–2005, on se concentrera à étudier les politiques et à analyser les lacunes dans les principaux secteurs qui interviennent sur l'environnement, comme les biens immobiliers, l'approvisionnement, les parcs automobiles, la technologie de l'information et les voyages. On modernisera les politiques en tenant compte de la gestion environnementale et du développement durable et on comblera les lacunes, le cas échéant. De plus, on entreprendra une étude des biens immobiliers placés sous la garde du Ministère afin de déterminer s'il existe des possibilités de régler des questions clés en lien avec l'environnement, le secteur juridique et d'autres domaines pertinents (les engagements de la Stratégie qui traitent de ce thème sont abordés sous la rubrique Résultat stratégique : Le fonctionnement).

Partenaires fédéraux – Ministères ou organismes

Santé Canada

Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca.

Services de santé non assurés; Services de santé communautaires; Santé du milieu et surveillance; Services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones; Grandir ensemble — Santé mentale communautaire et développement de l'enfant; Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations et des Inuits; Salubrité des aliments et nutrition; Centre pour l'avancement de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Collecte et analyse de l'information sur la santé des Premières nations; Usure des immobilisations; Sécurité publique et anti-terrorisme; Développement de la petite enfance pour les enfants des Premières nations et les autres enfants autochtones; Dossier électronique de santé sur les soins primaires des Premières nations et des Inuits; Projet fédéral-provincial de télésanté pour les Premières nations; Stratégie de la gestion des eaux des Premières nations; Stratégie canadienne antidrogue renouvelée; Cadre de règlement permettant d'aborder les séquelles des pensionnats indiens; Établissements de santé et biens matériels; Stratégie d'investissements en soins infirmiers; Initiatives d'intégration des soins de santé; Stratégie d'immunisation; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; et Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador.

Ressources humaines et Développement des compétences

Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.rhdcc.gc.ca/fr/accueil.shtml.

Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones; Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.cmhc-schl.gc.ca.

Dans les réserves : Programmes de logement sans but lucratif; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme d'amélioration de maisons d'hébergement; Logements adaptés : aînés autonomes; Développement du potentiel des Autochtones; Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits.

À l'extérieur des réserves : Programme de logement pour les ruraux et pour les Autochtones; Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme de réparations d'urgence; Programme d'amélioration de maisons d'hébergement; Programme de développement du potentiel des Autochtones; Convention de la Baie James et du Nord québecois en matière de logement au Nunavik.

Sécurité publique et Protection civile Canada

Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.psepc-sppcc.gc.ca.

Politique sur les services de police des Premières nations — Mise en œuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils servent.

Patrimoine canadien

Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (819) 994-3835.

Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Programme des langues autochtones; Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada

Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.abc-eac.ic.gc.ca.

Augmenter le nombre d'entreprises canadiennes viables détenues ou gérées par des Autochtones et offrir un milieu d'affaires favorable aux Canadiens autochtones dans toutes les régions du Canada.

Pêches et Océans Canada

Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.

Stratégie des pêches autochtones et processus de réponse à long terme à l'arrêt *Marshall* (Accès aux pêcheries et programme de cogestion) — accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles Canada

Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.nrcan-rncan.gc.ca.

Forêt modèle autochtone; Programme de foresterie des Premières nations; Arpentage des terres du Canada — Revendications des terres; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; Plan d'action sur le changement climatique; Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada

Communiquer avec la Direction, Justice applicable aux Autochtones au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.canada.justice.gc.ca.

Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; Accès aux études de droit pour les Autochtones; L'initiative de renouvellement du système de justice applicable aux jeunes; Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé

En ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 943-1515 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.indianclaims.ca; pour toute autre affaire, communiquer avec l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (Bureau du Conseil privé).

Commission sur les revendications particulières des Indiens; Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral; Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain.

Défense nationale

Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Services correctionnels

Composer le (613) 943-0493 ou visiter le site Web à l'adresse http://www.csc-scc.gc.ca.

Programme de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones en ce qui a trait au VIH/SIDA, aux SAF/EAF et à la guérison traditionnelle; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Ententes avec les collectivités autochtones visant à offrir des services aux délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada

Les résidants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord peuvent composer le (604) 775-6400; tous les autres résidants peuvent téléphoner au (613) 996-2686. Une autre solution est de visiter le site Web à l'adresse http://www.irsr-rqpi.gc.ca.

Objectif stratégique : Gestion et résolution des demandes de compensation visant les séquelles des pensionnats indiens.

Fiabilité des statistiques

Statistiques démographiques fournies et vérifiées au moyen du Système d'inscription des Indiens

Le Système d'inscription des Indiens, tenu à jour par AINC, existe depuis 1951 et, dans sa forme actuelle, depuis 1990. On dit de ce système qu'il fait autorité puisqu'il comporte le nom de chaque personne inscrite en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Il est mis à jour sur une base continue par des employés du Ministère et par quelque 450 agents de l'inscription.

Le Système représente une source de données fiable, exception faite d'une lacune majeure : la transmission tardive des données portant sur les événements de la vie, comme les naissances et les décès. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du Système d'inscription des Indiens, veuillez communiquer avec la Sous-section de l'information, Direction de l'inscription des Indiens et des listes des bandes, en composant le (819) 997-9265. Pour plus de renseignements sur les répercussions qu'entraîne la transmission tardive des données portant sur les événements de la vie, vous pouvez communiquer, sans frais, avec le Centre d'appel des renseignements généraux d'AINC en composant le 1-800-567-9604.

Statistiques démographiques fournies et vérifiées au moyen de projections

Population des Indiens inscrits vivant dans une réserve
Le Ministère se sert des projections démographiques établies selon des données de 2000. Ces projections sont élaborées par Statistique Canada, pour le compte du Ministère, au moyen du Système d'inscription des Indiens. Elles sont rajustées de manière à tenir compte de la transmission tardive de données sur les décès et les naissances ainsi que de l'omission de rapporter un certain nombre de décès et de naissances; elles diffèrent donc des données qui figurent dans le Système d'inscription. Bien que ces projections ne soient pas des prédictions, elles représentent les tendances que suivra la population des Indiens inscrits selon l'exactitude des hypothèses sous-jacentes (concernant les naissances, les décès, divers ajouts, la migration, la réintégration et la transmission héréditaire du statut).

Population canadienne
Le Ministère a recours au document intitulé *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000–2026* (une publication de Statistique Canada portant le numéro 91-520). Les données qui y figurent sont considérées comme fiables si l'on admet l'exactitude des hypothèses sous-jacentes.

Statistiques démographiques fournies et vérifiées au moyen du Recensement du Canada de 2001

Les statistiques du Recensement de 2001 présentent de façon ponctuelle les caractéristiques de la population canadienne. Elles se fondent sur les données fournies par les personnes concernées elles-mêmes.

L'une des principales lacunes des statistiques du recensement est le sous-dénombrement, qui s'explique par l'omission de participer ou par le recensement incomplet des collectivités. Selon une estimation préliminaire publiée par Statistique Canada le 21 janvier 2003, de 30 000 à 35 000 personnes environ n'ont pas été inscrites sur la liste pour le Recensement de 2001. Il s'agit principalement d'Indiens inscrits vivant dans une réserve. Le problème de l'omission de participer ne s'est pas posé dans les collectivités

des Premières nations habitant les territoires nordiques, ce qui fait que les statistiques concernant le Nord sont très fiables.

Il convient de noter que la compilation des données sur la population autochtone dans le Nord a été faite en fonction du sens qu'AINC donne au terme Autochtone. La définition d'AINC tient compte des répondants qui se sont déclarés comme satisfaisant à l'un ou l'autre des critères suivants : être inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*; appartenir à une bande; avoir l'identité autochtone; être d'ascendance autochtone, peu importe l'ethnie ou le nombre d'ethnies en cause.

En ce qui concerne les taux d'emploi de la main-d'œuvre et les taux d'achèvement au postsecondaire pour 2001, les pourcentages ont été calculés en fonction de la catégorie « ne fréquentant pas un établissement d'enseignement à plein temps » de la variable Fréquentation scolaire. Il est plus approprié d'utiliser cette catégorie puisqu'elle exclue les étudiants à plein temps qui sont encore dans le système d'enseignement et qui envisagent probablement de poursuivre leurs études.

Autres sources d'information

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Internet : http://www.ainc-inac.gc.ca
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca

Renseignements généraux et statistiques, et publications
Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)
Téléscripteur : 1 866 553-0554 (sans frais)
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Publications sur les statistiques sociodémographiques affichées à l'adresse :
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html

Bibliothèque ministérielle — Vous ignorez à qui présenter votre demande au sein du Ministère?
Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Médias — Communications
Téléphone : (819) 994-2044

Programme des affaires du Nord
Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square
360, rue Albert, pièce 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1 888 POLAR01
Internet : http://www.polarcom.gc.ca
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Index

Arctique, 15, 49–52, 54, 55, 61, 69–73
argent des Indiens, 27, 40, 43
autonomie gouvernementale, 5–7, 15, 19–21, 23–25, 36, 37, 41, 43, 49, 59, 76
autosuffisance, 9, 10, 13, 18, 20, 22, 23, 25, 37, 41, 42, 68, 80
changement climatique, 11, 50, 52–55, 69, 78, 83, 86
développement durable, 2, 6, 10, 11, 13, 18, 36, 41, 49–51, 56, 60, 62, 63, 66, 80, 83, 84
développement économique, 2, 5, 7, 9, 10, 13, 26, 35, 37, 42, 45, 46, 48, 51, 52, 56–58, 76, 81
eau, 11, 47–49, 51, 57, 60, 83, 85
éducation, 2, 5, 8–10, 13, 20, 26, 28–31, 33–35, 48, 53, 61, 64, 78
formation, 7, 8, 21, 29, 31, 33, 41–43, 47–49, 55, 60
gestion des ressources, 6, 51, 55, 68, 86
gestion des situations d'urgence, 62
gestion du risque, 62, 64, 65
gouvernance, 7, 12, 13, 15, 18–22, 25, 35, 49–52, 70, 75, 80
infrastructure, 2, 5, 8, 10, 13, 45–48, 50, 57, 59, 69, 72, 73
jeunes, 7, 28, 30, 48, 85–87
lieux contaminés, 39, 40, 50, 55, 60, 61, 78
logement, 5, 31, 35, 47, 48, 57, 64, 76, 85
Loi sur la gestion des terres des premières nations, 41–44
loi sur la gestion du pétrole, du gaz et de l'argent des Premières nations, 42
Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, 39–41, 44
Loi sur les Indiens, 6, 15, 21, 26, 27, 34, 38, 39, 41, 82, 88, 89
mine, 27, 50, 55, 57–60
Nunavut, 6, 15, 16, 49, 51, 53, 55–59, 61
perfectionnement des compétences, 19, 20, 23–25, 33, 34, 36, 46, 47, 58, 64, 80
programme Aliments-poste, 53, 61
qualité de vie, 1, 5, 8–10, 13, 19, 25, 26, 33, 59
questions circumpolaires, 49, 51, 61, 70
relation de coopération, 20, 61
ressources naturelles, 6, 7, 36, 38, 41, 44, 46, 49, 51, 54, 55, 86
revendication(s) territoriale(s), 5–7, 13, 15, 20, 23–25, 36, 38, 49, 58, 59
santé et sécurité, 5, 19, 20, 26, 32, 35, 45, 47, 48, 52–55, 60, 61, 73
sensibilisation du public, 13, 31
Territoires du Nord-Ouest, 6, 15, 16, 49, 51, 55, 56, 58, 59, 61
traité(s), 19, 20, 23, 24, 26–28, 30, 72, 82, 83
transfert des responsabilités, 18, 31, 34, 36, 49, 51, 55, 59, 60
Yukon, 16, 49, 51, 55, 56, 59–61